

# Handicap et insertion professionnelle



en Région Rhône - Alpes



Données 2007 et évolutions 2006-2007



Direction Régionale  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région

agefiph  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées

anpe

# Bilan annuel 2007

Ce bilan annuel a pour objectif de produire des éléments de repères synthétiques sur les personnes handicapées et leur insertion professionnelle dans la région Rhône-Alpes en 2007.

Il comprend 5 principaux chapitres relatifs au contexte, à la population des personnes handicapées, aux entreprises et à l'emploi, aux actions et moyens mis en place ainsi qu'aux résultats obtenus en matière de formation, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi.

Il se veut le plus exhaustif possible compte tenu des informations disponibles à l'automne 2008. Pour chaque indicateur, et autant que faire se peut, ont été présentées les données 2007 pour la région et ses 8 départements, le poids relatif de chaque département et les évolutions annuelles entre 2006 et 2007. Les changements de systèmes informatiques intervenus dans divers organismes sources n'ont pas toujours permis l'obtention de données fiables pour 2007; les statistiques 2006 ont alors été fournies pour mémoire.

S'agissant de l'emploi en milieu ordinaire de travail, la particularité du secteur public a fait l'objet d'un état des lieux, « *L'emploi des travailleurs handicapés dans les 3 fonctions publiques en Rhône-Alpes* », disponible sur le site [www.handiplace.org](http://www.handiplace.org).

Divers extraits et commentaires sont proposés pour faciliter ou compléter la lecture.

Ce document a été réalisé au CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire par :

- Florence PERRET, Responsable de l'Observatoire de l'emploi des personnes handicapées
- Sandrine NIER, Chargée d'études (notamment pour la Cartographie Mapinfo)
- Benjamin FRIESS, Webmaster (Support technique Internet)

Date de publication : Novembre 2008.

## LE CONTEXTE

La démographie	p 3
L'emploi salarié et non salarié	p 5
Le chômage	p 6
Les demandes d'emploi des travailleurs handicapés	p 7

## LA POPULATION HANDICAPÉE

### Les personnes concernées par le handicap

Estimation de la population handicapée	p 9
Les aides et prestations depuis la Loi du 11 février 2005	p 12
L'activité des MDPH	p 13

- Les demandes enregistrées par les MDPH
- Les décisions de reconnaissance (RQTH)
- Les orientations professionnelles (ORP)
- Les allocations adulte handicapé (AAH)
- Les compléments de ressources
- Les cartes d'invalidité (CIN)
- Les allocations compensatrices

Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles	p 19
--	------

Les pensions d'invalidité et les rentes d'accident du travail	p 20
---	------

### Les personnes handicapées en milieu spécialisé

Les jeunes en établissements médico éducatif	p 21
Les adultes en milieu de travail protégé	p 23

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

La scolarisation des jeunes	p 25
La définition de la population handicapée active	p 28

Les salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi	p 29
--	------

Les salariés licenciés pour inaptitude physique	p 30
Les demandeurs d'emploi handicapés	p 31

- Les demandes d'emploi toutes catégories confondues
- Les métiers recherchés
- Les caractéristiques des demandeurs handicapés
- Les flux d'entrées et sorties de chômage

## LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Les établissements	p 38
Les salariés	p 39

Les établissements privés assujettis à la loi de 2005 et leurs salariés	p 40
---	------

Les entreprises adaptées	p 42
Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE	p 43

Les métiers en tension	p 44
Les besoins de main d'œuvre prévus pour 2008	p 45

## LES ACTIONS ET MOYENS MIS EN PLACE

### Les moyens organisationnels et humains

Les partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi	p 47
--	------

- Le réseau Cap emploi
- Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

Les programmes et schémas structurant en matière de formation et d'insertion	p 49
--	------

- Le programme handicap-compétence de l'Agefiph
- Le Schéma régional de la formation des personnes handicapées

Les conventions signées en région Rhône-Alpes	p 51
Les dispositifs et outils de l'Agefiph	p 51

### Les aides et actions

Les actions de l'Agefiph auprès des entreprises	p 52
L'accueil des personnes handicapées	p 53

- Les accueils réalisés par l'Anpe
- Les accueils réalisés par le réseau Cap emploi
- Les accueils réalisés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

Les orientations professionnelles	p 56
-----------------------------------	------

- Les décisions d'orientation professionnelle accordées par les MDPH
- Les bilans de compétence et actions d'orientation recensés

## LES RESULTATS

### La formation

Les entrées en formation	p 59
Les préparations à l'emploi	p 60
La formation professionnelle en CRP - ERP	p 60

### L'insertion professionnelle

Les aides publiques à l'emploi	p 62
Les primes à l'insertion	p 63
Les aides à l'emploi pour la lourdeur du handicap	p 63
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés	p 63
Les sorties du chômage	p 64
Les placements réalisés par les Cap Emploi	p 66
La création d'activité	p 67

### Le maintien dans l'emploi

Les maintiens dans l'emploi réalisés	p 68
Les aides à l'aménagement de situation de travail	
Les primes « Maintien dans l'emploi »	

### Index des tableaux et graphiques

p 69

### Glossaire

p 72

## **LE CONTEXTE**

**national et régional**

### La démographie <sup>(1)</sup>

#### Contexte national

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la population de la France métropolitaine est estimée à 61,8 millions d'habitants. La région Rhône-Alpes avec un peu plus de 6 millions d'habitants représente 9,8% de la population française et enregistrerait une des plus fortes croissances régionales (+0,8%).

#### A savoir

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements.

En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40% de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront donc été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publiera pour la première fois la population légale de chaque commune, puis, à partir de mi-2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Cependant, d'ici fin 2008, l'Insee diffuse des résultats provisoires issus des enquêtes annuelles de recensement.

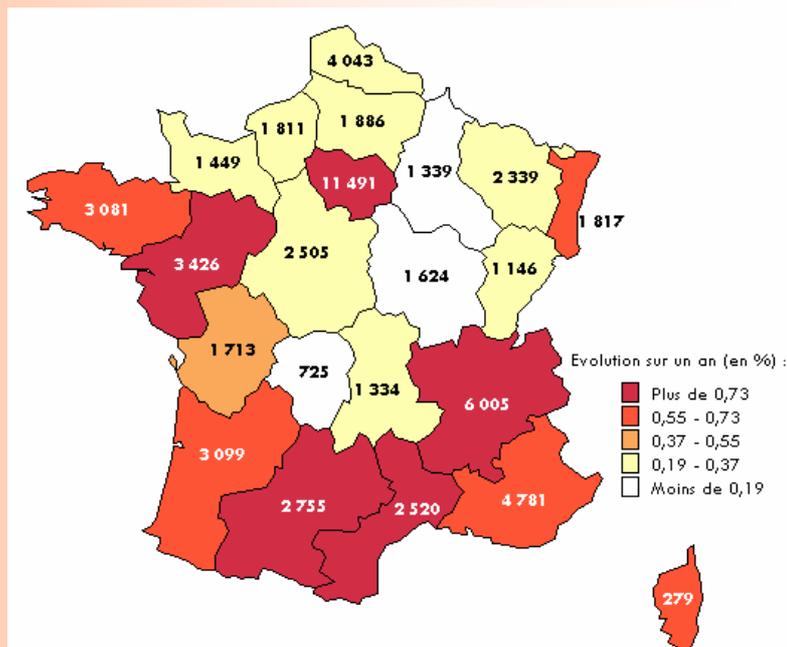
#### Les chiffres-clés

##### Rhône-Alpes

- 6 millions d'habitants au 1er janvier 2005. Soit 10% de la population française. 54,3% des rhônalpins ont entre 20 et 59 ans
- Évolution estimée de +0,6% sur un an entre le 1er janvier 2005 et 2006.
- 2 602 671 actifs en mars 1999.

Source : INSEE

#### Estimation de population au 1er janvier 2006 et évolution sur un an en France



Source : INSEE - estimations de population au 01/01/2006 (provisoires) et au 01/01/2005 (révisées) - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### La région Rhône-Alpes et ses départements



Source : Ministère de l'Intérieur  
Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(1) Insee Résultats, Synthèse des résultats, La situation démographique en 2005 - Mouvement de la population Insee, Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006-2007.

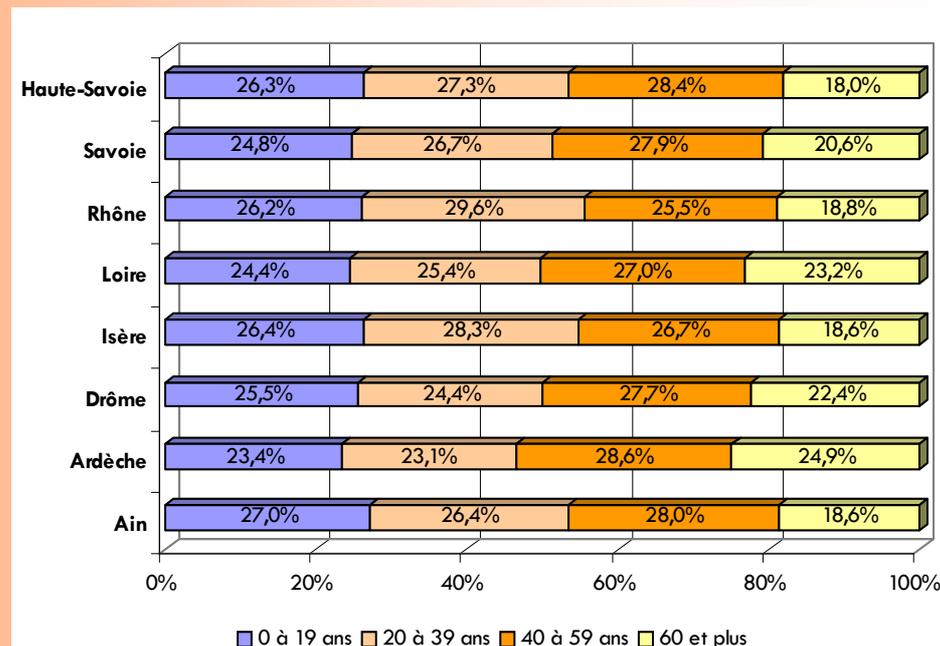
### La démographie (suite)

#### Région Rhône-Alpes

Pour pouvoir cerner plus en détail la situation et les évolutions de la population en Rhône-Alpes, il faut se référer à la *Situation démographique en 2005*.

Entre 1999 et 2005, la croissance démographique annuelle a été plus forte dans tous les départements rhônalpins que pendant la période 1990-1999. En effet, à part la Loire, les 8 départements combinent un excédent des naissances sur les décès avec un excédent migratoire. L'Ain et la Haute-Savoie font partie des départements les plus dynamiques de France (+ 1,4% par an) ; la Loire voit à nouveau augmenter sa population (+ 0,1% par an) malgré un solde migratoire encore déficitaire. Globalement, les échanges migratoires s'intensifient avec toutes les régions et l'attractivité rhônalpine s'est renforcée. Chaque année, ce sont en moyenne 51 500 personnes qui quittent Rhône-Alpes et 61 500 autres qui viennent s'y installer en provenance d'autres régions françaises.

#### Répartition de la population rhônalpine par tranche d'âge au 1<sup>er</sup> janvier 2005



Source : Insee - Estimation localisée de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005, Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

La population rhônalpine est un peu plus jeune que la moyenne nationale : les 0-39 ans représentent 53% de la population (52% en France) et les plus de 75 ans sont moins présents qu'en moyenne nationale (7% contre 8%). Les départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ain et de la Haute-Savoie sont les départements les plus jeunes.

#### Estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en Rhône-Alpes, par département, sexe et classe d'âge

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France métropolitaine
<b>Par âge</b>										
0 à 19 ans	150 982	70 604	117 960	307 082	178 305	432 629	99 197	180 419	1 537 178	15 150 929
20 à 39 ans	147 566	69 858	113 118	328 302	186 146	488 929	106 752	187 324	1 627 995	16 357 586
40 à 59 ans	156 772	86 475	128 315	310 031	197 507	421 933	111 669	195 093	1 607 795	16 655 508
60 à 74 ans	66 335	45 147	64 306	138 555	101 876	194 740	51 869	80 458	743 286	7 763 070
75 ans et plus	37 486	29 947	39 302	77 590	68 092	115 821	30 760	43 068	442 066	4 897 907
<b>Par sexe</b>										
Homme	277 430	148 308	226 630	572 923	353 285	794 487	196 693	338 530	2 908 286	29 555 031
en %	49,6%	49,1%	48,9%	49,3%	48,3%	48,0%	49,1%	49,3%	48,8%	48,6%
Femme	281 711	153 723	236 371	588 637	378 641	859 565	203 554	347 832	3 050 034	31 269 969
en %	50,4%	50,9%	51,1%	50,7%	51,7%	52,0%	50,9%	50,7%	51,2%	51,4%
<b>Total</b>	<b>559 141</b>	<b>302 031</b>	<b>463 001</b>	<b>1 161 560</b>	<b>731 926</b>	<b>1 654 052</b>	<b>400 247</b>	<b>686 362</b>	<b>5 958 320</b>	<b>60 825 000</b>
% par département	9,4%	5,1%	7,8%	19,5%	12,3%	27,8%	6,7%	11,5%	100%	

Source : Insee - Estimation localisée de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 - Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### L'emploi salarié et non salarié

#### Contexte national

Après une année 2006 marquée par une progression consolidée de l'emploi, 2007 voit la hausse de l'emploi salarié s'accélérer (+2,2%). On compte 16 650 000 salariés dans les secteurs concurrentiels au 31 décembre 2007.

La hausse des effectifs dans les services (+338 300 salariés) et la construction (+59 400 salariés) a plus que compensé le recul observé dans le secteur de l'industrie (-37 500 salariés). La tertiarisation de l'emploi se poursuit : le secteur tertiaire représente désormais plus de 70% de la population salariée.

Source : Communiqué de presse Unedic du 29/07/2008.

#### Région Rhône-Alpes

Le même phénomène s'observe en Rhône-Alpes : la hausse de l'emploi salarié privé se confirme en 2007 (+1,3%) et le dynamisme du secteur tertiaire (+1,9%) et de la construction (+3,4%) compense la perte de vitesse de l'industrie (-0,3%) qui concentre toujours le tiers de l'emploi salarié privé.

Source : INSEE, L'année économique et sociale 2007 - Dossier n°153.

#### Les chiffres-clés

##### France

25 179 200 emplois comptabilisés en France en 2006 :

- 22 952 200 emplois salariés (soit 91,2% de l'ensemble des emplois),
- 2 227 000 emplois non salariés.

##### Rhône-Alpes

2 490 800 emplois comptabilisés en Rhône-Alpes en 2006 (soit 9,9% du total national) dont :

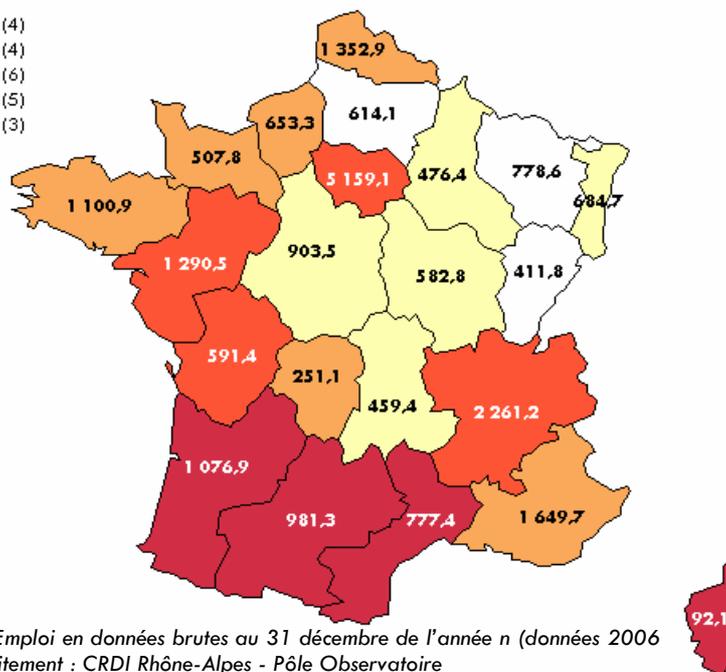
- 2 261 200 emplois salariés soit 90,8% de l'ensemble des emplois),
- 229 600 emplois non salariés.

Source : INSEE, emploi au 31 décembre de l'année 2006 (provisoire) en données brutes.

#### Estimation du nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2006 (en milliers) et évolution sur un an en France

Evolution sur un an (en %) :

- Plus de 1,6 (4)
- 1,2 - 1,6 (4)
- 0,8 - 1,2 (6)
- 0,4 - 0,8 (5)
- Moins de 0,4 (3)



### Le chômage

#### Contexte national

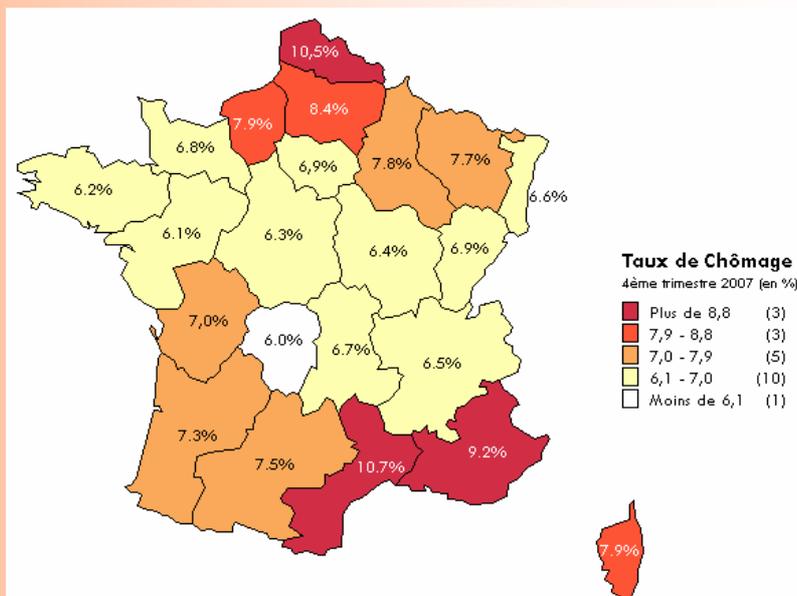
Selon les chiffres publiés par l'INSEE, le taux de chômage s'est établi à 7,4% de la population active en France métropolitaine au 4ème trimestre 2007 (données corrigées des variations saisonnières). Ce taux marque de très forts contrastes régionaux puisqu'il varie entre 6,0% dans le Limousin et plus de 10,0% dans 2 régions : le Languedoc-Roussillon (10,7%) et le Nord-Pas-de-Calais (10,5%).

#### Région Rhône-Alpes

Dans la région Rhône-Alpes, le taux de chômage s'établit à 6,7% de la population active fin 2007, soit une baisse de 0,1 point par rapport à la fin 2006.

Les contrastes entre départements rhônalpins sont également importants : le taux de chômage varie entre 4,9% dans l'Ain et 8,4% dans la Drôme, fin 2007.

#### Taux de chômage tous publics au sens du BIT en France métropolitaine (Bureau International du Travail) au 31/12/2007



Source : INSEE, données trimestrielles CVS 4ème trimestre 2007  
Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### A savoir

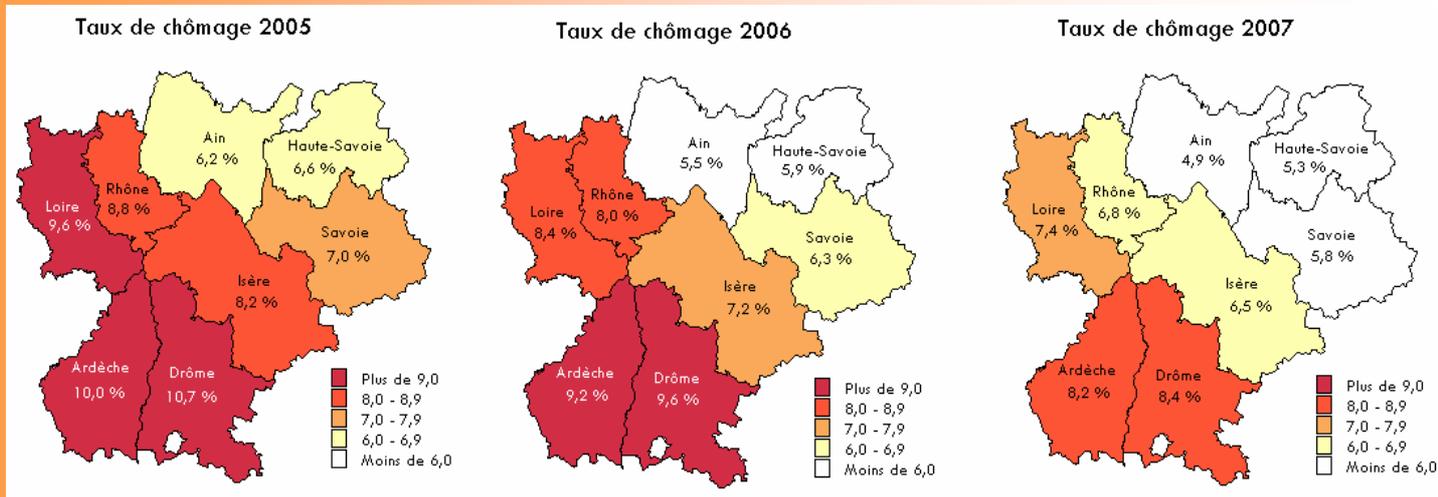
En moyenne en 2007, 25,6 millions de personnes occupent un emploi en France et 2,2 millions sont au chômage au sens du BIT ; 90% des personnes qui travaillent sont salariées.

Au sein des entreprises, 12% des personnes occupent un poste depuis moins d'un an. La construction et les services aux particuliers sont les secteurs d'activité où le renouvellement de la main-d'œuvre est le plus prononcé.

Les femmes, notamment les ouvrières, restent plus exposées au chômage que les hommes. Parmi les personnes au chômage depuis plus de deux ans, 38% ont plus de 50 ans.

Source : Insee, Résultats de l'enquête Emploi « Une photographie du marché du travail en 2007 », François Chevalier, Isabelle Macario-Rat, Anne Mansuy, division Emploi.

#### Évolution du taux de chômage tous publics au sens du BIT (Bureau International du Travail) en Rhône-Alpes de 2005 à 2007 (au 31/12 de chaque année)



Source : INSEE, données trimestrielles 4ème trimestre de chaque année - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les demandes d'emploi des travailleurs handicapés

(catégories 1, 2 et 3) - Contexte national

#### Chiffres-clés

##### France métropolitaine

Fin décembre 2007, la France comptait 3 136 007 demandeurs d'emploi de **catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8** dont :

- 53,3% de femmes,
- 17,5% de moins de 25 ans,
- 15,7% de plus de 50 ans,
- 36,2% de chômeurs de longue durée,
- 7,0% de cadres,
- 11,7% de bénéficiaires du RMI,
- 7,2% de demandeurs d'emploi handicapés et assimilés.

##### Rhône-Alpes

Fin décembre 2007, la région Rhône-Alpes comptait 267 801 demandeurs d'emploi de **catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8** (soit 8,5% de la demande nationale) dont :

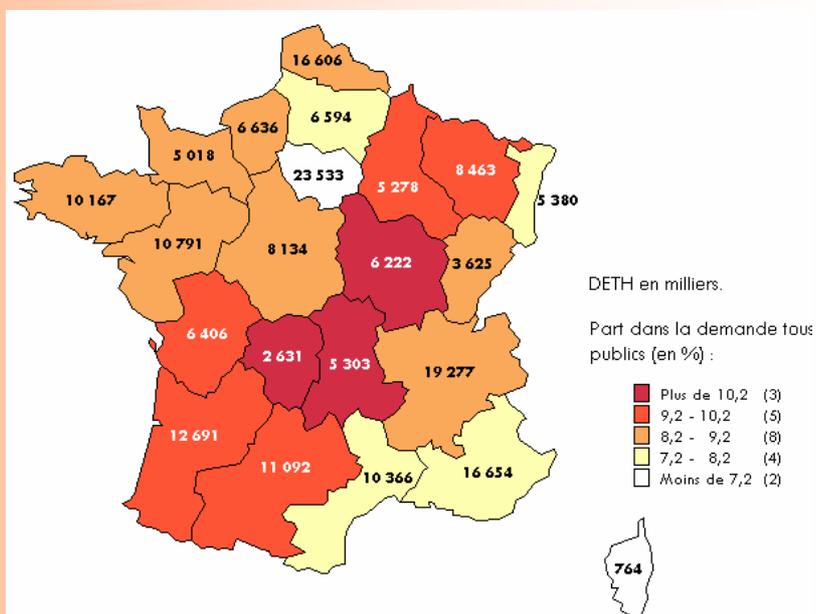
- 54,6% de femmes,
- 16,0% de moins de 25 ans,
- 15,4% de plus de 50 ans,
- 28,1% de chômeurs de plus d'un an,
- 7,4% de cadres,
- 9,5% de bénéficiaires du RMI,
- 8,1% de demandeurs d'emploi handicapés et assimilés.

Source: ANPE, « *Annuaire statistique de la demande d'emploi - Édition 2008* », ANPE, Collection Les Cahiers, Elisabeth Claveau, Avril 2007.

Fin décembre 2007, **201 631 demandeurs d'emploi handicapés** étaient inscrits en catégorie 1, 2 ou 3 sur la liste nationale de l'ANPE. Ils représentent 8,0% de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits dans ces catégories.

En un an, ce nombre de demandeurs d'emploi handicapés a diminué de 30 090 personnes (-4,4%).

#### Demande d'emploi des travailleurs handicapés (catégorie 1, 2 et 3) et part dans la demande tous publics au 31/12/2007 en France



Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12/2007, Catégorie 1, 2 et 3 de la demande d'emploi - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

Le portrait national du demandeur d'emploi handicapé (catégories 1, 2 et 3) de fin décembre 2007 fait état de :

- 75,8% des demandeurs d'emploi handicapés de catégorie 1, 2 ou 3 ont une **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, reconnaissance délivrée par les COTOREP jusqu'à décembre 2005 puis par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) depuis le 1er janvier 2006.
- La population des demandeurs d'emploi handicapés est plus **masculine** et plus **âgée** que les autres demandeurs valides : 57,2% sont des hommes (contre 45,9%), et 31,1% sont âgés de 50 ans et plus (contre 14,4%).
- Les demandeurs handicapés restent **plus longtemps au chômage** que les non handicapés : 48,7% d'entre eux sont des chômeurs de longue durée (un an et plus) (contre 28,6%); ce qui s'explique en partie par les caractéristiques de cette population (plus âgée, moins qualifiée que la moyenne).
- Les demandeurs handicapés ont très souvent un **niveau de formation inférieur au bac** (80,7%). Cette proportion est très supérieure à celle des demandeurs non handicapés (57,9%).
- Les demandeurs handicapés postulent davantage sur des **métiers peu qualifiés** : 30,2% d'entre eux recherchent un métier d'employé non qualifié (contre 21,8% pour le tous publics) et 16,7% un emploi de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé (contre 10,1%).
- Les personnes handicapés cherchent davantage un emploi dans les **secteurs industriels** (19,1%) et du BTP (10,1%) que les autres (respectivement 15,4% et 6,4%).

## **LA POPULATION HANDICAPÉE**

## Les personnes concernées par le handicap

### Estimation de la population handicapée

En Rhône-Alpes, plusieurs enquêtes permettent d'estimer à partir de différents taux de prévalence la population des adultes handicapés :

- l'enquête du Centre technique national d'étude et de recherche sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI) réalisée sur l'ensemble de la population reconnue handicapée de Saône-et-Loire repérée à partir d'informations de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), du Centre d'interventions techniques pour la vie autonome, de certains hôpitaux psychiatriques et de certaines municipalités (soit un échantillon représentatif de 19 135 personnes);
- l'enquête "Conditions de vie" de l'INSEE effectuée sur un échantillon représentatif de la population française vivant à domicile en 1993 ; questions sur les déficiences, les gênes ou difficultés éprouvées par la population dans la vie quotidienne;
- l'enquête Handicap, incapacités, dépendances (HID) de l'INSEE (1999), volet population à domicile, de 16 ans et plus : "Vous a-t-on reconnu un taux d'invalidité ou d'incapacité ?"

A partir de cette dernière enquête, l'ORS et la DRASS ont établi qu'en Rhône-Alpes :

- 2 220 personnes de 5 à 59 ans seraient confinées au lit ou en fauteuil roulant,
- 17 960 auraient besoin d'une aide pour la toilette et pour l'habillage et
- 29 900 personnes auraient besoin d'une aide pour sortir.

### Les chiffres clés

#### France métropolitaine

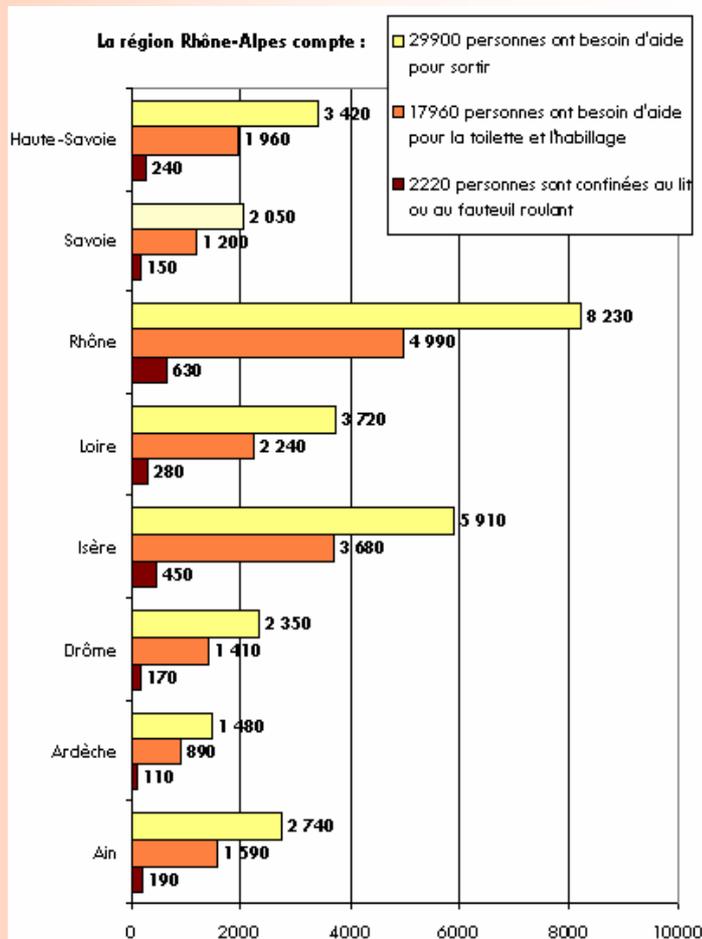
- Les incapacités isolées et mineures : 5,3 millions de personnes concernées,
- Les personnes qui déclarent des incapacités diffuses non repérées : 1,2 million,
- Les personnes âgées dépendantes : 2,3 millions,
- Les personnes qui déclarent à la fois une ou plusieurs incapacités, une limitation des activités et une reconnaissance d'incapacité ou d'invalidité : 1,2 million,
- Les incapacités diffuses non répétées : 800 000 personnes,
- Les personnes présentant des déficiences intellectuelles ou mentales : 650 000 personnes,
- Les maladies limitantes : 325 000 personnes.

Source : INSEE Enquête HID

### A savoir

Les statistiques disponibles sur le handicap sont restées longtemps partielles et hétérogènes en France; d'où la mise en place en 1995 de l'enquête HID conduite par l'INSEE. Cette enquête s'est intéressée aux conséquences des problèmes de santé sur l'intégrité physique, la vie quotidienne et la vie sociale des personnes. Elle s'est attachée à fournir des données de cadrage dans une approche sociale plus que médicale.

### Estimation de la population dépendante au sens de Colvez, vivant à domicile en Rhône-Alpes (population de 5 à 59 ans)



Source : INSEE, Enquête HID et recensement de population 1999 - Estimations ORS DRASS - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les personnes concernées par le handicap

### Estimation de la population handicapée (suite)

Ces résultats issus de l'enquête HID de 1999 restent néanmoins très parcellaires au regard du handicap et du contexte de l'emploi et de la formation. Aussi, la DRTEFP et la DRASS Rhône-Alpes ont-elles étoffées ces indicateurs lors de leurs travaux portant sur le Schéma régional des CRP en Rhône-Alpes.

Trois estimations du nombre d'adultes handicapés âgés de 20 à 59 ans ont été fournies ; elles varient entre 115 490 et 139 872 personnes (au regard des données démographiques rhônalpines de l'INSEE pour 2004).

Sont également fournies des ventilations par département basées sur ces données démographiques; les spécificités locales en matière de santé ne sont donc pas prises en compte. En dépit de cette limite, ces informations restent un bon outil de cadrage de la population handicapée qui varie de 6 736 personnes dans l'Ardèche à 39 600 dans le Rhône (selon les estimations hautes du CTNERHI).

L'estimation du nombre d'adultes handicapés par type de déficience nécessite le recours aux taux de prévalence issus de l'enquête CNERTHI (nombre de cas existants d'une maladie à un moment donné, divisé par la population « vulnérable » à cette maladie, exprimé pour 1000). Ainsi, selon l'estimation haute pour la région Rhône-Alpes:

- 16 361 personnes souffriraient d'une déficience mentale,
- 42 026 d'une déficience motrice,
- 5 775 d'une déficience visuelle,
- 2 566 d'une déficience auditive,
- 9 624 d'une déficience viscérale,
- 33 364 d'une pluri déficience physique.

S'agissant du handicap psychique, doivent être soulignées la quasi inexistence d'appareil statistique et les difficultés pour obtenir des données permettant d'avoir une vue globale et une approche régionale. Le Conseil économique et social de la région Rhône-Alpes a proposé un dénombrement du handicap psychique en appliquant le ratio de 9,76% (poids de la région Rhône-Alpes en France) aux 600 000 familles qui, selon le "Livre blanc des partenaires de santé mentale" (juin 2001), seraient concernées par le handicap psychique. Il est estimé que 58 500 rhônalpins seraient atteints d'un handicap psychique.

### A savoir

"[...] deux individus présentant le même problème de santé peuvent-ils connaître des types ou des degrés de handicap différents selon le milieu dans lequel ils vivent et leurs caractéristiques personnelles en termes d'âge, de sexe, d'origine sociale, d'expérience de vie préalable au trouble, etc. Les tâches ou actions prises en compte dans l'étude du handicap peuvent donc être spécifiques de la dimension des activités ou de celle de la participation"

Source : Extrait du rapport "Le handicap en chiffres, Concepts et indicateurs", février 2004, éd. CTNERHI, DRESS, DGAS.

Dès 1992, la Classification Internationale du Handicap (CIH) (\*) initiée par Wood distingue :

- **La déficience**, concept clinique qui répond à une lésion anatomique, physiologique ou psychique de l'organisme.
- **L'incapacité**, concept fonctionnel qui répond à une limitation ou à une restriction d'activité (l'incapacité est le résultat de la déficience).
- **Le handicap**, un concept social qui répond à un désavantage ou à une infériorité sociale dans la vie quotidienne. Le handicap est le résultat des deux précédentes.

(\*) La CIH est aujourd'hui remplacée par la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).

### Estimation de la population handicapée de 20 à 59 ans par département en 2004

Extrapolation à partir des taux de prévalence appliqués à la population estimée par l'INSEE en 2004

Enquête	Taux de prévalence (pour 1 000)										
		Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	
CDV-INSEE 20-59 ans à domicile	36,0	10 743	5 563	8 614	22 702	13 830	32 704	7 719	13 616	115 490	
Saône et Loire CTNERHI 20-59 ans à domicile	43,6	13 011	6 737	10 433	27 494	16 750	39 608	9 349	16 490	139 872	
HID-INSEE 17-59 ans à domicile avec taux d'invalidité	37,0	11 041	5 717	8 854	23 332	14 214	33 612	7 934	13 994	118 698	

Sources : CNERTHI et INSEE - Traitement : DRTEFP-DRASS Rhône-Alpes

## Les personnes concernées par le handicap

Estimation de la population handicapée (suite)

### Estimation de la population handicapée de 20 à 59 ans par type de déficience par département en 2004

Extrapolation à partir des taux de prévalence appliqués à la population estimée par l'INSEE en 2004

Type de déficience	Taux de prévalence (pour 1 000)	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Déficience mentale (1)	5,1	1 522	788	1 220	3 216	1 959	4 633	1 094	1 929	16 361
Maladie mentale (1)	3,7	1 104	572	885	2 333	1 421	3 361	793	1 399	11 870
Déficience mentale et physique (2)	3,6	1 074	556	861	2 270	1 383	3 270	772	1 362	11 549
Maladie mentale et physique (2)	2,0	597	309	479	1 261	768	1 817	429	756	6 416
Déficience motrice (1)	13,1	3 909	2 024	3 135	8 261	5 033	11 900	2 809	4 955	42 026
Déficience visuelle (1)	1,8	537	278	431	1 135	692	1 635	386	681	5 775
Déficience auditive (1)	0,8	239	124	191	504	307	727	172	303	2 566
Déficience viscérale (1)	3,0	895	464	718	1 892	1 153	2 725	643	1 135	9 624
Pluridéficience physique (2)	10,4	3 104	1 607	2 489	6 558	3 995	9 448	2 230	3 933	33 364
<b>Total</b>		<b>13 011</b>	<b>6 737</b>	<b>10 433</b>	<b>27 494</b>	<b>16 750</b>	<b>39 608</b>	<b>9 349</b>	<b>16 490</b>	<b>139 872</b>

Sources : CNERTHI et INSEE - Traitement : DRTEFP-DRASS Rhône-Alpes

(1) : personnes atteintes uniquement de la déficience mentionnée

(2) : personnes atteintes d'au moins 2 types de déficiences

## Les personnes concernées par le handicap -

### Les aides et prestations depuis la Loi du 11 février 2005 (1)

#### Le droit à compensation

La loi handicap du 11 février 2005 pose le principe du « droit à compensation » : « *la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie* ». Il s'agit de permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences du handicap dans sa vie quotidienne en prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie exprimés dans son « projet de vie ».

Le droit à compensation permet de répondre aux besoins en matière de :

- accueil de la petite enfance et la scolarité
- enseignement et éducation
- insertion professionnelle
- aménagements à domicile ou au travail, nécessaires à l'autonomie
- accueil dans des établissements ou services médico-sociaux.

Ces besoins sont inscrits dans le plan personnalisé de compensation, proposé par l'équipe pluridisciplinaire.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne qui relèvent du droit à compensation :

- l'attribution de prestation : la prestation de compensation du handicap (PCH), à domicile ou en établissement, est au cœur, du plan personnalisé de compensation. Elle englobe des aides de toute nature et est attribuée sans condition de ressources.
- l'orientation en établissement ou service médico-social.

#### Autres aides et droits : l'AAH, pension d'invalidité, autres droits

Au-delà de la création de la prestation de compensation, la loi handicap réaffirme et renforce les aides existantes pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et réduire les obstacles que celles-ci rencontrent dans la vie quotidienne et dans la participation à la vie sociale.

La loi handicap articule son action autour de deux axes :

- **des ressources financières** (l'Allocation pour adultes handicapés, la pension d'invalidité) qui constituent le revenu d'existence pour les personnes handicapées dont le handicap empêche d'accéder à un emploi stable ;
- **des droits pratiques pour améliorer le quotidien** (carte d'invalidité, carte de priorité pour personnes handicapées, carte de stationnement, accès aux transports des chiens guide d'aveugle...) qui permettent à la personne handicapée de mieux s'intégrer et de participer à la vie sociale via un accès dans les établissements ou manifestations recevant du public, via une priorité dans les files d'attente, ou encore via un accès privilégié dans les transports en commun.

#### Les compléments de ressources : Garantie de ressources et majoration pour vie autonome

Indépendamment du droit à compensation, la loi handicap complète les ressources des personnes handicapées qui perçoivent l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) en créant deux nouveaux compléments de ressources : le complément de ressources et la majoration pour vie autonome qui s'adressent à deux publics différents et ne sont donc pas cumulables :

- Le **complément de ressources** est destiné aux personnes handicapées qui se trouvent dans l'incapacité quasi absolue de travailler. Ce complément majore leur AAH à taux plein pour constituer la Garantie des ressources aux personnes handicapées (GRPH). Celle-ci vise à permettre une vie aussi autonome que possible aux personnes handicapées durablement privées de revenu d'activité.
- La **majoration pour vie autonome** est destinée aux personnes handicapées qui peuvent travailler mais ne travaillent pas. Elle a pour objectif de favoriser la vie autonome en allégeant les charges d'un logement indépendant.

(1) Source : Ministère de la Santé et des Solidarités

### Les personnes concernées par le handicap

#### L'activité des MDPH

#### Les chiffres-clés

Rhône-Alpes  
2006

- RQTH**  
 28 582 demandes reçues  
 29 716 décisions prononcées  
 25 550 accords
- ORP**  
 18 639 demandes reçues  
 20 372 décisions prononcées  
 15 954 accords
- AAH**  
 29 542 demandes reçues  
 31 111 décisions prononcées  
 19 060 accords
- Complément Ressources AAH**  
 7 600 demandes reçues  
 14 332 décisions prononcées  
 5 038 accords
- Cartes d'invalidité**  
 37 915 demandes reçues  
 39 355 décisions prononcées  
 10 682 accords
- Prestations de compensation adulte**  
 3 146 demandes reçues  
 3 927 décisions prononcées  
 2 757 accords

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES.

La mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) a induit des changements conséquents dans l'activité auparavant réalisée par les COTOREP et les CDES.

Au total, se sont plus de 157 500 demandes qui ont été enregistrées par les MDPH de la région Rhône-Alpes en 2006 dont 28 582 demandes de **reconnaissance de handicap** et 18 639 demandes d'**orientation professionnelle**.

Les nombres de demandes de reconnaissance de handicap et d'orientation professionnelle enregistrées en 2006 ont notamment diminué par rapport à 2005 : -14,6% pour les reconnaissances de handicap et -19,9% pour les orientations professionnelles. Ces baisses sont observables dans les 8 départements mais elles restent très hétérogènes.

Parallèlement, les nombres de décisions prononcées (accords, refus, sursis et sans suite) en matière de reconnaissance de handicap (29 716 décisions) et d'orientation professionnelle (20 372 décisions) ont diminué dans la région : -12,3% dans le premier cas et -18,0% dans le second.

Concernant les accords, le nombre de reconnaissances de handicap accordées s'est élevé à 25 550 dans la région en 2006 (-11,0% par rapport à 2005) et le nombre d'orientations professionnelles accordées s'est élevé à 15 954 (-35,8%).

Pour ce qui concerne les **allocations**, 29 542 demandes d'allocations adulte handicapé et 7 600 demandes de complément d'AAH ont été enregistrées en Rhône-Alpes en 2006.

Ce sont respectivement 31 111 et 14 332 décisions qui ont été prononcées à ce sujet sachant que 19 060 allocations adulte handicapé et 5 038 compléments à l'AAH ont été accordés. Notons que la Caisse Nationale d'Allocation Familiale dénombrait de son côté plus de 65 500 bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2006 en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 3 146 demandes d'allocations compensatrices adultes (principalement pour tierce personne) ont été reçues par les MDPH; 3 927 décisions ont été prononcées et 2 707 prestations accordées en Rhône-Alpes en 2006.

Enfin, 37 915 **cartes d'invalidité** ont été demandées en 2006; 39 355 décisions ont été prononcées en la matière et 2 757 cartes accordées.

#### Savoir

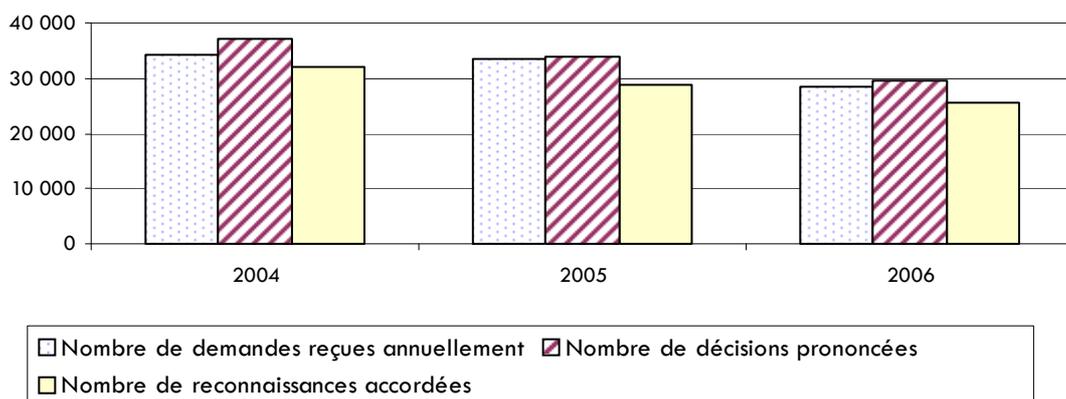
Les statistiques relatives à l'activité des MDPH font actuellement l'objet de traitements informatiques. La Drees et/ou la Cnsa devrait communiquer dans les mois qui viennent des données sur les années 2007 et 2006. Les informations relatives à l'année 2006 ici présentées ne sont pas définitives. non publiée par la Drees, elles sont fournies qu'à titre indicatif.

#### Précision concernant l'activité des MDPH

Le nombre de décisions prononcées apparaît supérieur au nombre de demandes reçues car les décisions prononcées lors de l'année n concernent deux types de dossiers :

- les dossiers pour lesquels une demande a été reçue et traitée lors de l'année n,
- les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande lors de l'année (n-1) et ont été traités dans le courant de l'année n.

#### La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en Rhône-Alpes de 2004 à 2006



Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les personnes concernées par le handicap -

### L'activité des MDPH (suite)

#### Les demandes enregistrées par les MDPH

#### Les demandes de reconnaissance de handicap enregistrées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes de RQTH reçues</b>	<b>2 755</b>	<b>1 798</b>	<b>2 430</b>	<b>5 177</b>	<b>5 235</b>	<b>6 667</b>	<b>1 815</b>	<b>2 705</b>	<b>28 582</b>
% par département	9,6%	6,3%	8,5%	18,1%	18,3%	23,3%	6,4%	9,5%	100%
Evol./12 mois	-6,3%	-4,2%	-1,3%	-23,0%	-3,2%	-27,8%	-7,3%	-5,1%	-14,6%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les demandes d'orientation professionnelles enregistrées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes d'ORP reçues</b>	<b>2 142</b>	<b>1 072</b>	<b>1 514</b>	<b>2 926</b>	<b>2 837</b>	<b>4 455</b>	<b>1 809</b>	<b>1 884</b>	<b>18 639</b>
% par département	11,5%	5,8%	8,1%	15,7%	15,2%	23,9%	9,7%	10,1%	100%
Evol./12 mois	-20,2%	-12,8%	-13,3%	-24,8%	-11,8%	-30,1%	-11,1%	-10,2%	-19,9%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les décisions de reconnaissance (RQTH)

#### Les décisions prononcées en matière de reconnaissance de handicap en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de RQTH Marché du Travail</b>	<b>1 699</b>	<b>1 541</b>	<b>2 670</b>	<b>4 435</b>	<b>4 198</b>	<b>6 607</b>	<b>1 651</b>	<b>2 547</b>	<b>25 348</b>
en % du total	83,0%	85,9%	92,7%	85,5%	87,3%	78,6%	85,4%	95,8%	85,3%
<b>Nb reconnaissances Capacité de travail réduite</b>	<b>68</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>52</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>202</b>
en % du total	3,3%	0,3%	0,0%	0,6%	1,1%	0,3%	0,5%	0,3%	0,7%
<b>Autres (refus, sursis et sans suite)</b>	<b>279</b>	<b>248</b>	<b>210</b>	<b>719</b>	<b>560</b>	<b>1 774</b>	<b>272</b>	<b>104</b>	<b>4 166</b>
en % du total	13,6%	13,8%	7,3%	13,9%	11,6%	21,1%	14,1%	3,9%	14,0%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>2 046</b>	<b>1 794</b>	<b>2 881</b>	<b>5 187</b>	<b>4 810</b>	<b>8 406</b>	<b>1 933</b>	<b>2 659</b>	<b>29 716</b>
% par département	6,9%	6,0%	9,7%	17,5%	16,2%	28,3%	6,5%	8,9%	100%
Evol./12 mois	-40,6%	-8,3%	34,4%	-20,0%	-20,2%	-6,7%	0,7%	-8,3%	-12,3%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les reconnaissances de handicap accordées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de reconnaissance accordées</b>	<b>1 767</b>	<b>1 546</b>	<b>2 671</b>	<b>4 468</b>	<b>4 250</b>	<b>6 632</b>	<b>1 661</b>	<b>2 555</b>	<b>25 550</b>
% par département	6,9%	6,1%	10,5%	17,5%	16,6%	26,0%	6,5%	10,0%	100%
Evol./12 mois	-37,7%	-10,7%	36,1%	-18,3%	-21,8%	-4,0%	2,5%	-7,6%	-11,0%
dont nombre de 1ères demandes	804	818	1 541	1 697	1 695	3 515	888	1 305	12 263
% de 1ères demandes dans les reconnaissances	45,5%	52,9%	57,7%	38,0%	39,9%	53,0%	53,5%	51,1%	48,0%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les personnes concernées par le handicap

L'activité des MDPH (suite)

#### Les orientations professionnelles (ORP)

##### Les décisions prononcées en matière d'orientation professionnelle en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'orientations en milieu ordinaire (*)	637	664	1 014	1 227	1 082	2 321	1 367	981	9 293
% orientations milieu ordinaire	33,0%	61,9%	58,0%	41,9%	38,1%	38,0%	72,3%	53,0%	45,6%
Evol./12 mois	-23,0%	5,7%	26,3%	-16,3%	-29,6%	-9,4%	15,1%	-1,3%	-7,1%
Nombre d'orientations en milieu protégé (**)	269	184	582	858	717	1 413	224	472	4 719
% orientations milieu protégé	13,9%	17,1%	33,3%	29,3%	25,2%	23,1%	11,9%	25,5%	23,2%
Evol./12 mois	-58,9%	-33,3%	0,5%	-21,2%	0,3%	-3,7%	-35,8%	-15,9%	-17,1%
Nombre d'orientations en formation professionnelle	450	52	73	82	503	532	100	150	1 942
% orientations en formation prof.	23,3%	4,8%	4,2%	2,8%	17,7%	8,7%	5,3%	8,1%	9,5%
Evol./12 mois	-42,1%	-40,9%	9,0%	-35,4%	2,7%	-9,2%	1,0%	-15,3%	-19,5%
Autres (refus, sursis, sans suite, sorties milieu protégé)	575	173	80	763	538	1 843	199	247	4 418
% de autres	29,8%	16,1%	4,6%	26,0%	18,9%	30,2%	10,5%	13,4%	21,7%
Evol./12 mois	-65,7%	-37,8%	-47,0%	-29,8%	-35,7%	-7,0%	-43,1%	-32,9%	-34,3%
<b>Nombre de décisions d'orientation</b>	<b>1 931</b>	<b>1 073</b>	<b>1 749</b>	<b>2 930</b>	<b>2 840</b>	<b>6 109</b>	<b>1 890</b>	<b>1 850</b>	<b>20 372</b>
% par département	9,5%	5,3%	8,6%	14,4%	13,9%	30,0%	9,3%	9,1%	100%
Evol./12 mois	-50,9%	-15,5%	9,3%	-22,3%	-20,6%	-7,4%	-4,8%	-11,9%	-18,0%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(\*) y compris travail protégé en milieu ordinaire

(\*\*) hors sorties du milieu protégé

##### Les orientations professionnelles accordées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre d'orientations professionnelles accordées</b>	<b>1 356</b>	<b>900</b>	<b>1 669</b>	<b>2 167</b>	<b>2 302</b>	<b>4 266</b>	<b>1 691</b>	<b>1 603</b>	<b>15 954</b>
% par département	8,5%	5,6%	10,5%	13,6%	14,4%	26,7%	10,6%	10,0%	100%
Evol./12 mois	-65,5%	-29,1%	4,3%	-42,5%	-35,7%	-35,3%	-14,9%	-23,7%	-35,8%
dont nombre de 1ères demandes	632	462	841	746	966	2 286	821	809	7 563
% de 1ères demandes	46,6%	51,3%	50,4%	34,4%	42,0%	53,6%	48,6%	50,5%	47,4%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les personnes concernées par le handicap

L'activité des MDPH (suite)

Les allocations adulte handicapé (AAH)

### Les allocations adulte handicapé en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes reçues</b>	<b>2 559</b>	<b>1 795</b>	<b>2 627</b>	<b>5 940</b>	<b>5 345</b>	<b>6 888</b>	<b>1 932</b>	<b>2 456</b>	<b>29 542</b>
% par département	8,7%	6,1%	8,9%	20,1%	18,1%	23,3%	6,5%	8,3%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>2 089</b>	<b>1 800</b>	<b>3 175</b>	<b>5 642</b>	<b>4 990</b>	<b>8 972</b>	<b>2 065</b>	<b>2 378</b>	<b>31 111</b>
% par département	6,7%	5,8%	10,2%	18,1%	16,0%	28,8%	6,6%	7,6%	100%
dont nombre de 1ères demandes	813	702	1 190	1 572	1 681	4 451	862	950	12 221
% de 1ères demandes	38,9%	39,0%	37,5%	27,9%	33,7%	49,6%	41,7%	39,9%	39,3%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>1 266</b>	<b>1 145</b>	<b>1 956</b>	<b>3 812</b>	<b>3 223</b>	<b>4 859</b>	<b>1 400</b>	<b>1 399</b>	<b>19 060</b>
% par département	6,6%	6,0%	10,3%	20,0%	16,9%	25,5%	7,3%	7,3%	100%
Evol./12 mois	-25,5%	-14,2%	6,9%	-6,8%	-17,1%	-11,9%	-6,5%	-7,4%	-10,8%
dont nombre de 1ères demandes	322	326	474	618	748	1 807	423	337	5 055
% de 1ères demandes	25,4%	28,5%	24,2%	16,2%	23,2%	37,2%	30,2%	24,1%	26,5%

Source : CDAPH année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

Au 31 décembre 2007, la région compte plus de 66 400 bénéficiaires de l'AAH et pèse pour 8,5% des bénéficiaires en France.

Ce nombre de bénéficiaires a augmenté de +1,4% sur un an (contre +1,3% en France) et représente 1,1% de la population rhônalpine (variations entre 0,8% dans l'Ain et 1,7% dans la Loire).

### Les chiffres-clés

S'agissant des montants valables jusqu'au 31/12/08, les droits à l'AAH dépendent des ressources 2006 qui ne doivent pas dépasser un plafond annuel de 7 831,20 € pour une personne seule et de 15 662,40 € pour un couple sachant que ces montants sont augmentés de 3 915,60 € par enfant à charge.

Le montant maximum de l'AAH est de **652,60 €** par mois pour une personne handicapée.

Source : CAF

### Les bénéficiaires de l'AAH en Rhône-Alpes au 31 décembre 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>4 684</b>	<b>4 670</b>	<b>5 811</b>	<b>11 474</b>	<b>12 672</b>	<b>17 379</b>	<b>4 706</b>	<b>5 015</b>	<b>66 411</b>
% par département	7,1%	7,0%	8,8%	17,3%	19,1%	26,2%	7,1%	7,6%	100%
Evol./12 mois	1,4%	1,3%	1,6%	2,5%	1,6%	0,5%	2,0%	0,5%	1,4%

Source : CNAF fichier FILEAS - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### A savoir

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est un minimum social destiné à apporter une aide financière aux personnes handicapées disposant de revenus modestes. Entre juillet 2005 et juin 2006, 330 000 personnes ont obtenu une réponse à leur demande d'AAH en France métropolitaine, et sept sur dix ont obtenu un accord.

Les personnes qui demandent l'AAH sont âgées de 45 ans en moyenne et présentent majoritairement une déficience principale motrice ou du psychisme. Plus du quart d'entre elles sont handicapées depuis l'enfance. Elles sont dans ce cas plus souvent déficientes intellectuelles.

Seul un demandeur de l'AAH sur dix travaille en milieu ordinaire, généralement comme ouvrier ou employé. Lorsque le handicap est précoce, l'activité en établissement spécialisé (ESAT, ex-CAT) est plus fréquente qu'en milieu ordinaire et la scolarité a souvent été perturbée. Les demandeurs de l'AAH ont rarement eu une activité professionnelle en continu. Ceux qui ne travaillent plus ont dans la moitié des cas perdu leur emploi pour raisons de santé. Les trois quarts des demandeurs sont hors du marché du travail.

Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) - Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité - Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, Les demandeurs de l'AAH - Une population souvent éloignée du marché du travail, N° 640.

## Les personnes concernées par le handicap

### L'activité des MDPH (suite)

#### Les compléments de ressources

#### Les compléments de ressources des allocataires de l'AAH en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes reçues</b>	<b>265</b>	<b>380</b>	<b>819</b>	<b>1 336</b>	<b>2 471</b>	<b>1 900</b>	<b>308</b>	<b>121</b>	<b>7 600</b>
% par département	3,5%	5,0%	10,8%	17,6%	32,5%	25,0%	4,1%	1,6%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>428</b>	<b>1 361</b>	<b>1 745</b>	<b>1 740</b>	<b>4 433</b>	<b>3 936</b>	<b>342</b>	<b>347</b>	<b>14 332</b>
% par département	3,0%	9,5%	12,2%	12,1%	30,9%	27,5%	2,4%	2,4%	100%
dont nombre de 1ères demandes	382	1292	1632	1530	4149	3773	205	287	13250
% de 1ères demandes	89,3%	94,9%	93,5%	87,9%	93,6%	95,9%	59,9%	82,7%	92,5%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>310</b>	<b>434</b>	<b>586</b>	<b>558</b>	<b>1 631</b>	<b>1 161</b>	<b>221</b>	<b>137</b>	<b>5 038</b>
% par département	6,2%	8,6%	11,6%	11,1%	32,4%	23,0%	4,4%	2,7%	100%
dont nombre de 1ères demandes	273	395	537	472	1500	1105	117	104	4503
% de 1ères demandes	88,1%	91,0%	91,6%	84,6%	92,0%	95,2%	52,9%	75,9%	89,4%

Source : CDAPH année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les cartes d'invalidité (CIN)

#### Les cartes d'invalidité en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes reçues</b>	<b>2 854</b>	<b>2 353</b>	<b>2 850</b>	<b>6 494</b>	<b>8 006</b>	<b>9 697</b>	<b>2 821</b>	<b>2 840</b>	<b>37 915</b>
% par département	7,5%	6,2%	7,5%	17,1%	21,1%	25,6%	7,4%	7,5%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>2 251</b>	<b>2 328</b>	<b>3 795</b>	<b>5 953</b>	<b>7 173</b>	<b>11 998</b>	<b>3 095</b>	<b>2 762</b>	<b>39 355</b>
% par département	5,7%	5,9%	9,6%	15,1%	18,2%	30,5%	7,9%	7,0%	100%
dont nombre de 1ères demandes	999	1 053	1 821	2 203	2 546	6 524	1 533	1 347	18 026
% de 1ères demandes	44,4%	45,2%	48,0%	37,0%	35,5%	54,4%	49,5%	48,8%	45,8%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>886</b>	<b>489</b>	<b>656</b>	<b>1 766</b>	<b>2 328</b>	<b>3 459</b>	<b>741</b>	<b>357</b>	<b>10 682</b>
% par département	18,8%	10,4%	13,9%	37,4%	49,3%	73,3%	15,7%	7,6%	226%

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### A savoir

Le **complément de ressources** est une allocation forfaitaire qui s'ajoute à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour constituer une garantie de ressources dans le but de compenser l'absence durable de revenus d'activité des personnes handicapées dans l'incapacité de travailler ; il n'est pas cumulable avec la majoration pour la vie autonome.

Le montant du complément de ressources, révisé chaque année au 1er janvier, est fixé à 179,31 euros. Il porte la garantie de ressources à 831,91 euros depuis le 1er septembre.

La **carte d'invalidité** donne droit :

- à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne accompagnante),
- à une priorité dans les files d'attente des lieux publics,
- à des avantages fiscaux,
- à une exonération éventuelle de la redevance audiovisuelle,
- à diverses réductions tarifaires librement déterminées par les organismes exerçant une activité commerciale.

Source : Service-public.fr- Le portail de l'Administration

## Les personnes concernées par le handicap

### L'activité des MDPH (suite)

#### Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des prestations d'aide sociale versées par le conseil général. On compte :

- l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),  
Elle est destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH, ex COTOREP), est au moins de 80% et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).
- l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (ACFP),  
Elle est destinée à permettre aux personnes handicapées, dont le taux d'incapacité reconnu par une commission compétente est d'au moins 80%, d'assumer les frais supplémentaires occasionnés en raison de leur handicap par l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective.

Suite à la Loi du 11 février 2005, le dispositif des allocations compensatrices a été remplacé par celui de la prestation de compensation, en vigueur au 1er janvier 2006. Cependant, les personnes admises au bénéfice des allocations compensatrices pour tierce personne et pour frais professionnels avant cette date ont pu continuer à les percevoir, tant qu'elles en remplissaient les conditions d'attribution et qu'elles en exprimaient le choix à chaque renouvellement des droits. A défaut d'avoir exprimé leur choix, les bénéficiaires sont présumés avoir opté pour la prestation de compensation.

#### Les allocations compensatrices en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Allocation compensatrice pour tierce personne</b>									
Nombre de demandes reçues	222	94	424	857	443	676	43	133	2 892
% par département	7,7%	3,3%	14,7%	29,6%	15,3%	23,4%	1,5%	4,6%	100%
Nombre de décisions prononcées	250	135	377	671	550	1 220	97	178	3 478
% par département	7,2%	3,9%	10,8%	19,3%	15,8%	35,1%	2,8%	5,1%	100%
dont nombre de 1ères demandes	83	20	92	173	124	457	44	45	1 038
% de 1ères demandes	33,2%	14,8%	24,4%	25,8%	22,5%	37,5%	45,4%	25,3%	29,8%
Nombre d'accords	188	119	311	517	477	816	73	154	2 655
% par département	7,1%	4,5%	11,7%	19,5%	18,0%	30,7%	2,7%	5,8%	100%
dont nombre de 1ères demandes	33	13	40	80	80	185	25	25	481
% de 1ères demandes	17,6%	10,9%	12,9%	15,5%	16,8%	22,7%	34,2%	16,2%	18,1%
<b>Allocation compensatrice pour frais personnel</b>									
Nombre de demandes reçues	33	4	13	108	23	68	2	3	254
% par département	13,0%	1,6%	5,1%	42,5%	9,1%	26,8%	0,8%	1,2%	100%
Nombre de décisions prononcées	43	4	51	90	26	209	15	11	449
% par département	9,6%	0,9%	11,4%	20,0%	5,8%	46,5%	3,3%	2,4%	100%
% de 1ères demandes	74,4%	25,0%	76,5%	53,3%	19,2%	78,0%	93,3%	81,8%	69,3%
Nombre d'accords	5	nd	8	33	20	23	5	nd	102
% par département	4,9%	3,9%	7,8%	32,4%	19,6%	22,5%	4,9%	3,9%	100%
% de 1ères demandes	20,0%	25,0%	50,0%	12,1%	15,0%	34,8%	80,0%	50,0%	26,5%

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

nd : non diffusable

## Les personnes concernées par le handicap

### Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles

#### Contexte national

En 2007, la France compte plus de 721 000 accidents du travail avec arrêt; soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2006 sachant que l'effectif salarié a augmenté de 2,6%. Ces accidents sont à l'origine de près de 35,9 millions de journées perdues par incapacité temporaire et leur indice de fréquence reste stable (39,4 accidents pour 1 000 salariés). Le nombre des nouvelles incapacités permanentes dues à ces accidents a légèrement diminué (-0,4%) et s'établit à quelques 46 500 cas en 2007. Enfin, le nombre d'accidents du travail mortels a été de 624 en 2007; soit une progression annuelle importante (+15,8%) pour la deuxième année consécutive.

Avec 83 750 cas en 2007, le nombre d'accidents de trajet a augmenté de 3,0% en 2007 sachant que le nombre des accidents de trajet mortels a fortement augmenté (+7,5%).

En 2007, on dénombre plus 43 500 maladies professionnelles (+3,4% sur un an).

#### Région Rhône-Alpes

En 2007, le service Prévention des risques professionnels de la CRAM Rhône-Alpes dénombrait 86 799 accidents du travail avec arrêt, 4 241 maladies professionnelles indemnisées et 8 557 accidents de trajet avec arrêt.

#### Les accidents du travail, du trajet et les maladies professionnelles en France en 2007

	2007	Evol./12 mois
Effectif salarié	18 626 023	2,6%
<b>Accidents travail (AT)</b>		
AT avec 1er règlement (1)	721 097	2,8%
Nouvelles incapacités permanentes (IP)	46 502	-0,4%
AT mortels (2)	624	15,8%
Journées perdues	35 911 689	3,3%
<b>Maladies professionnelles (MP)</b>		
MP avec 1er règlement (1)	43 544	3,4%
Nouvelles incapacités permanentes (IP)	22 536	-0,7%
MP mortels (2)	420	-10,1%
Journées perdues	7 889 147	3,9%
<b>Accidents du trajet</b>		
Accidents du trajet avec 1er règlement (1)	83 751	3,0%
Nouvelles incapacités permanentes (IP)	8 362	-2,4%
Accidents du trajet mortels (2)	403	7,5%
Journées perdues	5 225 144	1,6%

Source : CNAMTS - Branche accidents du travail et maladies professionnelles du régime général de sécurité sociale, Compte rendu d'activité 2007

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(1) Premier règlement d'une prestation en espèce pour un arrêt du travail d'au moins 24 h ou pour un incapacité permanente ou un décès.

#### Les accidents du travail, du trajet et les maladies professionnelles en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	Evol./12 mois
Effectif salarié	151 821	65 164	139 286	359 104	206 757	656 491	126 848	207 683	1 969 588	0,6%
<b>Accidents travail (AT)</b>										
AT avec arrêt	8 350	2 907	7 229	15 247	9 830	26 601	6 340	9 523	86 799	4,4%
AT avec incapacité permanente (IP)									6 323	9,3%
AT mortels									75	41,5%
Jours d'incapacité temporaire (IT)									5 002 885	5,7%
<b>Maladies professionnelles (MP)</b>										
MP réglées									4 241	11,4%
MP avec incapacité permanente (IP)									1 296	34,4%
MP mortelles									36	20,0%
Jours d'incapacité temporaire (IT)										
<b>Accidents du trajet</b>										
AT avec arrêt	710	267	590	1 373	696	3 524	465	926	8 557	2,6%
AT avec IP	67	27	70	172	69	467	41	101	1 016	5,0%
Accidents du trajet mortels	3	2	5	5	0	13	2	2	33	-8,3%
Jours d'incapacité temporaire (IT)										

Source : CRAM Rhône-Alpes, Prévention des Risques Professionnels - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les personnes concernées par le handicap

### Les pensions d'invalidité et les rentes d'accident du travail

Le système de recueil d'informations des caisses primaires ayant changé cette année, le nombre de pensions attribuées en 2007 n'est actuellement pas disponible. Rappelons qu'en Rhône-Alpes, ce sont 2 018 pensions de première catégorie (1) qui ont été attribuées en 2006.

Cumulant les pensions décisionnées au cours des exercices antérieurs, ce sont 12 520 pensions d'invalidité qui ont été payées au 31/12/2007 dans la région; soit une diminution annuelle de -6,9% en 2007. 44,9% de ces pensions sont payées dans l'Isère et le Rhône. En 2007, le nombre de pensions d'invalidité de 1ère catégorie payées a diminué dans tous les départements sauf en Savoie (+3,7%); la baisse a été particulièrement importante dans la Drôme (-17,0%).

Concernant les rentes nouvellement attribuées en 2007, la région Rhône-Alpes compte 2 107 nouvelles rentes suite à un accident du travail (dont 53,4% relèvent de l'Isère ou du Rhône), 337 suite à un accident du trajet (dont 40,4% relèvent du Rhône) et 1 244 pour maladie professionnelle (dont 48,2% relèvent de l'Isère ou du Rhône).

### A savoir

Toute personne salariée dont la capacité de gain ou de travail est réduite d'au moins deux tiers par suite de maladie ou d'accident peut prétendre à une pension d'invalidité. C'est le médecin conseil de la caisse d'assurance maladie qui a mission d'apprécier la perte d'incapacité. Cette appréciation s'entend par rapport à l'ensemble des possibilités de travail existant pour l'assuré, et non par rapport au seul emploi occupé antérieurement. Les pensions d'invalidité sont toujours accordées à titre temporaire et peuvent être révisées, suspendues ou supprimées en fonction de l'évolution de l'état de santé des bénéficiaires.

Source : Handroit

### Les pensions d'invalidité de 1ère catégorie en Rhône-Alpes, données 2006 et 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de pensions attribuées en 2006 (1)</b>	<b>170</b>	<b>114</b>	<b>115</b>	<b>480</b>	<b>295</b>	<b>454</b>	<b>158</b>	<b>232</b>	<b>2 018</b>
% par département	8,4%	5,6%	5,7%	23,8%	14,6%	22,5%	7,8%	11,5%	100%
Evol./12 mois	-12,8%	7,6%	18,6%	-10,5%	-4,5%	-1,9%	-7,6%	4,0%	-3,9%
<b>Nb de pensions payées au 31/12/2007 (2)</b>	<b>1 062</b>	<b>724</b>	<b>764</b>	<b>2 867</b>	<b>1 997</b>	<b>2 749</b>	<b>948</b>	<b>1 409</b>	<b>12 520</b>
% par département	8,5%	5,8%	6,1%	22,9%	16,0%	22,0%	7,6%	11,3%	100%
Evol./12 mois	-4,5%	-8,5%	-17,0%	-8,2%	-1,4%	-10,1%	3,7%	-6,6%	-6,9%

(1) Source : CNAMTS, données 2006.

**NB :** Les données n'ont pu être actualisées pour 2007 du fait d'un changement du système de recueil dans les caisses primaires d'assurance maladie.

(2) Source : CNAMTS - pensions d'invalidité en cours (avantage de base) au 31/12/2007

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les nouvelles rentes AT/MP attribuées en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Accidents du travail</b>	<b>126</b>	<b>84</b>	<b>118</b>	<b>417</b>	<b>295</b>	<b>708</b>	<b>131</b>	<b>228</b>	<b>2107</b>
% département	6,0%	4,0%	5,6%	19,8%	14,0%	33,6%	6,2%	10,8%	100%
<b>Accidents du trajet</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>63</b>	<b>27</b>	<b>136</b>	<b>10</b>	<b>34</b>	<b>337</b>
% département	7,7%	6,5%	5,6%	18,7%	8,0%	40,4%	3,0%	10,1%	100%
<b>Maladies professionnelles</b>	<b>86</b>	<b>36</b>	<b>70</b>	<b>318</b>	<b>179</b>	<b>281</b>	<b>100</b>	<b>174</b>	<b>1244</b>
% département	6,9%	2,9%	5,6%	25,6%	14,4%	22,6%	8,0%	14,0%	100%

Source : CNAMTS, DRP Mission statistique - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

Champ : Prise en compte des 9 grandes branches d'activités couvertes par le Régime Général, y compris le Compte spécial pour le risque Maladie professionnelle.

(1) Trois catégories ont été définies :

- 1ère catégorie : invalide capable d'exercer une certaine activité rémunérée (cette catégorie donne droit à 30% du salaire annuel moyen, dans la limite du plafond de la sécurité sociale),
- 2ème catégorie : invalide incapable d'exercer la moindre activité professionnelle,
- 3ème catégorie : invalide ne pouvant exercer aucune activité professionnelle, et qui doit avoir recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante.

## Les personnes handicapées en milieu protégé

### Les jeunes en établissements médico éducatifs

#### A savoir

Les **CAMSP (centre d'action médico-social précoce)** interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans et de leurs familles pour le dépistage précoce des déficiences motrices, sensorielles ou mentales. Ils exercent des actions préventives. Ils peuvent être spécialisés ou polyvalents avec des sections spécialisées et assurent également une guidance familiale dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'enfant.

Les **CMPP (centre médico psycho-pédagogique)** assurent pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans, le dépistage et la rééducation de troubles neuropsychologiques (difficultés motrices, orthophoniques, troubles de l'apprentissage) ou de troubles du comportement susceptibles d'une thérapie médicale, d'une rééducation médico psychologique ou d'une rééducation psychothérapeutique ou psychopédagogique sous autorité médicale.

Les **établissements pour polyhandicapés** s'adressent aux enfants et adolescents présentant des handicaps complexes, à la fois mentaux et sensoriels et/ou moteurs.

Les **IME – IMPRO** : Les instituts médico éducatifs (IME) accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience. On distingue cependant les instituts médico-pédagogiques (IMP) des instituts médico professionnels (IMPRO) qui, eux dispensent une initiation professionnelle.

Les **IEM (instituts d'éducation motrice)** accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie (avec possibilité d'internat, de semi internat et d'externat). Ils mettent également en œuvre une activité d'éducation spéciale et de soins à domicile qui reste toutefois minoritaire.

Les **instituts d'éducation sensorielle pour les handicaps auditifs et visuels** sont des établissements de soins et d'éducation spéciale dédiés aux déficiences auditives et aux déficiences visuelles.

Les **Itep (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)** ont pour vocation d'accueillir des enfants ou adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

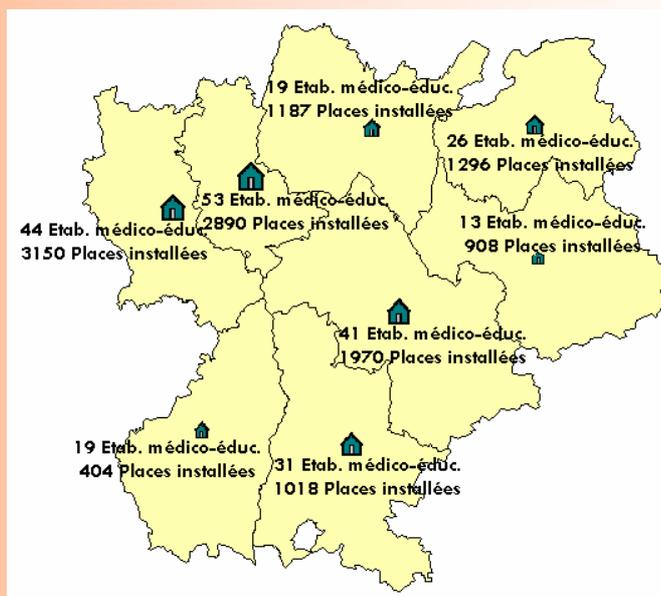
La scolarisation des jeunes en situation de handicap peut relever d'un établissement scolaire, d'un établissement sanitaire, d'un établissement médico éducatif ou de la prise en charge par la famille de tout ou partie de l'année scolaire. Si CAMPS et CMPP font du dépistage, une réponse adaptée aux besoins des enfants porteurs d'un handicap (de 0 à 18 ans) peut être proposée dans divers types d'établissements médico éducatifs : IME-IMPRO, établissements pour polyhandicapés, IEM, instituts d'éducation sensorielle pour handicapés auditifs et visuels, ITEP.

Au 12/06/2008, la région Rhône-Alpes compte 246 structures médico éducatives et 12 233 places autorisées dans le cadre du SROS (soit une diminution annuelle de -0,4% du nombre des places autorisées). Ces organismes sont principalement implantés dans le Rhône (21,5%), dans la Loire (17,9%) et dans l'Isère (16,7%) tandis que la Savoie ne dispose que de 13 structures de ce type.

Sont en réalité installées 12 823 places dans ces établissements (en augmentation de 1,2% sur an) dont 47,1% relèvent des départements du Rhône et de la Loire.

La comparaison entre le poids démographique des jeunes de 0 à 19 ans de chaque département (données Insee au 1er janvier 2005) et le poids du nombre de places installées par département souligne la place privilégiée de la Loire tandis que le Rhône et l'Isère apparaissent relativement moins bien dotés.

#### L'implantation des établissements du secteur médico éducatif rhônalpins et leur capacité d'accueil au 12 juin 2008



Source : DRASS Rhône-Alpes, STATISS Région, fichier FINISS des établissements médico-sociaux au 12/06/2008 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les personnes handicapées en milieu protégé

Les jeunes en établissements médico éducatifs (suite)

Les jeunes en établissement du secteur médico éducatif en Rhône-Alpes au 12 juin 2008

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre de structures de dépistage (1)	1	12	7	6	9	11	2	7	55
Nombre de places autorisées	75	159	150	160	676	345	100	179	1 844
Nombre de places installées	75	95	150	160	1 555	315	100	179	2 629
Nombre de structures d'accueil (2)	18	7	24	35	35	42	11	19	191
Nombre de places autorisées	1 118	334	863	1 832	1 573	2 675	815	1 179	10 389
Nombre de places installées	1 112	309	868	1 810	1 595	2 575	808	1 117	10 194
<b>Nombre total de structures</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>53</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>246</b>
% par département	7,7%	7,7%	12,6%	16,7%	17,9%	21,5%	5,3%	10,6%	100%
Evol./12 mois	-9,5%	5,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,4%
Nombre total de places autorisées	1 193	493	1 013	1 992	2 249	3 020	915	1 358	12 233
% par département	9,8%	4,0%	8,3%	16,3%	18,4%	24,7%	7,5%	11,1%	100%
Evol./12 mois	-3,2%	0,4%	0,0%	-0,5%	0,0%	-0,1%	0,7%	-0,6%	-0,4%
Nombre total de places installées	1 187	404	1 018	1 970	3 150	2 890	908	1 296	12 823
% par département	9,3%	3,2%	7,9%	15,4%	24,6%	22,5%	7,1%	10,1%	100%
Evol./12 mois	2,9%	12,8%	0,0%	-0,4%	0,0%	1,1%	0,7%	3,3%	1,2%

Source : DRASS Rhône-Alpes, STATISS Région, fichier FINISS des établissements médico-sociaux au 12/06/2008

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

Champ : CAMSP, CMPP, Etab. Enf. Ado. Polyhan, IEM, IME, IMP, ITEP, IR.

(1) CAMSP et CMPP (2) Hors CAMSP et CMPP

## Les personnes handicapées en milieu protégé

### Les adultes en milieu de travail protégé

Au 12/06/2008, la DRASS recensait 12 CRP-ERP et 150 ESAT, structures permettant aux personnes handicapées d'accéder au monde du travail dans des conditions adaptées.

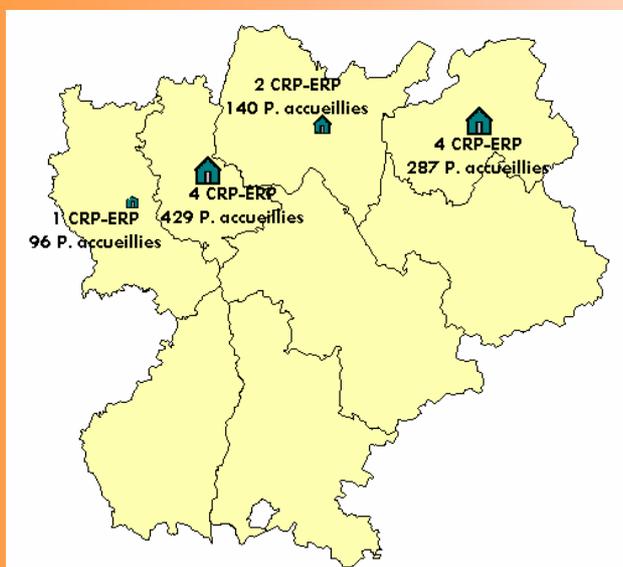
### Sigles

**CRP** : Centre de rééducation professionnelle  
**ERP** : École de rééducation professionnelle  
**ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail

Les CRP-ERP sont plus concentrés sur le Rhône et la Haute-Savoie (respectivement 4 structures) alors que l'Ardèche, la Drôme et la Savoie n'en sont pas pourvus. L'Isère présente quant à elle des places en pré-orientation dans le cadre d'une UEROS.

En 2008, la DRASS comptait 952 places installées en CRP et ERP dont 45,1% dans le Rhône, 30,1% en Haute-Savoie, 14,7% dans l'Ain et 10,1% dans la Loire.

### L'implantation des CRP ERP en Rhône-Alpes au 12/06/2008 (nombre de structures d'accueil et effectifs accueillis)



Source: DRASS Rhône-Alpes, Fichier FINISS des établissements au 12/06/2008 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes Pôle Observatoire

### Les CRP et ERP en Rhône-Alpes au 12/06/2008

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>CRP ERP</b>	<b>2</b>				<b>1</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>11</b>
Capacités installées	140				96	429		287	952
% par département	14,7%				10,1%	45,1%		30,1%	100%
Evol./12 mois	0,0%				0,0%	0,0%		0,0%	-8,5%

Source : DRASS Rhône-Alpes, STATISS Région, fichier FINISS des établissements médico-sociaux au 12/06/2008

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### A savoir

Les **Centres de rééducation professionnelle (CRP)** accueillent les travailleurs handicapés en formation en vue d'un retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail grâce à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.

La majorité des formations proposées par les CRP débouchent sur des diplômes homologués par l'Etat.

Il s'agit de formations professionnelles de longue durée (souvent supérieure à un an). Elles permettent l'adaptation à un nouveau milieu professionnel grâce à des périodes d'application en entreprise. Un suivi médical, social, psychologique et un accompagnement à l'emploi des stagiaires est assuré.

Les formations peuvent être précédées de phases préparatoires, elles peuvent être générales, polyvalentes, comporter ou non une remise à niveau, être intégrées ou non aux cycles de formation.

S'ajoutent à cet accueil en CRP des places en **préorientation** pour élaborer ou confirmer des projets professionnels personnalisés ou pour favoriser l'insertion des personnes cérébrolésées, dans le cadre des UEROS (Unités d'Évaluations, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle).

Source : Fagerb

### A consulter (prochainement)

Les CRP-ERP font l'objet actuellement d'un Schéma régional conduit par la DRASS et la DRTEFP Rhône-Alpes afin d'analyser l'application de la loi 2002-2 en la matière. Il s'agit notamment d'effectuer un état des lieux (centres, populations accueillies, obtention des diplômes, analyse de l'orientation en amont) à la lumière de l'avis des usagers.

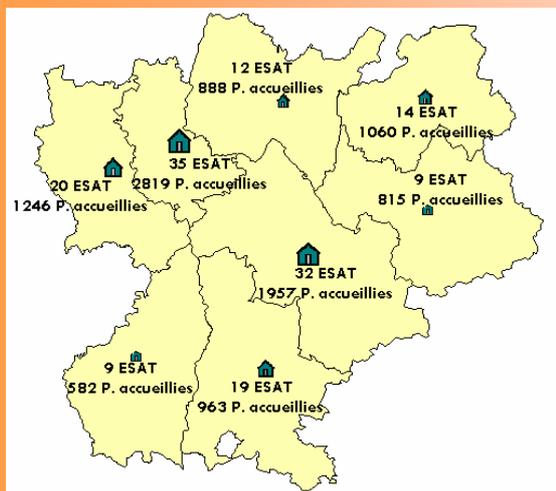
### Les personnes handicapées en milieu protégé

#### Les adultes en milieu de travail protégé (suite)

Les 10 330 places d'accueil disponibles en 2008 dans les ESAT de la région sont principalement localisées dans le Rhône (27,3%) et l'Isère (18,9%); les autres départements représentent entre 5,6% (en Ardèche) et 12,1% des places (dans la Loire).

On constate cette année une augmentation annuelle du nombre de places d'accueil en ESAT (+207 places) du fait de l'augmentation des possibilités d'accueil dans le département de l'Ain.

#### L'implantation des ESAT en Rhône-Alpes au 12/06/2008 (nombre de structures d'accueil et de places disponibles)



Source : DRASS Rhône-Alpes, Fichier FINESS des établissements au 12/06/2008 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### A consulter

Une enquête sur les ESAT rhônalpins a été conduite par la DRASS Rhône-Alpes en 2008 : la population accueillie apparaît majoritairement masculine (56,8% d'homme), plutôt âgée (près de 30% de la population a plus de 45 ans). Les deux tiers des personnes accueillies sont atteints de retard mental; les déficiences psychiques (21%) et les déficiences motrices (2,9%) sont ensuite les plus représentées.

Source : DRASS et Préfecture Rhône-Alpes, « Les ESAT en Rhône-Alpes », juin 2008

#### Les ESAT en Rhône-Alpes au 12/06/2008

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>ESAT</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>150</b>
Capacités installées	888	582	963	1957	1246	2819	815	1060	10330
% par département	8,6%	5,6%	9,3%	18,9%	12,1%	27,3%	7,9%	10,3%	100%
Evol./12 mois	10,6%	5,2%	2,3%	5,3%	0,0%	-2,3%	2,6%	1,6%	2,0%

Source : DRASS Rhône-Alpes, STATISS Région, fichier FINESS des établissements médico-sociaux au 12/06/2008  
Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### A savoir

Les **ESAT** (Établissement et Service d'Aide par le Travail, ex CAT, centres d'aides par le travail) sont des établissements médico-sociaux, accessibles sur décision d'orientation de la CDAPH. Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité à caractère professionnel dans un milieu de travail protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif. Le statut d'un travailleur handicapé en ESAT est particulier, n'étant pas soumis aux dispositions du code du travail.

Source : Service public - Le portail de l'administration française

Selon l'enquête « Établissements sociaux et médico-sociaux » (ES) de 2006, le nombre de structures pour adultes handicapés a augmenté de 20% entre 2001 et 2006. Les capacités d'accueil ont également progressé sur la période, de 13% dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et de 19% dans les établissements où l'hébergement prédomine. L'augmentation atteint 35% en maison d'accueil spécialisée (MAS) et 45% en foyer d'accueil médicalisé (FAM). Au total, plus de 200 000 adultes handicapés étaient accueillis par les établissements médico-sociaux au 31 décembre 2006. Environ 30 000 d'entre eux exerçaient en journée une activité professionnelle dans un ESAT et fréquentaient le reste du temps une structure d'hébergement. Les hommes sont toujours plus nombreux dans toutes les catégories d'établissements (60% en ESAT et 56% dans les autres établissements). L'âge moyen continue à augmenter, ainsi que la durée de présence dans un même établissement (plus de 10 ans en moyenne). Au cours de l'année 2006, les sorties ont représenté 6% des effectifs. La moitié des personnes ayant ainsi quitté un établissement a été orientée vers un autre établissement médico-social.

Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité - Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, N° 641 - Les établissements pour adultes handicapés : des capacités d'accueil en hausse. Résultats provisoires de l'enquête ES 2006, n°641, juin 2008

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire - La scolarisation des jeunes

Dès le plus jeune âge, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans les crèches et halte-garderies avec des modalités adaptées dans le cadre d'un projet d'accueil personnalisé (PAP) mis en place au moment de l'arrivée de l'enfant (1).

Arrivé à l'âge d'être scolarisé, la scolarisation peut être envisagée selon différents types d'organisation à l'école, au collège ou au lycée :

- en classes « ordinaires »,  
Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) peut alors être élaboré afin d'adapter la scolarisation de l'enfant. Ce dernier précise les modalités spécifiques d'accueil : aide humaine par une auxiliaire de vie scolaire, prêt de matériel pédagogique adapté, aménagement de la scolarité...  
En complément de cette scolarisation dans une classe ordinaire, une équipe spécialisée, le SESSAD, peut intervenir à domicile.
- en classes d'intégration scolaire collective,  
La scolarisation peut également s'effectuer dans un établissement scolaire ordinaire au sein d'un dispositif collectif accueillant un nombre limité d'élèves handicapés : les classes d'intégration scolaire (CLIS) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).
- en classes d'adaptation scolaire (classes d'adaptation, SEGPA, EREA non spécialisés),  
Les SEGPA et EREA (dont les EREA spécialisés) sont des sections d'enseignement relevant de l'Éducation Nationale dédiées aux élèves présentant des retards scolaires importants; elles sont susceptibles d'accueillir des jeunes scolairement retardés par leur handicap.
- ou encore en classes d'adaptation scolaire spécialisées sur des handicaps particuliers (EREA spécialisés).

A ce jour, le recueil de données chiffrées en matière de scolarisation des jeunes handicapés reste souvent partiel et propre à chaque académie voire à chaque département. Selon l'information diffusée sur son site Internet (cf. <http://www.ac-grenoble.fr>), l'académie de Grenoble recense en classes ordinaires 5 383 élèves handicapés dans le premier degré et 1 973 dans le second degré lors de l'année scolaire 2006-2007. Nous ne disposons pas d'information concernant l'académie de Lyon.

#### Scolarisation des élèves handicapés dans les classes ordinaires des établissements publics et privés du premier et du second degrés en Rhône-Alpes en 2006-2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Premier degré	nd	361	1 364	1 957	nd	nd	582	1 119	5 383
Second degré	nd	269	619	548	nd	nd	214	323	1 973

Source : Académie de Grenoble

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

nd : Non disponible

### A savoir

**SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) :** Ils assurent le soutien à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie, le conseil et l'accompagnement de la famille et de l'entourage en général, l'aide au développement psychomoteur et aux orientations ultérieures. Ils peuvent être généralistes ou dédiés à l'accompagnement des déficiences cognitives, motrices, sensorielles, ainsi qu'à l'accompagnement des troubles du caractère et du comportement. Ils interviennent au domicile familial de l'enfant ou de l'adolescent, mais aussi à la crèche, à l'école, au centre aéré ou encore dans les locaux du SESSAD, si la nature de l'intervention et la proximité s'y prêtent.

**CLIS (classe d'intégration scolaire) :** Elle dispense un enseignement adapté selon l'âge, les capacités, la nature et l'importance du handicap. L'objectif est de permettre aux élèves de suivre, totalement ou partiellement, un cursus scolaire ordinaire, et si possible de réintégrer une classe ordinaire. Les CLIS accueillent au maximum 12 enfants reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elles sont spécialisées par type de handicap : mental (CLIS 1), auditif (CLIS 2), visuel (CLIS 3) et moteur (CLIS 4).

**UPI (unité pédagogique d'intégration) :** Dispositifs qui accueillent, au sein de certains collèges ou de certains lycées généraux, technologiques ou professionnels, des préadolescents ou adolescents dont le handicap a été reconnu par la MDPH.

**SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adaptée) :** Structures spécialisées intégrées dans des collèges ordinaires, elles ont la charge de scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes pour leur permettre de tirer profit d'une scolarisation dans les classes ordinaires des collèges.

**EREA (établissement régional d'enseignement adapté) :** Leur mission est de permettre « à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités ». Il existe quelques EREA orientés vers les handicaps sensori-moteurs, mais la plupart accueillent des jeunes en très grande difficulté scolaire.

(1) « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », Dress, Etudes et résultats n° 216, janvier 2003.

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire

### La scolarisation des jeunes (suite)

#### Les chiffres-clés

##### France

104 500 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré en juin 2006 et 45 000 dans le second degré; soit une augmentation de 13% des effectifs accueillis dans l'enseignement public par rapport à 2005.

En 2007-2008, près de 110 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré - dont près de 10% dans l'enseignement privé - et 52 350 dans le second degré.

L'effectif des élèves accueillis a progressé de plus de + 4,5% par rapport à 2006-2007.

Le nombre d'enfants handicapés scolarisés est passé de 89 000 en 2002-2003 à plus de 162 000 en 2007-2008 soit une progression de 82%.

Source : Handiscol

Afin de donner un regard global sur les deux académies de la région Rhône-Alpes, nous nous référons aux données de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale (D.E.P.P.) qui effectue depuis la rentrée 2003/2004 une enquête spécifique (enquête n°3) pour permettre le suivi des enfants handicapés intégrés individuellement dans les écoles du premier degré.

Ainsi, lors de l'année scolaire 2006-2007, cette enquête a permis de repérer 7 200 élèves handicapés scolarisés dans les établissements publics et privés du premier degré en Rhône-Alpes; 77,9% de ces élèves étaient scolarisés à plein temps.

#### A consulter

Guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés



Le guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés intègre les directives et les dispositions réglementaires liées à l'application de la loi du 11 février 2005.

### Les enfants porteurs de handicap accueillis dans les écoles publiques et privées du 1er degré en Rhône-

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>A temps plein</b>	<b>520</b>	<b>274</b>	<b>516</b>	<b>997</b>	<b>439</b>	<b>1 739</b>	<b>499</b>	<b>622</b>	<b>5 606</b>
Atteinte intellectuelle ou mentale	216	157	135	516	264	783	226	294	2 591
Déficiences motrices	21	24	39	86	14	93	49	45	371
Déficiences auditives	39	4	42	28	17	73	27	38	268
Déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles	13	3	19	30	12	174	21	28	300
Déficiences du langage et de la parole	186	68	170	253	77	417	138	155	1 464
Déficiences visuelles	17	11	25	17	6	40	17	12	145
Déficiences associées	26	5	8	62	42	98	13	36	290
<b>A temps partiel</b>	<b>197</b>	<b>63</b>	<b>119</b>	<b>331</b>	<b>137</b>	<b>473</b>	<b>83</b>	<b>190</b>	<b>1 593</b>
Atteinte intellectuelle ou mentale	129	40	41	237	89	268	53	110	967
Déficiences motrices	22	12	16	17	6	32	11	23	139
Déficiences auditives	4	3	6	7	3	13	3	6	45
Déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles	13	0	3	11	5	26	8	8	74
Déficiences du langage et de la parole	13	2	23	4	6	35	1	7	91
Déficiences visuelles	1	2	0	1	2	4	1	2	13
Déficiences associées	15	4	7	50	26	74	6	28	210

Sources : DEPP, enquête N°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés - FNORS

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire

### La scolarisation des jeunes (suite)

Arrivés dans l'enseignement supérieur, les jeunes handicapés sont intégrés dans le système universitaire classique avec des possibilités d'aide. Les étudiants atteints d'un handicap moteur ou sensoriel, permanent ou non, ainsi que les étudiants atteints d'une maladie, chronique ou non, peuvent par exemple demander à bénéficier de dispositions particulières concernant les contrôles et examens, l'accessibilité des locaux, l'installation matérielle ou l'utilisation de matériels appropriés. Des cellules d'aide aux personnes en situation de handicap (Assistants de Vie Scolaire) permettent notamment une aide supplémentaire en ce qui concerne la prise de notes, l'aménagement de l'emploi du temps, la mise à disposition de photocopies et agrandissements de documents.

Les informations mises à disposition par le site Handi U font état de 8 783 étudiants handicapés à la rentrée 2006-2007 au niveau national sachant que tous les établissements n'ont pas été en mesure de fournir leurs données.

La majeure partie (82,7%) de ces jeunes sont inscrits à l'université; 12,9% relèvent d'une classe préparatoire ou d'une section technique supérieure et 3,7% d'une école d'ingénieurs sachant que les classes préparatoires, les écoles d'ingénieurs et autre IUFM font largement partie des établissements non-répondant.

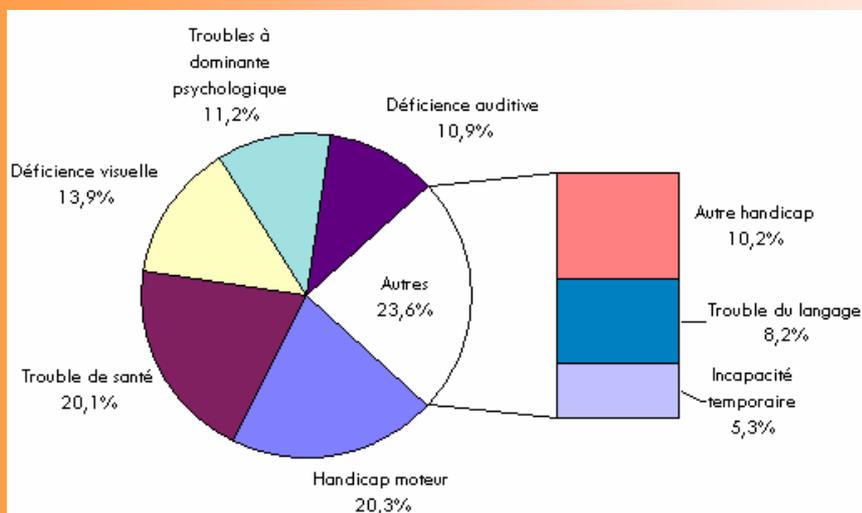
Les handicaps déclarés par ces étudiants sont :

- des handicaps moteurs (20,3% des étudiants),
- des troubles de santé (20,1%)
- des déficiences visuelles (13,9%) sachant qu'une déficience sur cinq est une cécité,
- des troubles à dominance psychologique (11,2%) et
- des déficiences auditives (10,9%) sachant qu'un peu moins d'une déficience auditive sur 3 est qualifiée de sévère ou profonde.

Parmi ces 8 783 étudiants, 1 076 étaient inscrits dans un établissement universitaire de la région Rhône-Alpes; ils représentent 12,3% des étudiants handicapés recensés en France.

### Les étudiants handicapés par grand type de handicap en France

Rentrée universitaire 2006-2007



Source : Éducation Nationale, Handi U

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les chiffres-clés

#### France

Le handicap de 8 783 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2006-2007 a pu être identifié; soit une augmentation annuelle de 4,4%.

#### Rhône-Alpes

Les universités rhônalpines recensent 1 076 étudiants handicapés en 2006-2007

Source : Handi-U

### A consulter

#### Guide Handicap

Nombreux sont les établissements d'enseignement supérieur dans le bassin lyonnais, avec leurs propres démarches et leurs spécificités. Cette diversité est une richesse mais elle ne simplifie pas toujours l'arrivée dans les études supérieures.

Le Guide Handicap a pour objectif de rendre lisibles les dispositifs existant sur le handicap dans l'enseignement supérieur de Lyon en vous donnant quelques points de repère afin de faciliter votre arrivée : des noms de correspondants, des pistes de recherche, ainsi qu'une multitude de liens à explorer.

Cela signifie que c'est un guide dynamique qui évoluera dans le temps, tant dans le contenu que sur la forme.

Source : Site de l'Université de Lyon

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

### La définition de la population handicapée active

Plusieurs textes de loi délimitent la population des travailleurs handicapés :

- La loi du 23 novembre 1957 définit, dans le code du travail (Art. L.323-10) la notion de handicap : "Est considérée travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales."
- La loi du 10 juillet 1987 élargit la notion en ouvrant un droit à des "bénéficiaires" dont certains peuvent être des ayants droits de personnes handicapées et/ou victimes du travail.
- La loi du 11 février 2005 inclut en outre les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles et les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

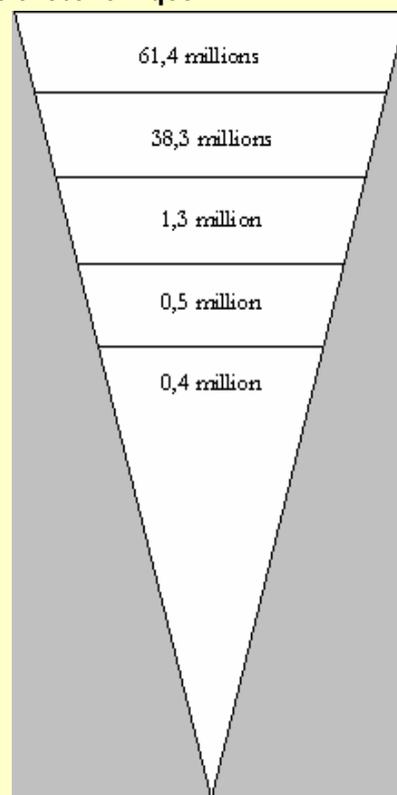
### Elargissement de la définition du « travailleur handicapé »



### Estimation de population - contexte démographique et économique

Dans un contexte à la fois démographique et économique, le nombre de travailleurs handicapés actifs s'élève à quelque 0,4 million pour une population française de 61,4 millions d'habitants :

- Au 01/01/2003, la France compte 61,4 millions d'habitants (sources : Insee).
- En 2002, parmi les 38,3 millions de personnes âgées de 15 à 65 ans :
  - une personne sur 4 déclare avoir un handicap ou éprouver un problème de santé de plus de 6 mois.
  - 1,3 million bénéficie d'une reconnaissance CDAPH ( ex-COTOREP).
- Le taux d'activité des personnes bénéficiant d'une reconnaissance CDAPH s'élève à 44,2%, soient quelques 593 500 personnes reconnues handicapées travaillent ou sont à la recherche d'un emploi.
- Le taux d'emploi des personnes bénéficiant d'une reconnaissance CDAPH s'élève à 36,8%, soit quelques 494 000 personnes reconnues handicapées travaillent.
- Le taux de chômage des personnes bénéficiant d'une reconnaissance CDAPH serait estimé à 16,6% (selon ce taux, quelques 223 000 personnes reconnues handicapées sont à la recherche d'un emploi (DETH catégorie 1 au 31/12/2005).



Source : Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2002 ; Exploitation DARES, CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

### Les salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi

#### A savoir

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 a introduit des modifications dans la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Ces changements apparaissent dans les séries statistiques à partir de l'année 2006. Aussi, les résultats 2006 de l'emploi des travailleurs handicapés issus du traitement des déclarations annuelles obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés (DOETH) ne sont pas comparables aux années antérieures et forment le fondement d'une nouvelle série de données.

La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) Rhône-Alpes a mis à disposition en juin 2008 les résultats issus de l'exploitation des DOETH de 2006 (cf. la rubrique *Publications et statistiques* du site Internet de la DRTEFP <http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr/>).

En 2006, les 9 984 établissements privés rhônalpins sont assujettis à l'obligation d'emploi par la loi de 2005 et emploient 24 724 personnes handicapées.

Le taux d'emploi direct s'élève à 3,0% en région et varie entre 2,5% dans le Rhône et 4,1% dans l'Ardèche et la Loire.

### Les salariés bénéficiaires dans les établissements assujettis à la loi de 2005 en Rhône-Alpes, données 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de salariés bénéficiaires</b>	<b>2 443</b>	<b>1 179</b>	<b>1 105</b>	<b>5 092</b>	<b>3 439</b>	<b>7 682</b>	<b>1 557</b>	<b>2 227</b>	<b>24 724</b>
% par département	9,9%	4,8%	4,5%	20,6%	13,9%	31,1%	6,3%	9,0%	100%
Taux d'emploi direct 2006	3,5%	4,1%	3,3%	3,1%	4,1%	2,5%	3,1%	2,8%	3,0%

Source : DRTEFP Rhône-Alpes - Déclaration obligatoire sur l'emploi des travailleurs handicapés 2005

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

#### Les salariés licenciés pour inaptitude physique

##### A savoir

Le maintien dans l'emploi repose sur l'identification d'une situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude médicale au poste de travail, en lien avec une déficience, une maladie ou un état de santé susceptible de gêner ou d'empêcher la réalisation des tâches requises pour la tenue du poste (\*).

Au sens de la médecine du travail, l'inaptitude découle de la confrontation des exigences du poste de travail et des capacités physiques et mentales du salarié. Elle n'est pas un état en soi mais reste liée à l'activité, aux conditions de travail du poste; un même handicap ne conduira pas forcément à l'inaptitude dans deux postes différents. Elle n'est pas nécessairement définitive. Il s'agit bien souvent d'une situation réversible (modification de l'activité professionnelle, adaptation ou transformation du poste de travail).

Seul le médecin du travail peut prononcer l'inaptitude, après étude du poste et des conditions de travail. Son avis repose sur la dangerosité de l'occupation du poste pour le salarié ou ses collègues et non pas sur la compétence ou la rentabilité au travail de l'employé.

(\* Attention : La question de l'inaptitude au sens de la médecine et du code du travail diffère de l'inaptitude au travail au sens de la sécurité sociale, ou de la MDPH.

En 2007, la région compte 6 224 licenciements pour inaptitude physique; soit une augmentation de +0,5% en un an.

Les informations collectées sur les licenciements pour inaptitude physique gardent un caractère non obligatoire; elles peuvent être complétées ultérieurement à la déclaration et ne sont par conséquent pas exhaustives. Toutefois, il est à noter que le nombre des cas recensés dans la région oscille entre 6 200 et 6 600 depuis 2003.

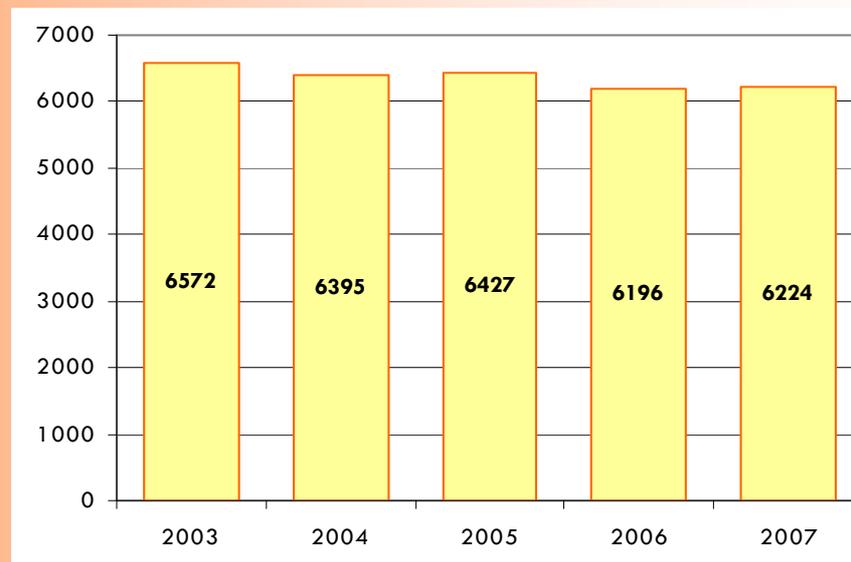
Le quart des licenciements pour inaptitude physique est recensé dans le département du Rhône; 14,5% relèvent de l'Isère.

On observe des évolutions annuelles différentes selon les départements en matière de licenciements pour inaptitude :

- diminution des cas recensés en Ardèche (-12,4%) et dans l'Ain (-7,9%),
- augmentation des cas recensés en Savoie (+11,7%) et dans l'Isère (+6,1%),
- évolutions variant entre -0,1% et 2,6% pour les 4 autres départements.

Notons qu'en Savoie et en Isère, ces évolutions font suite à des baisses importantes enregistrées en 2006.

#### Les licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes de 2003 à 2007



Sources : Assedic des Alpes et VLR (infocentre prestations)  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Nombre de licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône - Alpes
<b>Nombre de licenciements</b>	<b>617</b>	<b>324</b>	<b>618</b>	<b>1 106</b>	<b>901</b>	<b>1 575</b>	<b>411</b>	<b>672</b>	<b>6 224</b>
%par département	10,0%	5,2%	10,0%	17,9%	14,5%	25,4%	6,6%	10,8%	100%
Evol./12 mois	-7,9%	-12,4%	2,3%	6,1%	-0,1%	0,4%	11,7%	0,1%	0,5%

Sources : Assedic VLR et Assedic des Alpes (infocentre prestations). Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

#### Les chiffres-clés

##### Rhône-Alpes

##### Demandes d'emploi des travailleurs handicapés

- 23 821 DETH au 31/12/2007 toutes catégories de la demande, soit 7,9% de la demande tous publics.
- 19 277 DETH de catégorie 1, soit 80,9% des demandeurs handicapés.
- 10 820 DETH de catégorie 1, soit 6,9% de la demande tous publics.
- 6 863 DETH de catégorie 2.

Source : ANPE, DEFM Persee

#### Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories 1, 2 et 3)

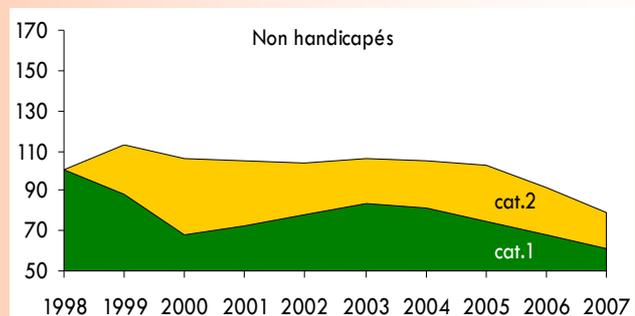
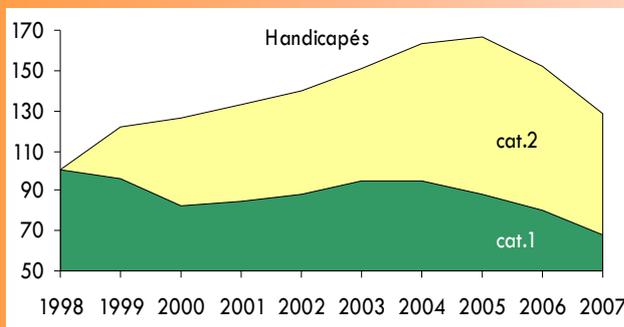
##### Les demandes d'emploi

La région Rhône-Alpes compte plus de 23 800 demandeurs d'emploi handicapés (toutes catégories confondues) au 31 décembre 2007. La proportion des demandeurs handicapés parmi l'ensemble des demandeurs est restée stable depuis un an et s'élève à 7,9%.

Notons que la population des demandeurs d'emploi handicapés se distingue de l'ensemble des demandeurs par l'importance des recherches de travail à temps partiel. En effet, 45,4% des demandeurs d'emploi handicapés de la région Rhône-Alpes relèvent de la catégorie 1 et 28,8% de la catégorie 2 (ces proportions sont respectivement de 52,6% et 10,7% pour les personnes non handicapées).

Sur un an, les demandes de catégorie 1 ont diminué de -16,1% pour les travailleurs handicapés (contre -8,7% pour les non handicapés) et les demandes de catégorie 2 de -15,6% (contre -12,9%).

#### Évolutions comparées des demandes d'emploi de catégories 1 et 2 en région Rhône-Alpes depuis 1998 (base 100 en 1998)



Source : ANPE, DEFM Persee au 31/12 de chaque année - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Définitions

##### Personnes n'ayant pas exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78h dans le mois d'actualisation :

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à **plein temps**.

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à **temps partiel**.

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiat. disponibles, à la recherche d'un emploi à durée **déterminée, temporaire ou saisonnier**, y compris de courte durée.

##### Personnes ayant exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78h dans le mois d'actualisation :

Catégorie 6 : à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 7 : à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 8 : à la recherche d'un autre emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier y compris de très courte durée.

**Nota** : Les personnes de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 sont tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 4 : personnes sans emploi, **non immédiatement disponibles**, recherchant un emploi (exemple : personnes en arrêt maladie, en formation).

Catégorie 5 : personnes **pourvues d'un emploi** et recherchant un autre emploi.

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

Les demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) (suite)

Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie d'inscription en région Rhône-Alpes au 31 décembre 2007

	Handicapés			Non handicapés			Tous publics		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Catégorie 1	10 820	45,4%	-16,1%	146 287	52,6%	-8,7%	157 107	52,1%	-9,2%
Catégorie 2	6 863	28,8%	-15,6%	29 637	10,7%	-12,9%	36 500	12,1%	-13,4%
Catégorie 3	1 594	6,7%	-21,4%	23 484	8,4%	-14,9%	25 078	8,3%	-15,3%
Catégorie 4	716	3,0%	-9,5%	12 583	4,5%	-2,7%	13 299	4,4%	-3,1%
Catégorie 5	1 481	6,2%	-4,6%	19 223	6,9%	41,3%	20 704	6,9%	36,6%
Catégorie 6	1 578	6,6%	-5,8%	32 881	11,8%	0,1%	34 459	11,4%	-0,2%
Catégorie 7	575	2,4%	-4,8%	6 813	2,5%	-8,0%	7 388	2,4%	-7,8%
Catégorie 8	194	0,8%	-23,9%	7 075	2,5%	-9,4%	7 269	2,4%	-9,9%
<b>Total</b>	<b>23 821</b>	<b>100,0%</b>	<b>-14,7%</b>	<b>277 983</b>	<b>100,0%</b>	<b>-6,2%</b>	<b>301 804</b>	<b>100,0%</b>	<b>-7,0%</b>

Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

De fait, l'étude des demandes de catégories 1, 2 et 3 regroupées donne une vision d'ensemble de la demande des personnes handicapées puisque ces catégories représentent 80,9% des demandeurs handicapés au 31 décembre 2007. Aussi, les informations données par la suite sur les demandes d'emploi aura-t-elle trait à ces trois catégories confondues de la demande.

Les demandeurs d'emploi handicapés en Rhône-Alpes au 31 décembre 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Catégorie 1	853	802	1 136	1 794	2 020	2 758	620	837	10 820
% par département	7,9%	7,4%	10,5%	16,6%	18,7%	25,5%	5,7%	7,7%	100%
Catégorie 2	466	428	602	1 418	1 513	1 445	374	617	6 863
% par département	6,8%	6,2%	8,8%	20,7%	22,0%	21,1%	5,4%	9,0%	100%
Catégories 1, 2 et 3	1 414	1 387	1 926	3 548	3 697	4 555	1 084	1 666	19 277
% par département	7,3%	7,2%	10,0%	18,4%	19,2%	23,6%	5,6%	8,6%	100%
Evol./12 mois	-19,8%	-15,6%	-15,2%	-13,7%	-13,2%	-19,9%	-19,5%	-15,5%	-16,4%
<b>Total toutes catégories</b>	<b>1 858</b>	<b>1 708</b>	<b>2 372</b>	<b>4 345</b>	<b>4 571</b>	<b>5 605</b>	<b>1 352</b>	<b>2 010</b>	<b>23 821</b>
% par département	7,8%	7,2%	10,0%	18,2%	19,2%	23,5%	5,7%	8,4%	100%
Evol./12 mois	-15,1%	-13,1%	-13,0%	-12,1%	-11,2%	-17,7%	-18,0%	-19,7%	-14,7%

Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les métiers recherchés

Parmi les 22 catégories professionnelles utilisées par l'ANPE, 9 concentrent 4 demandeurs d'emploi handicapés sur 5 en Rhône-Alpes (soit plus de 700 demandes); les catégories professionnelles les plus demandées sont les *services aux personnes et à la collectivité* (24,7% des demandes), les *services administratifs et commerciaux* (14,8%), les *transport et logistique* (11,3%), la *mécanique, électricité et électronique* (8,6%) et la *distribution et vente* (8,2%).

A l'inverse, les catégories les moins demandées par les travailleurs handicapés sont celles de la *santé* (17 demandes), de la *maîtrise industrielle* (40 demandes) et, dans une moindre mesure, des *cadres techniques de l'industrie* (94 demandes).

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

#### Les demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) (suite)

Par ailleurs, on constate que la répartition des travailleurs handicapés entre les différentes catégories professionnelles a peu variée depuis décembre 2006.

Les domaines professionnels, subdivisions des catégories professionnelles, soulignent l'importance des services dans la demande d'emploi. Ainsi, si 81,0% de ces demandeurs handicapés sont positionnés sur 14 des 60 domaines professionnels. Environ quatre demandeurs handicapés sur 10 relèvent des services administratifs (14,5%), des services aux personnes (14,5%) ou encore des services aux entreprises et aux collectivités (10,2%).

Pour autant, les métiers recherchés restent très diversifiés puisque, au 31/12/2007, les demandeurs d'emploi handicapés de Rhône-Alpes sont positionnés sur 408 des 466 emplois/métiers recensés par l'ANPE.

36 métiers concentrent 70,1% de ces demandes en Rhône-Alpes et un quart des demandeurs handicapés recherche un poste de :

- Agent de service de collectivité (1 144 demandes),
- Agent administratif d'entreprise (949 demandes),
- Nettoyeur de locaux et de surfaces (925 demandes),
- Agent du stockage et de la répartition de marchandises (848 demandes),
- Agent d'accueil (788 demandes),
- Agent main de finition, contrôle et conditionnement (728 demandes),
- Intervenant à domicile (663 demandes),
- Intervenant auprès d'enfants (572 demandes),
- Jardiniers d'espaces verts (567 demandes),
- Agents de sécurité et de surveillance (508 demandes).

#### Répartition des demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en Rhône-Alpes au 31 décembre 2007 selon le métier recherché

	Total	%	% cum.	Evol / un an
Agent de service de collectivité	1 144	5,9%	5,9%	-15,3%
Agent administratif d'entreprise	949	4,9%	10,9%	-15,2%
Nettoyeur de locaux et de surfaces	925	4,8%	15,7%	-11,5%
Agent du stockage et de la répartition de marchandises	848	4,4%	20,1%	-17,4%
Agent d'accueil	788	4,1%	24,1%	-10,8%
Agent main de finition, contrôle et conditionnement	728	3,8%	27,9%	-18,5%
Intervenant à domicile	663	3,4%	31,4%	-13,4%
Intervenant auprès d'enfants	572	3,0%	34,3%	-7,0%
Jardinier d'espaces verts	567	2,9%	37,3%	-3,9%
Agent de sécurité et de surveillance	508	2,6%	39,9%	-22,3%
Conducteur-livreur	469	2,4%	42,3%	-15,6%
Agent de gardiennage et d'entretien	459	2,4%	44,7%	-19,9%
Secrétaire bureautique polyvalent	436	2,3%	47,0%	-15,7%
Agent de manipulation et de déplacement des charges	390	2,0%	49,0%	-18,8%
Polymaintenicien	360	1,9%	50,9%	-19,1%
Secrétaire bureautique spécialisé	313	1,6%	52,5%	-13,5%
Employé de ménage à domicile	289	1,5%	54,0%	-13,7%
Agent d'usinage des métaux	288	1,5%	55,5%	-9,4%
Agent de montage-assemblage de la construction mécanique	287	1,5%	57,0%	-13,8%
Aide de cuisine	257	1,3%	58,3%	-18,7%
Vendeur en équipement de la personne	248	1,3%	59,6%	-23,0%
Employé de libre-service	238	1,2%	61%	-12,2%
Peintre en bâtiment	168	0,9%	61,7%	-16,0%
Conducteur de transport de marchandises (réseau routier)	168	0,9%	62,6%	-30,9%
Hôte de caisse libre-service	159	0,8%	63,4%	-20,1%
Ouvrier de la maçonnerie	134	0,7%	64,1%	3,9%

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

#### Les demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) (suite)

#### Les caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés

Le profil de demandeurs handicapés en Rhône-Alpes est peu évolutive :

- plus d'hommes (55,5% contre 46,0% chez les non handicapés),
- peu de jeunes identifiés comme handicapés (3,2% contre 16,4% chez les non handicapés) mais une forte proportion de personnes de 50 ans et plus suite aux accidents de la vie, du travail et autres problèmes de santé (31,4% contre 15,6% chez les non handicapés),
- plus de personnes à la recherche d'un emploi non qualifiés compte tenu du niveau d'étude initial et des difficultés d'évolution de carrière (48,4% contre 31,8% chez les non handicapés),
- plus de personnes faiblement diplômées suite aux difficultés rencontrées lors de la formation initiale comme de la formation continue (32,7% contre 18,9% chez les non handicapés),
- plus de chômeurs de longue durée voire de très longue durée du fait des difficultés d'insertion et de maintien sur le marché du travail (46,9% contre 25,4% chez les non handicapés).

#### Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi (catégories 1, 2 et 3) en région Rhône-Alpes au 31/12/2007

	Handicapés			Non handicapés		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Homme	10 698	55,5%	-16,8%	100 540	46,0%	1,1%
Femme	8 579	44,5%	-15,9%	118 145	54,0%	-3,4%
Moins de 25 ans	617	3,2%	-23,7%	35 873	16,4%	-11,9%
De 25 à 49 ans	12 610	65,4%	-17,2%	148 742	68,0%	-0,9%
50 ans et plus	6 050	31,4%	-13,9%	34 070	15,6%	10,1%
Non qualifié	9 338	48,4%	-16,2%	69 602	31,8%	5,2%
Qualifié	9 926	51,5%	-16,4%	148 070	67,7%	-3,7%
Sans diplôme, certif. d'études	6 313	32,7%	-18,3%	41 322	18,9%	4,3%
CAP, BEP	9 174	47,6%	-16,2%	81 975	37,5%	3,1%
Bac et plus	3 786	19,6%	-13,2%	94 809	43,4%	-6,5%
Moins de 6 mois de chômage	6 976	36,2%	-15,2%	124 968	57,1%	0,0%
6 mois à moins de 12 mois	3 268	17,0%	-23,7%	38 234	17,5%	2,0%
1 à moins de 2 ans	4 125	21,4%	-19,9%	31 711	14,5%	-10,6%
2 ans et plus	4 908	25,5%	-9,0%	23 772	10,9%	-0,5%
<b>Total</b>	<b>19 277</b>	<b>100,00%</b>	<b>-16,4%</b>	<b>218 685</b>	<b>100,00%</b>	<b>-1,4%</b>

Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année, catégories 1, 2 et 3 - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

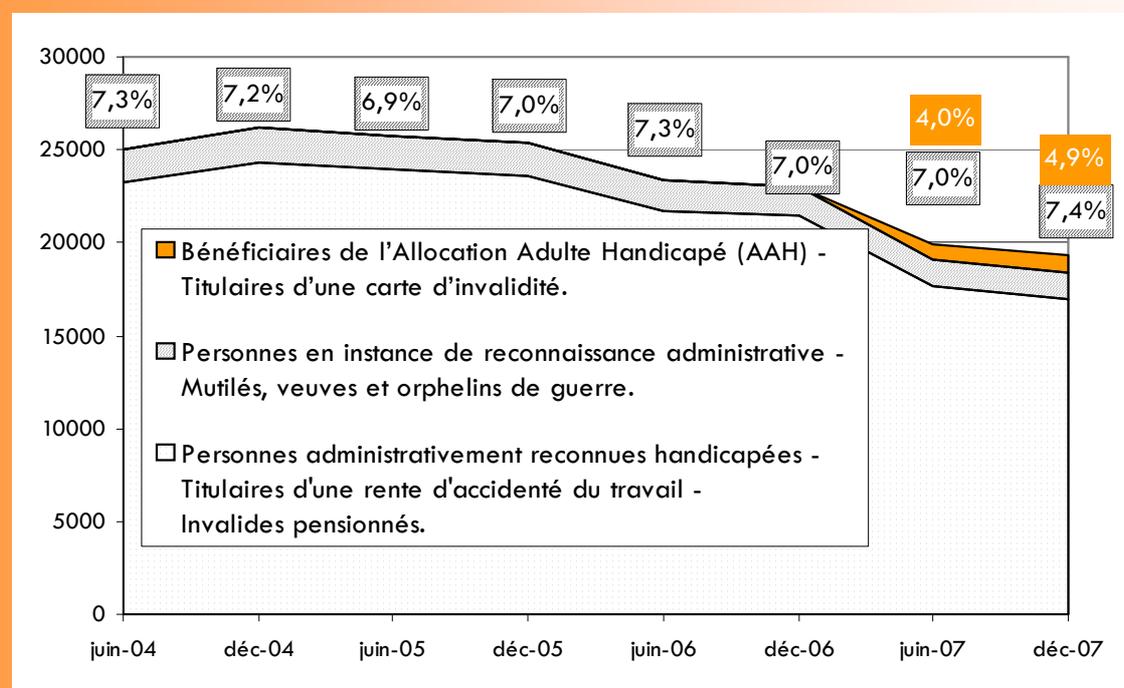
## Les personnes handicapées en milieu ordinaire

### Les demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) (suite)

L'élargissement récent de la définition du « travailleur handicapé » suite à la loi du 11 février 2005 est observable pour la deuxième fois dans les séries statistiques semestrielles.

S'agissant des demandeurs d'emploi handicapés (catégories 1, 2 et 3) au 31/12/2007, il apparaît que les 939 personnes nouvellement prises en compte en Rhône-Aleps, c'est-à-dire les titulaires d'une carte d'invalidité et les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé représentent 4,9% des demandeurs d'emploi handicapés.

### Répartition des demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en région Rhône-Alpes au 31 décembre 2007 selon la reconnaissance du handicap



Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année, catégories 1, 2 et 3 - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les flux d'entrées et de sorties de chômage

Les 19 277 demandes d'emploi émanant de personnes handicapées enregistrées en Rhône-Alpes en catégories 1, 2 et 3 au 31/12/2007 sont plus concentrées sur les départements du Rhône (23,6%), la Loire (19,2%) et de l'Isère (18,4%).

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, l'ANPE a enregistré 24 254 entrées et 30 000 sorties de chômage concernant des personnes handicapées inscrites dans les catégories 1, 2 et 3 en région Rhône-Alpes, sachant que l'analyse de ces flux doit être nuancée par le nombre important des inscriptions dont le motif n'a pas été précisé.

40% des entrées font suite à un licenciement, une démission ou une fin de contrat ou de mission. 24% des sorties sont clairement expliquées par une reprise d'emploi, 20% par un arrêt des recherches. Globalement, sur un an, ces flux ont diminué de -10,5% pour les entrées et de -7,5% pour les sorties.

### A savoir

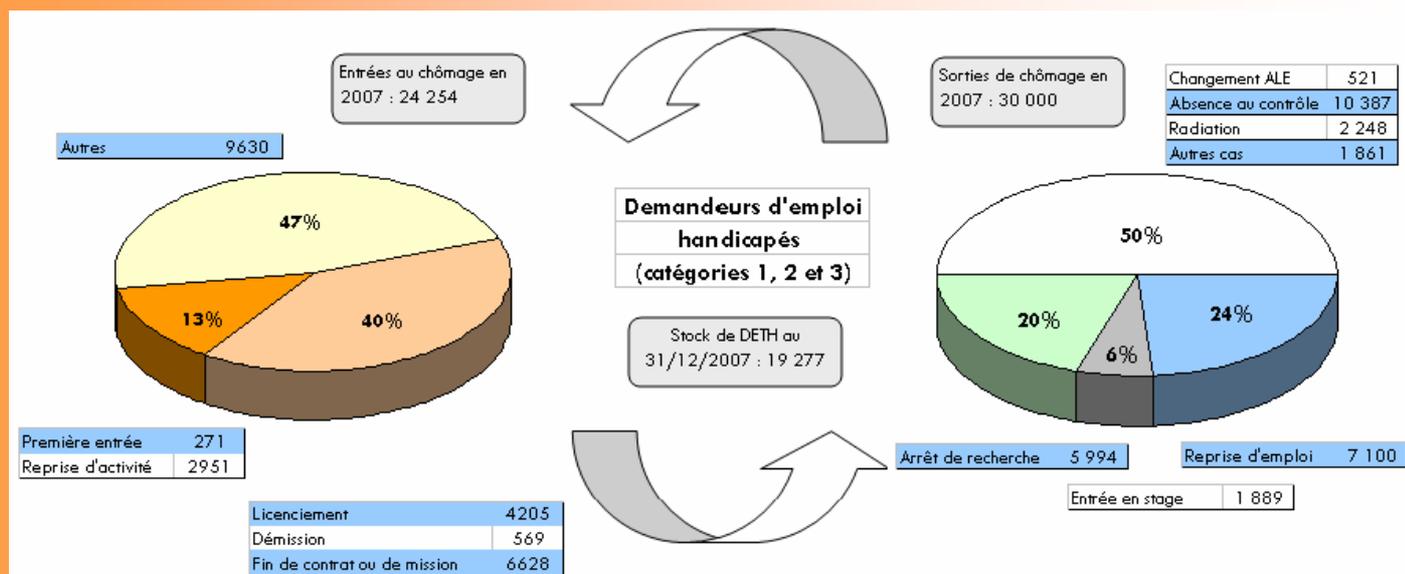
Au 31 mars 2008, le pourcentage de chômeurs indemnisés par rapport à l'ensemble des inscrits à l'ANPE, s'établit à 59,9% au niveau national. Il est en légère hausse par rapport à la même période de l'année précédente (59,7%).

Source : « Chômage indemnisé ou non indemnisé » Assedic, Département Equilibre Technique et Prévisions, 05 juillet 2008.

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

Les demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) (suite)

#### Stock et flux de demandeurs d'emploi handicapés (cat.1, 2 et 3) en région Rhône-Alpes en 2007



Source : ANPE, DES et DEE 2007 et DEFM Persee au 31/12/2007, catégories 1, 2, 3 - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les demandes d'emploi et les flux d'entrées et de sorties de chômage des personnes handicapées en

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Demandes d'emploi au 31/12/2007	1 414	1 387	1 926	3 548	3 697	4 555	1 084	1 666	19 277
% par département	7,3%	7,2%	10,0%	18,4%	19,2%	23,6%	5,6%	8,6%	100%
Evol./12 mois	-19,8%	-15,6%	-15,2%	-13,7%	-13,2%	-19,9%	-19,5%	-15,5%	-16,4%
Flux d'entrées en 2007	2 064	1 336	2 040	4 494	4 133	5 985	1 690	2 512	24 254
% par département	8,5%	5,5%	8,4%	18,5%	17,0%	24,7%	7,0%	10,4%	100%
Evol./12 mois	-10,2%	-15,1%	-11,0%	-7,8%	-6,5%	-12,0%	-9,5%	-16,0%	-10,5%
Flux de sortie en 2007	2 553	1 724	2 636	5 448	5 109	7 465	2 112	2 953	30 000
% par département	8,5%	5,7%	8,8%	18,2%	17,0%	24,9%	7,0%	9,8%	100%
Evol./12 mois	-10,5%	-3,7%	-1,6%	-6,3%	-6,2%	-7,6%	-4,3%	-17,2%	-7,5%

Source : ANPE, DES, DEE et DEFM Persee de chaque année (cat. 1, 2 et 3, Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi)  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

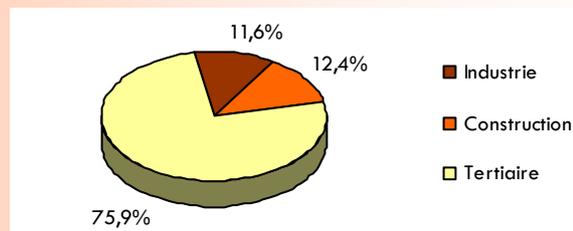
## **LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI**

### Les établissements

Selon le fichier SIRENE, la région Rhône-Alpes compte au 01/01/2007 plus de 351 500 entreprises et établissements; soit une croissance de +10,2% sur un an. La géographie et la localisation des centres économiques et urbains sur la région font que ces organismes sont inégalement répartis sur le territoire rhônalpin : entre 4,6% en Ardèche et 28,2% dans le Rhône.

Cette répartition reste globalement similaire à celle des quelques 174 600 établissements privés affiliés à l'Unedic (établissements employant au moins un salarié et hors agriculture). Notons que les établissements de moins de 20 salariés, non soumis à l'obligation d'emploi, représentent plus de 90% des établissements affiliés quelque soit le département observé.

### Répartition des établissements par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2007



Source : UNEDIC, données annuelles à la fin 2007  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire  
 Champ : Etablissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

### Les établissements de la région Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône alpes
<b>Nombre total d'établissements <sup>(1)</sup></b>	<b>26 591</b>	<b>16 072</b>	<b>27 753</b>	<b>61 418</b>	<b>37 081</b>	<b>99 185</b>	<b>34 659</b>	<b>48 757</b>	<b>351 516</b>
% par département	7,6%	4,6%	7,9%	17,5%	10,5%	28,2%	9,9%	13,9%	100%
Evol./12 mois	10,0%	9,4%	10,1%	9,7%	9,9%	10,4%	11,1%	10,3%	10,2%
<b>Nombre d'établissements privés (hors agriculture) employant au moins un salarié <sup>(2)</sup></b>	<b>13 741</b>	<b>7 407</b>	<b>13 689</b>	<b>30 447</b>	<b>19 680</b>	<b>52 308</b>	<b>14 544</b>	<b>22 793</b>	<b>174 609</b>
% par département	7,9%	4,2%	7,8%	17,4%	11,3%	30,0%	8,3%	13,1%	100%
Evol./12 mois	2,5%	2,3%	2,8%	2,6%	1,1%	3,0%	2,6%	1,3%	2,4%
dont établ. de moins de 20 salariés (%)	90,3%	93,4%	91,2%	90,6%	90,7%	89,4%	91,6%	92,2%	90,7%

(1) Source : INSEE ; fichier SIRENE au 01/01/2007 - champ ICS (hors agriculture, hors services financiers et hors administration)

(2) Source : UNEDIC, données provisoires au 31/12/06; Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Champ INSEE

Le fichier SIRENE enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité (y compris les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France).

#### Champ UNEDIC

Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ** : les salariés de l'État et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

## Les salariés

### L'emploi salarié privé

Fin 2007, plus de 1 772 000 salariés sont employés dans les établissements rhônalpins affiliés à l'Unedic. L'emploi salarié privé s'est accru de +2,4% sur un an dans la région.

Les départements du Rhône et de l'Isère représentent respectivement 33,7% et 18,3% de l'emploi salarié privé. A l'exception de l'Ardèche (3,4%), le poids des autres départements varie entre 7,1% (Savoie) et 11,2% (Haute-Savoie).

La ventilation de ces emplois entre secteurs d'activité est :

- 66,6% dans le tertiaire (avec une progression annuelle de +2,8%),
- 24,7% dans l'industrie (-0,1%),
- 8,7% dans la construction (+4,1%).

### Contexte national

Les effectifs salariés ont augmenté de 360 900 personnes de fin décembre 2006 à fin décembre 2007, soit +2,2% sur un an. C'est le meilleur résultat que l'économie française ait enregistré depuis celui de l'année 2000.

En recul depuis 2001, l'emploi du secteur industriel a poursuivi sa baisse en 2007 en perdant 37 500 postes (-1,1% en un an), soit toutefois 17 100 suppressions de postes de moins que l'année précédente. Comme c'est le cas depuis 2006, la hausse de l'emploi dans la construction et le tertiaire a fait plus que compenser la réduction des effectifs industriels. La construction a progressé de 59 400 emplois. De même, le tertiaire (+3,0%) a créé 338 400 postes, soit près du double de ce qui avait été généré en 2005.

Source : Unedic

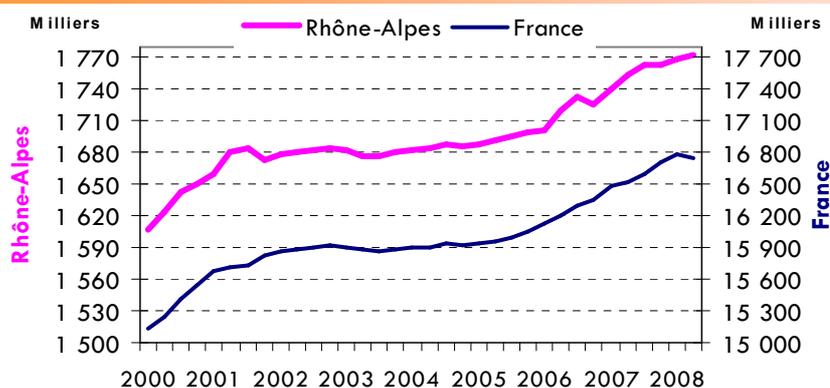
### Les effectifs salariés en Rhône-Alpes fin 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône alpes	Evol. sur un an
<b>Effectifs salariés du secteur privé<sup>(2)</sup></b>	<b>142 875</b>	<b>59 522</b>	<b>128 721</b>	<b>324 310</b>	<b>193 487</b>	<b>598 060</b>	<b>126 318</b>	<b>198 742</b>	<b>1 772 035</b>	<b>2,4%</b>
% par département	8,1%	3,4%	7,3%	18,3%	10,9%	33,7%	7,1%	11,2%	100,0%	
<b>Par secteur d'activité</b>										
Agriculture	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-14,0%
Industrie	34,0%	33,3%	26,6%	27,9%	28,9%	19,3%	17,1%	26,0%	24,7%	-0,1%
Construction	9,8%	11,5%	9,9%	8,6%	9,2%	7,5%	9,5%	9,0%	8,7%	4,1%
Tertiaire	56,2%	55,2%	63,4%	63,5%	61,8%	73,2%	73,3%	65,1%	66,6%	2,8%
dont commerce	16,4%	16,2%	18,7%	16,9%	16,0%	16,9%	18,3%	19,5%	17,3%	1,8%

Source : UNEDIC, données provisoires ; Secteur privé (hors agriculture et hors activités extra-territoriales) au 31/12/2007

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

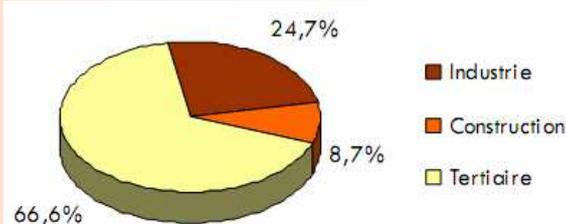
### Évolution trimestrielle des effectifs salariés en Rhône-Alpes depuis 2000 (en milliers)



Source : Unedic, Statistiques trimestrielles des établissements affiliés

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Répartition des effectifs salariés par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2007



Source : UNEDIC, données annuelles sur l'emploi salarié, fin 2007

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

Champ : salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

## Les établissements privés assujettis à la loi de 2005 et leur salariés

Selon les données mises à disposition par la DRTEFP Rhône-Alpes pour l'année 2006, la région Rhône-Alpes comptait 9 984 établissements assujettis à la loi de 2005. Compte tenu du paysage économique de la région, plus du tiers des établissements assujettis sont situés dans le département du Rhône alors que l'Ardèche n'en représente que 3,7%.

Le taux d'emploi direct s'élève à 3,0% dans la région en 2006. De fait, Rhône-Alpes compte 24 726 salariés bénéficiaires; soit 3,0% de l'ensemble des salariés rhônalpins. On estime à 20 710 le nombre d'unités bénéficiaires manquantes dans la région.

Pour répondre à l'obligation d'emploi, les entreprises ont également recours à la sous-traitance ou à la signature d'un accord : ce sont 27,3% des entreprises assujetties qui ont fait appel à la sous-traitance et 6,9% qui ont signé un accord en Rhône-Alpes en 2006.

Il reste que :

- 60,0% des entreprises assujetties ne répondent pas entièrement à leur obligation d'emploi et doivent payer une contribution à l'Agefiph,
- 35,8% n'emploient aucun travailleur handicapé,
- 25,8% des entreprises assujetties n'emploient aucun salarié bénéficiaire, ne sont signataires d'aucun accord et ne recourent pas à la sous-traitance.

### La réponse à l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis à la loi de 2005 en Rhône-Alpes - Données 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'établissements assujettis	917	367	583	1 849	1 167	3 353	689	1 059	9 984
% par département	9,2%	3,7%	5,8%	18,5%	11,7%	33,6%	6,9%	10,6%	100%
Evol./un an	3,3%	10,2%	-11,1%	8,1%	0,1%	0,4%	13,9%	11,5%	3,5%

### Les réponses à l'obligation d'emploi

#### Emploi direct

Nombre de salariés bénéficiaires	2 443	1 179	1 105	5 092	3 439	7 682	1 557	2 227	24 726
% par département	9,9%	4,8%	4,5%	20,6%	13,9%	31,1%	6,3%	9,0%	100%
Taux d'emploi direct 2006	3,5%	4,1%	3,3%	3,1%	4,1%	2,5%	3,1%	2,8%	3,0%
Part des salariés handicapés 2006 (*)	3,5%	4,1%	3,3%	3,1%	4,1%	2,5%	3,0%	2,8%	3,0%

#### Sous-traitance

Établissements assujettis ayant recours à la sous-traitance	322	127	174	533	321	827	201	217	2722
% Établissements assujettis ayant recours à la sous-traitance	35,1%	34,6%	29,8%	28,8%	27,5%	24,7%	29,2%	20,5%	27,3%
% par département	11,8%	4,7%	6,4%	19,6%	11,8%	30,4%	7,4%	8,0%	100%

#### Accords

% Établissements assujettis signataires d'un accord	6,7%	4,9%	5,5%	9,1%	7,4%	6,7%	7,4%	4,5%	6,9%
% par département	8,9%	2,6%	4,6%	24,4%	12,5%	32,7%	7,4%	7,0%	100%

#### Contribution à l'Agefiph

Établissements assujettis contribuant à l'Agefiph	543	177	358	1 130	510	2 210	401	659	5 988
% Établissements assujettis contribuant à l'Agefiph	59,2%	48,2%	61,4%	61,1%	43,7%	65,9%	58,2%	62,2%	60,0%
% par département	9,1%	3,0%	6,0%	18,9%	8,5%	36,9%	6,7%	11,0%	100%

Source : DRTEFP Rhône-Alpes - Déclaration obligatoire sur l'emploi des travailleurs handicapés 2006

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### A savoir

A partir des données 2006, les indicateurs issus du traitement des déclarations annuelles obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés (DOETH) forment le fondement d'une nouvelle série statistique non comparables aux années antérieures du fait des modifications introduites par la loi du 11 février 2005.

## Les établissements privés assujettis à la loi de 2005 et leur salariés (suite)

### L'absence de salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis à la loi de 2005 en Rhône-Alpes - Données 2006

#### L'absence de salariés bénéficiaires

Estimation d'unités bénéficiaires manquantes	2 017	406	771	4 241	1 350	8 647	1 289	1 989	20 710
% par département	9,7%	2,0%	3,7%	20,5%	6,5%	41,8%	6,2%	9,6%	100%
Etablissements assujettis sans recrutement	291	98	219	661	270	1 362	256	419	3 576
% Etablissements assujettis sans recrutement	31,7%	26,7%	37,6%	35,7%	23,1%	40,6%	37,2%	39,6%	35,8%
Etablissements assujettis soit sans réponse	196	65	157	489	200	983	168	319	2 577
% Etablissements assujettis sans réponse	21,4%	17,7%	26,9%	26,4%	17,1%	29,3%	24,4%	30,1%	25,8%

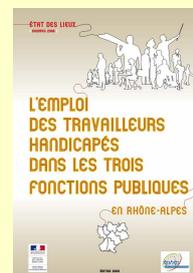
Source : DRTEFP Rhône-Alpes - Déclaration obligatoire sur l'emploi des travailleurs handicapés 2006

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(\*) C'est-à-dire établissements assujettis n'employant aucun salarié bénéficiaire, n'étant pas signataire d'un accord et n'ayant pas recours à la sous-traitance.

### A consulter

L'étude « *L'emploi des travailleurs handicapés dans les trois fonctions publiques en Rhône-Alpes* » complète ces informations avec les données du secteur public. Elaboré à la demande du Comité local du FIPHFP, ce document est un état des lieux de l'emploi des travailleurs handicapés dans la région par fonction publique et par département au regard des données 2006.



### Les entreprises adaptées

#### A savoir

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière du marché du travail, c'est à dire une unité autonome et économiquement viable, tenue d'équilibrer son exploitation. C'est ce qui la différencie de l'ancien "atelier protégé" auquel elle succède et qui relevait du secteur de l'emploi protégé.

Sa spécificité est d'employer au moins 80% de travailleurs handicapés dont le rendement est réduit tout en étant orientés vers le marché du travail par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, anciennement COTOREP).

La vocation de l'EA est de favoriser l'émergence d'un projet professionnel du salarié, en vue de sa valorisation, de sa promotion ou de sa mobilité professionnelle, au sein de l'entreprise elle-même ou dans une autre.

L'entreprise adaptée peut également être :

- un centre de distribution de travail à domicile (CDTD) : dans ce cas, elle procure au travailleur handicapé des travaux manuels ou intellectuels à effectuer à domicile ;
- une section d'entreprise adaptée : dans ce cas, elle constitue une unité distincte, adossée à un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), qui, lui, relève du milieu de travail protégé.

L'entreprise adaptée peut être créée par une collectivité territoriale, un organisme public, ou privé (société commerciale, par exemple).

Pour bénéficier de l'appellation et des aides spécifiques de l'Etat, l'entreprise adaptée doit contractualiser sa relation avec l'Etat et signer une convention tri-annuelle avec le préfet, qui vaut agrément.

La personne handicapée est employée par l'entreprise adaptée ou le centre de distribution de travail à domicile. Elle peut être recrutée en contrat à durée déterminée ou indéterminée et bénéficie de toutes les règles de droit commun en matière de droit du travail.

Source : Service public - Le portail de l'administration française

Au 12/06/2008, 55 entreprises adaptées (EA) étaient recensées dans la région; chaque département étant doté de 5 à 13 établissements à l'exception de l'Ardèche.

Ces entreprises ont accueilli 1 393 personnes handicapées; chaque département étant doté de 110 à 360 places à l'exception de l'Ardèche.

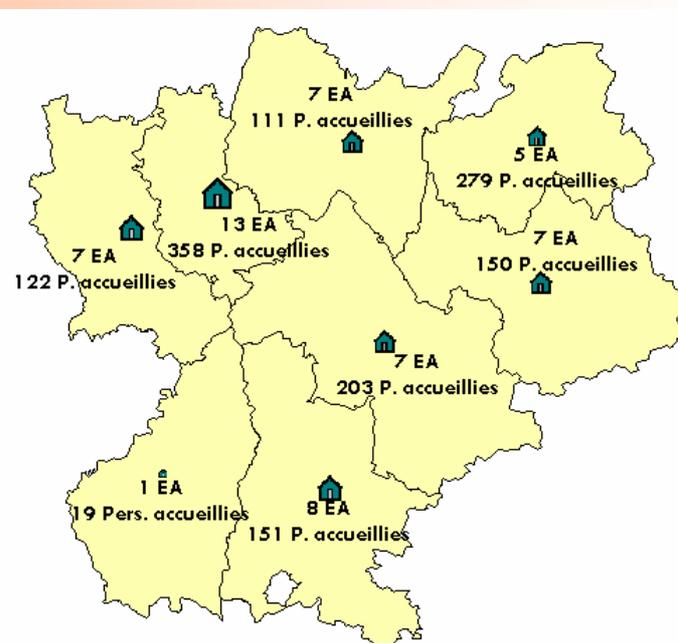
#### A consulter

L'étude « Les entreprises adaptées des entreprises à part entière - 2006 l'année de tous les changements » publiée en juin 2008 par la DRTEFP Rhône-Alpes.

Pour plus de détails sur l'offre de services dans les ateliers protégés de la région par spécialité (travail des métaux, espaces verts – élevage, travail du plastique, etc.), consulter l'adresse [www.handiplace.org/catap/](http://www.handiplace.org/catap/).



#### L'implantation des entreprises adaptées en Rhône-Alpes au 12/06/2008



Source: DRASS Rhône-Alpes, Fichier FINESS des établissements  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les entreprises adaptées en Rhône-Alpes au 12/06/2008

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre d'entreprises adaptées</b>	7	1	8	7	7	13	7	5	55
% par département	12,7%	1,8%	14,5%	12,7%	12,7%	23,6%	12,7%	9,1%	100%
<b>Nombres de personnes accueillies</b>	111	19	151	203	122	358	150	279	1 393
% par département	8,0%	1,4%	10,8%	14,6%	8,8%	25,7%	10,8%	20,0%	100%

Source: Drass Rhône-Alpes, Fichier FINESS des établissements - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE

Les employeurs peuvent recourir à différentes voies de recrutement (agences spécialisées de type APEC, annonces dans diverses revues ou sur site Internet, recours à un cabinet de recrutement, etc.). Aussi, les données recensées par l'ANPE en matière d'offres d'emploi ne sont-elles pas exhaustives. Elles restent néanmoins incontournables quant à l'analyse des offres proposées.

Au cours de l'année 2007, l'ANPE a enregistré 384 969 offres d'emploi en Rhône-Alpes; soit une augmentation annuelle du nombre des offres d'emploi de +5,6%.

- 44,8% des offres concernent une offre durable.
- Plus de la moitié des offres (52,8%) émanent d'un établissement de moins de 10 salariés.
- La majorité concerne des postes d'employés (57,0%) et d'ouvriers qualifiés (20,9%).

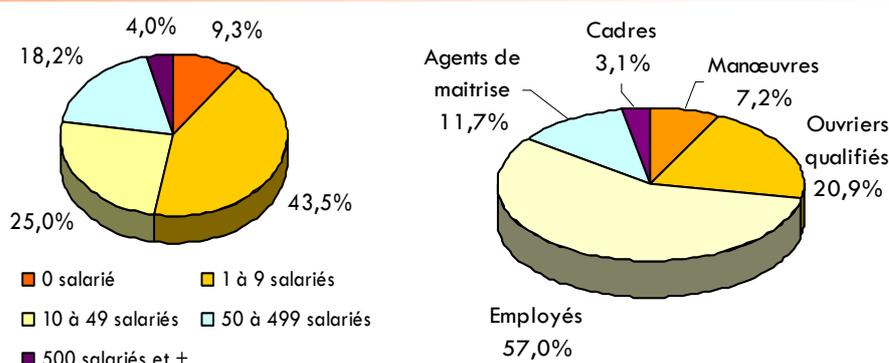
Toutefois, de fortes disparités départementales apparaissent.

#### Contexte national

Les demandeurs d'emploi ont pu accéder ces douze derniers mois à **3,7 millions d'offres, soit +6,6%** par rapport à l'ensemble de l'année 2006. La hausse des offres d'emploi a connu une accélération régulière tout au long de l'année 2007 : de +5,1% au 1er trimestre à +7,3% au dernier trimestre de l'année.

Source : ANPE, Communiqué de presse du 24 janvier 2008.

#### Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE en région Rhône-Alpes en 2007 selon la taille de l'établissement et le niveau de qualification demandé



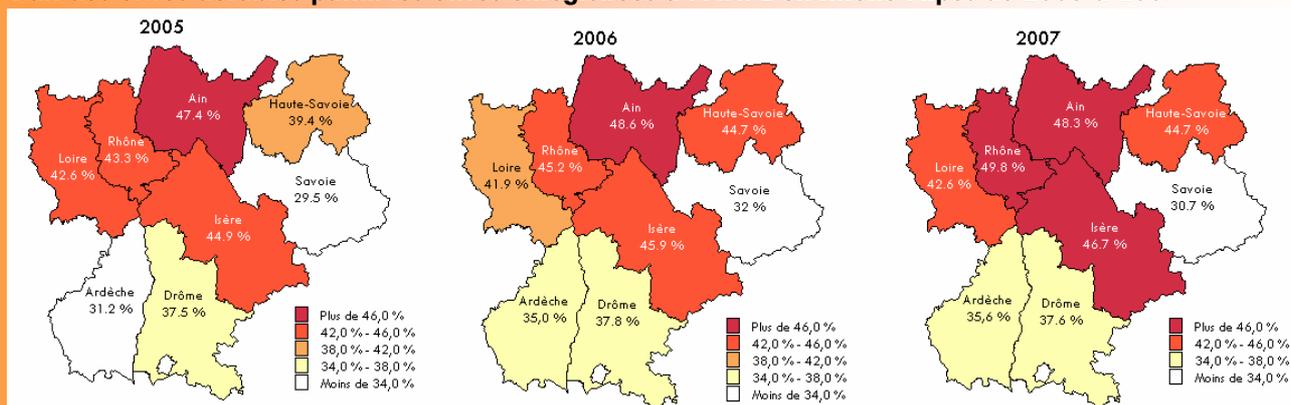
Source : ANPE - OEE DIAM, année 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Savoie	Rhône - Alpes
<b>Nombre d'offres d'emploi</b>	<b>24 371</b>	<b>11 828</b>	<b>30 716</b>	<b>65 154</b>	<b>38 428</b>	<b>135 504</b>	<b>31 481</b>	<b>47 487</b>	<b>384 969</b>
% par département	6,3%	3,1%	8,0%	16,9%	10,0%	35,2%	8,2%	12,3%	100%
Evol./12 mois	10,8%	0,6%	3,3%	8,6%	6,5%	2,4%	7,3%	9,5%	5,6%
dont % d'offres durables	48,3%	35,6%	37,6%	46,7%	42,6%	49,8%	30,7%	44,7%	44,8%

Source : ANPE - OEE DIAM - années 2006 et 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Part des offres durables parmi les offres enregistrées à l'ANPE en Rhône-Alpes de 2005 à 2007



Source : ANPE - OEE DIAM, années 2005, 2006 et 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les métiers en tension

La plupart des FAMILLES Professionnelles (FAP) les plus demandées par les travailleurs handicapés qui étaient repérées « en tension » en 2006 restent « en tension » en 2007.

- 03 - Maraîchers, Jardiniers, Viticulteurs
- 19 - OQ Électricité - Électronique
- 22 - OQ travaillant par enlèvement du métal
- 23 - OQ travaillant par formage du métal
- 24 - OQ de Montage en mécanique
- 30 - TAM de maintenance en mécanique électrique et électronique
- 55 - Conducteurs routiers de marchandises +3,5 T
- 61 - Emploi Hôtellerie Restauration
- 66 - Représentants

Une nouvelle famille professionnelle s'ajoute à cette liste : Les Informaticiens (code 77).

Les particularités par département sont fournies par le document de la DRTEFP Rhône-Alpes « Les difficultés de recrutement en Rhône-Alpes - Actualisation décembre 2007 ».

### Les familles professionnelles les plus demandées par les travailleurs handicapés (cat. 1, 2 et 3) en Rhône-Alpes et les tensions sur le marché du travail

#### Indice de tension relative (ITR)

- Métiers en déficit d'offre (ITR < -1)

On parle de **déficit d'offres** d'emploi (et donc en principe de plus grande facilité de recrutement pour les employeurs) lorsque le niveau des offres d'emploi est relativement faible par rapport aux demandes d'emploi ; soit si l'indice de tension relative est inférieur à -1 et correspond à la moyenne des tensions des FAP diminuée de la moitié de l'écart type de la répartition des FAP en Rhône-Alpes en décembre 2004.

= Rapport Offre/Demande moyen (-1 < ITR < 1)

Pour les FAP se trouvant dans la zone intermédiaire, soit un indice de tension compris entre -1 et 1, on parle de **rapport offre/demande moyen**. Un ITR égal à 0 correspond à la moyenne des tensions des FAP en Rhône-Alpes en décembre 2004.

+ Métiers en tension (ITR > 1)

On parle de **tension sur la demande** (et donc de difficulté d'embauche pour les employeurs) lorsque le niveau de la demande d'emploi de la FAP est particulièrement faible par rapport aux offres d'emploi ; soit si l'indice de tension relative est supérieur à 1 et correspond à la moyenne des tensions des FAP augmentée de la moitié de l'écart type de la répartition des FAP en Rhône-Alpes en décembre 2004. Plus l'ITR est élevé, plus la tension sur la demande d'emploi est importante.

(Année d'actualisation)

	2005	2006	2007
01 - AGRICULTEURS ELEVEURS	-	-	-
03 - MARAICHERS JARDINIERS VITICULTEURS	++	++	++
05 - ONQ DU GROS OEUVRE BAT TP	=	=	=
11 - OQ D'ENTRETIEN DU BATIMENT	=	=	=
19 - OQ DE ELECTRI - ELECTRONIQUE	=	++	++
21 - ONQ DE LA MECANIQUE	=	=	=
22 - OQ TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL	++	++	++
23 - OQ TRAVAILLANT PAR FORMATTAGE DU METAL	++	++	++
24 - OQ DE MONTAGE EN MECANIQUE	++	++	++
30 - TAM DE MAINT EN MECA ELECTRI ELEC	=	++	++
34 - ONQ IND AGRO - ALIMENTAIRES	-	-	N.S
42 - OQ DE HABIL DU TRAVAIL ETOFFES	-	-	-
48 - OQ DE AMEUB	=	=	=
51 - ONQ DE LA MANUT	=	-	=
52 - AG DE MAITRISE OQ MANUT MAGASINIERS	-	=	=
53 - CONDUCT MOINS DE 35 T TAXIS AMBULANCIERS	=	=	=
55 - CONDUCT ROUTIERS MARCHANDISES +3,5 T	++	++	++
61 - EMPLO DE HOTELIERIE - RESTAURATION	++	++	++
64 - CAISSIERS EMPLO DE LIBRE - SERVICE	=	-	-
65 - VENDEURS COMMERCANTS	=	=	=
66 - REPRESENTANTS	++	++	++
69 - CADRES SERVICES COMMERCIAUX	-	-	N.S
70 - EMPL ADM SECTEURS PRIVE PUBLIC	-	-	-
75 - CADRES ADM PRIVE PUBLIC	-	-	N.S
77 - INFORMATIENS	-	=	++
82 - MET DE ACTION SOCIALE	=	-	-
84 - MET COMMUNICATION PUBLICITE DOCUM	-	-	-
85 - MET ARTS SPECTACLES	-	-	-
87 - MET ORIEN FORMATION CONTINUE RECRUTEMENT	-	=	N.S
88 - MONITEURS ANIMATEURS CULTURELS SPORTIFS	++	++	++
89 - ASS MATER TRAVAILLEUSES FAMILIALES	-	-	N.S
90 - AG DE SERVICE PROPRETE GARDIENS IMMEU	-	-	-
91 - AG DE SECURITE SURVEILLANCE	=	=	=

Sources : DRTEFP - Les difficultés de recrutement en Rhône-Alpes, ANPE DETH au 31/12/2004

N.S : Non significatif

### Les besoins de main d'œuvre prévus pour 2008

L'enquête BMO menée par l'Assedic auprès des entreprises a permis de dénombrer plus de 158 600 besoins d'embauche en Rhône-Alpes pour 2008; ce résultat correspond à environ 12 000 projets supplémentaires par rapport à l'an dernier.

15 métiers sont particulièrement recherchés dans la région; ils représentent près de 50% des projets d'embauche et concentrent quelques 76 700 projets de recrutement. Ils relèvent principalement de l'hôtellerie-restauration, des services d'entretien, de l'animation, des cuisiniers et des caissiers employés dans les libres-services.

Chaque département présente ses propres spécificités. Les métiers les plus recherchés sont :

- dans le Rhône et l'Isère : les *cadres commerciaux et technico-commerciaux*, les *ingénieurs et cadres d'études et de recherche* et les *ingénieurs et cadres de l'informatique*,
- dans l'Ain et la Haute-Savoie : les *ouvriers qualifiés de la mécanique*,
- en Savoie et Haute-Savoie : les *vendeurs en équipement de la personne et articles de sports*,
- dans la Drôme : les *conducteurs routiers*,
- dans la Loire : les *ouvriers des industries agro-alimentaires*.

#### Contexte national

1 298 100 intentions d'embauches sont prévues en 2008 en France; ce sont 74 900 projets d'embauches supplémentaires par rapport à l'année dernière qui sont comptabilisés.

Près de 23,4% des établissements envisagent au moins un recrutement dans l'année.

Mais, plus de la moitié des recrutements sont désormais jugés problématiques par les employeurs.

Source : Unedic, *Points Statis n°31*, avril 2008.

L'enquête **Besoins en Main d'Œuvre (BMO)** est une initiative de l'Unedic, réalisée avec l'ensemble des institutions de l'assurance chômage et le concours du Credoc. Elle mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de création de poste ou de remplacement. L'enquête BMO 2008 est la septième édition du genre,

#### Les métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement pour 2008 en région Rhône-Alpes

	Projets de recrutement	Part dans l'ensemble des projets
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie (serveurs, maîtres d'hôtel...)	15 943	10,0%
Agents d'entretien	9 532	6,0%
Animateurs socioculturels, de sport et de loisirs	6 934	4,4%
Cuisiniers	6 047	3,8%
Caissiers, employés de libre-service	5 181	3,3%
Employés de maison et assistantes maternelles (y compris aides à domicile)	4 676	2,9%
Représentants, VRP	4 160	2,6%
Maçons qualifiés	3 807	2,4%
Conducteurs routiers et grands routiers	3 582	2,3%
Secrétaires, assistantes	3 518	2,2%
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	2 905	1,8%
Vendeurs autres qu'en alimentation et équipement de la personne	2 724	1,7%
Vendeurs en équipement de la personne et articles de sport	2 639	1,7%
Ouvriers qualifiés de la mécanique (soudeurs, monteurs, mécaniciens, ajusteurs, etc.)	2 638	1,7%
Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-comm.)	2 413	1,5%
<b>Ensembles des 15 métiers</b>	<b>76 699</b>	<b>48,3%</b>
<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>158 656</b>	<b>100%</b>

Sources : Assedic des Alpes - Assedic Vallées du Rhône et de la Loire, Enquête BMO 2008.

## **LES ACTIONS ET MOYENS MIS EN PLACE**

### Les moyens organisationnels et humains

#### Les partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi

Les moyens organisationnels et humains mis à la disposition des actifs et des entreprises pour faciliter l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail et favoriser le maintien dans l'emploi relèvent de nombreux acteurs publics et privés. L'Agefiph propose notamment des services spécifiques en s'appuyant sur des partenaires spécialisés tels que le réseau Cap emploi et les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi.

#### A savoir

Le réseau Cap Emploi, financé par l'Agefiph, est composé d'organismes de placement spécialisés qui apportent un service de proximité pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées.

Il s'adresse :

- aux entreprises, quel que soit leur effectif, dès lors que leurs salariés relèvent de l'Unedic.
  - Informer les employeurs et les conseiller sur l'emploi des personnes handicapées.
  - Les accompagner dans leur démarche de recrutement et sélectionner des candidatures répondant aux critères définis.
  - Les aider à mettre en place les conditions d'une bonne intégration du salarié recruté.
  - Sensibiliser leur équipe à l'accueil d'un collègue handicapé.
  - Les informer sur les aides relatives au maintien dans l'emploi d'un salarié, suite à une apparition ou une aggravation d'une situation de handicap.
- aux personnes handicapées engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.
  - Informer et conseiller les personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
  - Les accompagner dans leur projet de formation ou/et leur projet professionnel.
  - Les aider dans leur recherche d'emploi et les préparer à l'entretien d'embauche.
  - Leur proposer des actions concrètes pour favoriser leur insertion dans l'entreprise.
  - Les informer sur les dispositions relatives au maintien dans l'emploi à la suite d'une apparition ou d'une aggravation d'une situation de handicap

Source : Agefiph

#### Le réseau Cap Emploi

Au 01/01/2008, le réseau Cap emploi de la région Rhône-Alpes compte 8 structures disposant de 124,8 équivalents temps plein (ETP). Les départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire sont respectivement bénéficiaires de plus de 20 ETP; les autres départements disposent de 9,6 à 14,4 ETP par Cap emploi.

#### L'implantation des structures Cap emploi et de leurs antennes en Rhône-Alpes en 2007



Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2007  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Le réseau rhônalpin des Cap emploi en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre d'ETP ayant travaillé dans l'année</b>	<b>11,5</b>	<b>9,6</b>	<b>14,4</b>	<b>22,5</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>9,7</b>	<b>13,1</b>	<b>124,8</b>
% par département	9,2%	7,7%	11,5%	18,0%	17,6%	17,6%	7,8%	10,5%	100%
Evol./12 mois	-0,9%	6,7%	21,0%	21,0%	10,0%	-20,0%	0,0%	-0,9%	2,7%

Sources : Cap emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les moyens organisationnels et humains

### Les partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi (suite)

#### Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

La procédure de maintien dans l'emploi s'organise en 5 étapes :

- le signalement,
- l'analyse du problème, des logistiques et des enjeux,
- le traitement du problème sous forme de conduite de projet,
- le suivi et l'accompagnement pour prévenir la désinsertion,
- l'évaluation qualitative et quantitative du processus.

8 dispositifs de coordination du maintien interviennent en Rhône-Alpes afin d'aider les entreprises et les salariés à trouver une solution de maintien dans l'entreprise quand apparaît une inadéquation entre le handicap et le poste de travail.

14,55 équivalents temps plein sont consacrés à la coordination du maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes soit une diminution de -1,7% sur un an (suite à la diminution des effectifs en ETP dans le Rhône).

S'ajoutent 28,6 ETP dans le cadre du dispositif d'appui financé par l'Agefiph : SAMETH de chaque département et de Handibat.

### A savoir

Ce service d'appui des SAMETH est composé de professionnels dont l'activité est financée par l'Agefiph. Ils interviennent en complément des acteurs de droit commun tels que la médecine du travail, la caisse régionale d'assurance maladie, la mutualité sociale agricole...

A l'exception de l'équipe HANDIBAT réservée au secteur du bâtiment, les conseils des SAMETH s'adressent aux entreprises de tous les secteurs d'activité.

Les services proposés relèvent :

- des informations sur le maintien dans l'emploi,
- des aides à la mobilisation d'appuis techniques, administratifs ou financiers,
- des conseils pour éclairer sur la possibilité d'une démarche permettant de préserver l'emploi de salariés handicapés,
- un service d'ingénierie pour la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Toutefois, les équipes n'interviennent pas pour les projets de maintien dans l'emploi collectif, caractérisés par des transformations lourdes de process, des modifications de plusieurs postes de travail, un projet potentiellement onéreux. Pour ces projets, les entreprises doivent contacter directement l'Agefiph.

Source : Agefiph, Tendances n°10, juin 2007.

#### Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Présence d'un dispositif de coordination du maintien (total et oui/non)</b>	<b>oui</b>	<b>8</b>							
Nombre d'ETP dédiés à la coordination	2	1,3	1,5	2	2	3,25	1	1,5	14,55
% par département	13,7%	8,9%	10,3%	13,7%	13,7%	22,3%	6,9%	10,3%	100%
<b>SAMETH</b>	<b>oui</b>	<b>9 (*)</b>							
Nombre d'ETP des SAMETH	2	2,8	2,5	3	5	6	1,5	3	28,6 (*)
% par département	7,0%	9,8%	8,7%	10,5%	17,5%	21,0%	5,2%	10,5%	90%
Evol./12 mois	17,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	4,8%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Activité du dispositif de maintien dans l'emploi  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(\*) Concernant les SAMETH, le total région inclut Handibat

## Les moyens organisationnels et humains

### Les programmes et schémas structurant en matière de formation et d'insertion

#### Le programme Handicompétence de l'Agefiph

La formation constituant un des principaux leviers de l'accès à l'emploi des personnes handicapées, le Conseil d'Administration de l'Agefiph a décidé d'amplifier son intervention dans ce domaine. Le projet global Handicompétence mis en œuvre pour la période 2006 à 2008, a notamment pour objectifs :

- la qualification dans l'emploi.
- les formations débouchant sur des qualifications reconnues ou permettant de reconnaître des compétences.
- les formations permettant l'accès aux formations qualifiantes (pré-requis).
- les actions de formations permettant de formaliser, valider ou préciser le projet professionnel de la personne.

Il s'agit de :

- compléter cet effort de droit commun par le développement des outils existants de l'Agefiph (formations courtes, FEPE).
- continuer à mieux mobiliser (volume et nature des actions) toutes les offres de droit commun relatives à la préparation à l'emploi et à la formation des PH (PRDF, AFPA, ANPE,...).
- mettre en place des actions conjoncturelles incluant éventuellement le financement des rémunérations, en sus des coûts pédagogiques : convention avec le CNASEA.

In fine, le programme Handicompétence doit permettre d'apporter une réponse positive de formation sans exclusion; sous réserve toutefois d'être utile à l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées.

#### Les conventions signées en région Rhône-Alpes

En 2007, plusieurs conventions ont été signées par l'Agefiph avec différents acteurs régionaux afin d'améliorer notamment les entrées en formation des personnes handicapées :

- la convention de coopération signée avec l'Assedic des Alpes et l' Assedic Vallées du Rhône et de la Loire (mai 2007),
- la convention financière passée avec la région (décembre 2007).

## Les moyens organisationnels et humains

Les programmes et schémas structurant en matière de formation et d'insertion (suite)

### Le Schéma régional de la formation des personnes handicapées

Anticipant sur la loi de février 2005, l'État, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'Agefiph ont mis en place dès 1993 le « Schéma Régional de la formation professionnelle des personnes handicapées » pour favoriser l'accès des personnes handicapées au dispositif ordinaire de formation et préparer au mieux l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail. Les différentes missions de ce schéma sont de :

- mobiliser les organismes de formation,
- accompagner les organismes de formation, les différents acteurs de l'insertion professionnelle et le public,
- professionnaliser les intervenants,
- faciliter la mise en réseau.

Le Schéma Régional a notamment développé un processus de « labellisation » des organismes de formation de la filière ordinaire qui consiste à :

- convaincre les directions des organismes de formation d'entrer dans un réseau d'accueil des personnes handicapées,
- former les référents à l'exercice de leur mission d'accueil et d'accompagnement,
- conseiller les référents et les équipes pédagogiques dans la mise en place de parcours individualisés et d'actions de compensation du handicap,
- être à l'écoute des besoins en développement de compétences du référent Schéma Régional et des organismes de formation dans le champ du handicap et proposer des réponses adaptées.



Au 12 décembre 2007, la région comptait 258 centres de formation labellisés Schéma Régional dont 76 proposaient de l'apprentissage; soit une progression annuelle de 2,4% en un an.

Chacun des 8 départements rhônalpins présente au moins 13 établissements labellisés fin 2007.

Pour 2008, une refonte du dispositif par le Conseil régional est attendue.

### A savoir

Pour les coordonnées de ces établissements labellisés par le schéma régional, se référer à la Note de l'Observatoire - Labellisations du Schéma régionale Rhône-Alpes (2ème édition)

Source : CRDI Rhône-Alpes



### Le schéma régional de la formation professionnelle des personnes handicapées au 12 décembre 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nb d'organismes de formation labellisés Schéma</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>83</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>258</b>
% par département	8,1%	6,2%	8,5%	17,4%	12,4%	32,2%	5,0%	10,1%	100%
Evol./12 mois	10,5%	0,0%	-4,3%	-2,2%	10,3%	3,8%	0,0%	0,0%	2,4%
<b>dont organismes proposant de l'apprentissage</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>76</b>
% par département	10,5%	5,3%	11,8%	17,1%	14,5%	23,7%	5,3%	11,8%	100%
Evol./12 mois	14,3%	33,3%	0,0%	18,2%	10,0%	12,5%	0,0%	0,0%	10,1%

Source : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire, Note de l'Observatoire "Labellisations du Schéma régional en Rhône-Alpes" (2ème version).

## Les moyens organisationnels et humains

### Les dispositifs et outils de l'Agefiph

Les dispositifs et outils mis en œuvre par les différents acteurs publics et privés visent à aider directement les personnes handicapées, à faciliter leur embauche et/ou à les maintenir dans l'emploi via des aides aux employeurs. Pour sa part, l'Agefiph a organisé ces activités autour de 4 grands pôles :

#### La mobilisation du monde économique

Il s'agit d'aider les entreprises à intégrer l'emploi des personnes handicapées dans la gestion de leurs ressources humaines et à élaborer des plans d'actions (aides à la mise en place d'une politique d'emploi et appuis à l'information et à la mobilisation du monde économique).

#### La formation

Ces aides à la formation professionnelle permettent :

- d'identifier les acquis de la personne handicapée et d'élaborer des projets professionnels individualisés (bilan de compétence, d'évaluation et d'orientation),
- d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer un métier ou bien d'accéder/conservé un emploi (actions de mobilisation et de remise à niveau, pré qualification, formation préalable à l'emploi, formations AFPA)
- de faciliter l'accès des personnes handicapées à l'entreprise par le contrat de professionnalisation et par la voie de l'apprentissage (formation en alternance).

#### La compensation du handicap

Les aides en matière de compensation du handicap ont pour objectifs de :

- faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées en compensant leur handicap lors des déplacements (transports, hébergement),
- permettre aux personnes handicapées de compenser leur handicap dans les situations professionnelles grâce à des aides individuelles, techniques ou humaines,
- recourir à un tuteur, interne ou externe à l'entreprise, pour préparer et assurer l'intégration d'un salarié handicapé à son poste ou le suivi d'un stagiaire pendant sa formation,
- compenser la situation de handicap de la personne en aménageant son poste, son outil de travail ou en adaptant l'organisation du travail du salarié ou de l'équipe.

On compte notamment les aides à la mobilité, les aides à l'accessibilité des situations de travail, l'appui par prestations ergonomiques, les aides au rapprochement MP/MO, le rapprochement MP/MO, les aides au tutorat, les appuis par opérateurs spécifiques, les aides humaines et techniques, les coordinations des dispositifs ergonomiques.

#### L'insertion et le maintien dans l'emploi

Les actions d'insertion et de maintien dans l'emploi visent à :

- aider les entreprises à compenser les charges induites par l'emploi de salariés lourdement handicapés (depuis le 1er janvier 2006, cette aide se substitue à la garantie de ressources des travailleurs handicapés),
- encourager les entreprises à recruter des personnes handicapées dans des emplois durables (primes à l'insertion),
- aider les demandeurs d'emploi handicapés à créer ou reprendre une entreprise (aides et appuis à la création d'activité),
- maintenir dans l'emploi les salariés dont le handicap survient ou s'aggrave ainsi que les travailleurs indépendants handicapés.

Elles font appel à divers réseaux dont le réseau d'insertion et de placement, le réseau dédié au maintien dans l'emploi, les réseaux d'appui aux déficiences spécifiques (malvoyants, malentendants, handicapés psychiques, etc.), etc.

### Les aides et actions

#### Les actions de l'Agefiph auprès des entreprises

Les rapports d'activité des Cap emploi font état de 2 087 entreprises visitées en 2007. Ces visites ont eu principalement lieu dans le Rhône (25,6%), l'Isère (22,1%), la Loire (19,6%) et la Haute-Savoie (11,1%).

Malgré une baisse annuelle de leur nombre (-27,4%), ces visites ont permis de recueillir 3 487 offres d'emploi pour les personnes handicapées.

Ces offres ont été principalement recueillies dans le Rhône, la Savoie et l'Isère. Elles relèvent majoritairement du secteur de l'éducation (20,7%), des services collectifs, sociaux et personnels (18,8%), de l'Immobilier, location et services aux entreprises (16,4%) et des services domestiques (12,5%).

#### Les chiffres-clés

##### France Agefiph 2007

Au cours de l'année 2007, les structures du réseau Cap Emploi ont contribué au recrutement de 53 803 salariés handicapés, soit une augmentation de 11% par rapport à 2005.

La hausse concerne particulièrement les personnes ayant obtenu des contrats de courte durée, mais cette augmentation bénéficie également aux personnes embauchées en CDI, du fait, notamment, de la mise en œuvre par l'Agefiph de la prime initiative emploi (PIE) en fin d'année.

Autre modalité d'insertion, l'Agefiph a aidé 2 996 personnes à créer leur entreprise.

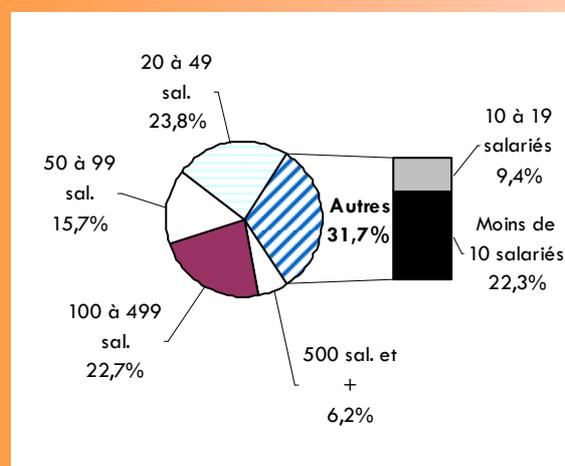
Source : Agefiph

#### Les actions des Cap emploi auprès des entreprises en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'entreprises visitées	57	156	187	461	410	534	51	231	2 087
% par département	2,7%	7,5%	9,0%	22,1%	19,6%	25,6%	2,4%	11,1%	100%
Evol./12 mois	18,8%	77,3%	-16,1%	-7,1%	-27,3%	6,4%	-89,9%	-48,0%	-27,4%
Nombres d'offres d'emploi TH recueillies	226	91	53	476	349	945	635	412	3 187
% par département	7,1%	2,9%	1,7%	14,9%	11,0%	29,7%	19,9%	12,9%	100%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Rapports d'activité annuel Cap emploi 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Répartition des entreprises visitées par taille et répartition des offres d'emploi TH proposées selon la taille d'entreprise en région Rhône-Alpes en 2007



Source : Agefiph Rhône-Alpes, Rapports d'activité annuel Cap emploi 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les aides et actions

### L'accueil des personnes handicapées

L'accueil des personnes handicapées en matière d'insertion professionnelle est réalisé via les agences locales ANPE, les Cap emploi et via les dispositifs dédiés au maintien lorsqu'une inadéquation au poste de travail apparaît :

- En 2007, 24 254 entrées au chômage ont été comptabilisées par l'ANPE en Rhône-Alpes concernant les personnes handicapées (catégories 1, 2 et 3 de la demande); soit une diminution de -10,5% sur un an.

Fins de contrat, fins de mission d'intérim et licenciements autres qu'économiques représentent 44,6% des inscriptions au chômage.

Par ailleurs, en raison des ruptures de parcours liées à des problèmes de santé, les reprises d'activité représentent une proportion importante des entrées au chômage chez les personnes handicapées (soit 12,2% contre 6,0% chez les non handicapés).

Enfin, compte tenu des difficultés rencontrées sur le marché du travail, les démissions sont deux fois moins présentes chez les travailleurs handicapés malgré une forte diminution annuelle en 2007 (-16,6%).

- Le réseau Cap emploi a accueilli 11 084 personnes en 2007. Le nombre des accueils a évolué globalement de +11,8% cette année mais recouvre des évolutions très variables selon les départements.
- 5 975 signalements ont été enregistrés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en 2007 en Rhône-Alpes; soit une augmentation de 9,2% sur un an. Notons que les médecins du travail sont à l'origine de 35% des signalements.

2 569 de ces signalements ont transité par les SAMETH. Plus spécifiquement, compte tenu des 2 864 dossiers individuels ouverts en 2007 et des 2 290 dossiers fermés dans cette même année, les SAMETH comptent 2 474 dossiers individuels actifs au 31/12/2007, soit une évolution annuelle de 58,6 %.

De grandes disparités apparaissent entre départements en matière de maintien.

### Les flux d'entrées au chômage (cat. 1, 2 et 3) selon le motif d'inscription en région Rhône-Alpes, en 2007

	Handicapés			Non handicapés		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Total licenciements	4 205	17,3%	-28,8%	84 137	16,7%	-3,4%
<i>Licenciements économiques</i>	661	2,7%	-28,8%	19 256	3,8%	-13,0%
<i>Autres licenciements</i>	3 544	14,6%	-28,8%	64 881	12,9%	-0,1%
Démission	569	2,3%	-16,6%	24 942	5,0%	-1,9%
Fin de contrat	4 899	20,2%	-10,5%	149 484	29,7%	-1,0%
Fin de mission d'intérim	1 729	7,1%	-7,3%	61 398	12,2%	4,1%
Première entrée	271	1,1%	-23,2%	28 380	5,6%	-18,5%
Reprise d'activité	2 951	12,2%	6,0%	30 394	6,0%	13,1%
Autres	9 630	39,7%	-4,2%	124 294	24,7%	10,2%
<b>Total</b>	<b>24 254</b>	<b>100%</b>	<b>-10,5%</b>	<b>503 029</b>	<b>100%</b>	<b>1,2%</b>

Source : ANPE, DEE Persée au 31/12 de chaque année (catégories 1, 2 et 3) - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

**Précisions** : Selon le droit du travail, les licenciements non économiques (« autres licenciements » dans le tableau) sont dus, soit à un motif disciplinaire (faute du salarié), soit à un motif non disciplinaire ; ce dernier nous intéresse plus particulièrement puisque, outre une modification substantielle d'un élément du contrat de travail refusée par le salarié et la perte de confiance, il comprend l'inaptitude physique constatée par le Médecin du Travail. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## Les aides et actions

### L'accueil des personnes handicapées (suite)

#### Les accueils réalisés par l'ANPE

#### Les flux d'entrées au chômage (cat. 1, 2 et 3) des personnes handicapées en Rhône-Alpes, en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Flux d'entrées en 2007</b>	<b>2 064</b>	<b>1 336</b>	<b>2 040</b>	<b>4 494</b>	<b>4 133</b>	<b>5 985</b>	<b>1 690</b>	<b>2 512</b>	<b>24 254</b>
% par département	8,5%	5,5%	8,4%	18,5%	17,0%	24,7%	7,0%	10,4%	100%
Evol./12 mois	-10,2%	-15,1%	-11,0%	-7,8%	-6,5%	-12,0%	-9,5%	-16,0%	-10,5%

Source : ANPE, DEE Persee au 31/12 de chaque année (cat. 1, 2 et 3) - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les accueils réalisés par le réseau Cap Emploi

#### Les personnes accueillies dans les Cap emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de personnes accueillies</b>	<b>964</b>	<b>818</b>	<b>1 018</b>	<b>2 426</b>	<b>1 633</b>	<b>2 215</b>	<b>846</b>	<b>1 164</b>	<b>11 084</b>
% par département	8,7%	7,4%	9,2%	21,9%	14,7%	20,0%	7,6%	10,5%	100%
Evol./12 mois	-26,7%	77,8%	37,2%	7,3%	32,7%	-11,3%	72,7%	26,2%	11,8%

Source : Agefiph Rhône-Alpes, Tableau de bord Formation 2007 et Bilan d'activité des Cap emploi 2007

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les chiffres-clés en 2007

### France

En 2007, le réseau Cap emploi a accueilli 87 000 personnes handicapées (+7% par rapport à 2006) et permis 53 803 recrutements (+11% par rapport à 2006) sachant que les contrats durables (CDI et CDD de plus de 12 mois) ont représenté 51,1% des contrats signés.

Source : Agefiph national

### Rhône-Alpes

En 2007, le réseau Cap emploi rhônalpin a :

- pris en charge 9 674 personnes (11,1% Région/France),
- assuré un appui opérationnel pour le recrutement d'un travailleur handicapé auprès de 2 774 entreprises (10,4% Région/France),
- permis 5 700 placements (10,6% Région/France) dont 33% en CDI.

#### Les accueils réalisés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

#### L'activité des dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de signalements</b>	<b>538</b>	<b>564</b>	<b>647</b>	<b>1 005</b>	<b>928</b>	<b>1 276</b>	<b>459</b>	<b>558</b>	<b>5 975</b>
% par département	9,0%	9,4%	10,8%	16,8%	15,5%	21,4%	7,7%	9,3%	100%
Evol./un an	9,1%	25,1%	23,7%	53,4%	-5,0%	-0,9%	-18,9%	7,3%	9,2%
dont signalement par le médecin du travail	144	129	271	458	406	276	211	199	2 094
en % des signalements	26,8%	22,9%	41,9%	45,6%	nd	21,6%	46,0%	35,7%	nd

Source : Agefiph - Bilans d'activité du dispositif de maintien dans l'emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les aides et actions

L'accueil des personnes handicapées (suite)

Les accueils réalisés par les dispositifs d'appui pour le maintien dans l'emploi (SAMETH)

#### L'activité des dispositifs d'appui pour le maintien dans l'emploi (SAMETH) en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute Savoie	Handi bat	Rhône-Alpes
Nombre de dossiers individuels actifs (stock au 31.12.2006)	106	178	87	209	256	316	71	202	135	1 560
Nombre de signalements <u>transmis par la coordination</u> au cours de	179	249	275	348	383	635	187	203	110	2 569
Nombre de dossiers individuels ouverts au cours de l'année 2007	162	249	248	452	393	605	187	328	240	2 864
% par département	5,7%	8,7%	8,7%	15,8%	13,7%	21,1%	6,5%	11,5%	8,4%	100%
Evol./un an	18,2%	4,2%	105,0%	89,1%	8,3%	-1,6%	-4,1%	2,8%	12,1%	17,3%
Nombre de dossiers individuels fermés en 2007	146	217	145	312	366	442	182	307	173	2 290
% par département	6,4%	9,5%	6,3%	13,6%	16,0%	19,3%	7,9%	13,4%	7,6%	100%
Evol./un an	28,1%	-7,7%	49,5%	2,3%	2,8%	-16,1%	16,7%	7,0%	11,6%	2,6%
Nombre de dossiers individuels actifs (stock au 31.12.2007)	124	210	179	349	283	828	76	223	202	2 474
% par département	5,0%	8,5%	7,2%	14,1%	11,4%	33,5%	3,1%	9,0%	8,2%	100%
Evol./un an	17,0%	18,0%	105,7%	67,0%	10,5%	162,0%	7,0%	10,4%	49,6%	58,6%

Source : Bilans d'activité du dispositif de maintien dans l'emploi SAMETH - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Les aides et actions

### Les orientations professionnelles

Les actions d'orientation professionnelle ayant bénéficié à des personnes handicapées sont recensées par différents acteurs dans la région Rhône-Alpes. En 2007, les statistiques régionales font état de :

- 150 bilans de compétence, d'évaluation et d'orientation ayant bénéficié d'un financement Agefiph,
- 489 PAS - emploi réalisés par l'AFPA,
- 3 241 projets de formation validés par les Cap emploi,
- 1 994 parcours de formation initiés par les CTPF.

Pour mémoire, 15 954 décisions d'orientation professionnelle ont été accordées par les MDPH en 2006; 58,2% des orientations visaient le milieu ordinaire de travail, 29,6% le milieu protégé et 12,2% la formation professionnelle.

### Avertissement :

Les statistiques relatives à l'activité des Maisons Départementales des Personnes Handicapées font actuellement l'objet de traitements informatiques. La Drees et/ou la Cnsa devrait communiquer dans les mois qui viennent des données des années 2007 et 2006. Dans l'attente, sont présentées les données 2006 provisoires dressées par la Drees; n'ayant pas fait l'objet de publication par la Drees, elles ne sont ici fournies qu'à titre indicatif.

### Les décisions d'orientation professionnelle accordées par les MDPH

#### Les décisions d'orientation professionnelle prononcées par les MDPH en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'orientations en milieu ordinaire(*)	637	664	1 014	1 227	1 082	2 321	1 367	981	9 293
<i>Evol./12 mois</i>	-23,0%	5,7%	26,3%	-16,3%	-29,6%	-9,4%	15,1%	-1,3%	-7,1%
Nombre d'orientations en milieu protégé(**)	269	184	582	858	717	1 413	224	472	4 719
<i>Evol./12 mois</i>	-58,9%	-33,3%	0,5%	-21,2%	0,3%	-3,7%	-35,8%	-15,9%	-17,1%
dont ESAT	217	182	404	815	508	1 257	218	427	4 028
dont Entreprises Adaptées	27	2	9	41	195	58	0	35	367
Nombre d'orientations en formation professionnelle	450	52	73	82	503	532	100	150	1 942
<i>Evol./12 mois</i>	-42,1%	-40,9%	9,0%	-35,4%	2,7%	-9,2%	1,0%	-15,3%	-19,5%
<b>Nombre d'orientations professionnelles accordées</b>	<b>1 356</b>	<b>900</b>	<b>1 669</b>	<b>2 167</b>	<b>2 302</b>	<b>4 266</b>	<b>1 691</b>	<b>1 603</b>	<b>15 954</b>
<i>% par département</i>	8,5%	5,6%	10,5%	13,6%	14,4%	26,7%	10,6%	10,0%	100%
<i>Evol./12 mois</i>	-65,5%	-29,1%	4,3%	-42,5%	-35,7%	-35,3%	-14,9%	-23,7%	-35,8%

Sources : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(\*) y compris travail protégé en milieu ordinaire

(\*\*) hors sorties du milieu protégé

### Les aides et actions

Les orientations professionnelles (suite)

Les bilans de compétence et actions d'orientation recensés

#### Les bilans de compétence et les actions d'orientation des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Bilans bénéficiant d'un financement Agefiph</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>150</b>
% par département	28,7%	1,3%	0,0%	28,0%	10,0%	26,0%	4,0%	2,0%	100%
Evol./12 mois	-79,0%	ns	ns	-75,7%	-82,4%	-60,2%	-53,8%	-76,9%	-74,4%
dont bilan de compétence	1	2	0	2	0	7	0	3	15
dont bilan d'évaluation et d'orientation (individuel)	42	0	0	40	15	32	6	0	135
<b>AFPA - PAS emploi (Nombre d'entrées)</b>	<b>43</b>	<b>70</b>		<b>31</b>	<b>111</b>	<b>151</b>	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>489</b>
% par département	8,8%	14,3%		6,3%	22,7%	30,9%	4,9%	12,1%	100%
Evol./12 mois	-36,8%	-73,7%		-22,5%	-17,8%	-20,1%	-46,7%	-28,9%	-27,9%
<b>Projets de formation validés par les Cap emploi</b>	<b>255</b>	<b>134</b>	<b>299</b>	<b>512</b>	<b>476</b>	<b>942</b>	<b>235</b>	<b>388</b>	<b>3 241</b>
% par département	7,9%	4,1%	9,2%	15,8%	14,7%	29,1%	7,3%	12,0%	100%
Evol./12 mois	87,5%	52,3%	24,6%	45,5%	41,7%	78,4%	46,9%	38,6%	52,9%
<b>Parcours de formation initiés par les CTFP</b>	<b>148</b>	<b>81</b>	<b>152</b>	<b>325</b>	<b>250</b>	<b>614</b>	<b>199</b>	<b>225</b>	<b>1 994</b>
% par département	7,4%	4,1%	7,6%	16,3%	12,5%	30,8%	10,0%	11,3%	100%
Evol./12 mois	25,4%	17,4%	15,2%	26,0%	19,0%	37,1%	49,6%	25,0%	28,8%
dont parcours qualifiant (en %)	73,0%	86,4%	95,4%	86,2%	92,8%	62,7%	85,4%	87,1%	79,5%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Tableau de bord Formation 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## **LES RESULTATS**

### La formation

Malgré des améliorations conséquentes, le recueil des informations relatives à la formation des personnes handicapées reste encore parcellaire et conservera son caractère redondant compte tenu de la multiplicité des sources (Anpe, Cap emploi, schémas et organismes de formation régionaux). L'état des lieux disponibles pour 2007 fait état de :

- 1 889 entrées en stage comptabilisées par l'Anpe dans les flux de sorties du registre des demandeurs ; soit une diminution annuelle de -1,5% du nombre des entrées en stage. Mais qui correspond à une légère progression des entrées en stage dans les flux de sorties de chômage en 2007 (6,3% contre 5,9% en 2006).
- 3 241 projets de formation validés et 2 450 entrées en formation enregistrés par les Cap emploi; soit une évolution annuelle de +16,2% des entrées en formation réalisées,
- 1 058 entrées en formation dans un organisme labellisé signalées au Schéma régional de la formation dédié aux personnes handicapées en 2007,
- 1 264 actions de formation qualifiantes ou pré-qualifiantes; soit une diminution annuelle de -17,3%,
- 369 contrats d'apprentissage et de professionnalisation aidés par l'Agefiph; soit une augmentation annuelle de 37,7% (en raison notamment de l'augmentation du nombre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation en groupe homogène; soient 120 contrats en 2007).

Enfin, à défaut de données actualisées, citons pour mémoire les 975 personnes accueillies en 2006 en préparation et formation par les 12 établissements spécialisés de type CRP et ERP.

#### Les entrées en formation

##### Les flux de sorties de chômage pour entrée en stage repérées par l'ANPE en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Entrées en stage</b>	<b>178</b>	<b>105</b>	<b>183</b>	<b>267</b>	<b>364</b>	<b>420</b>	<b>137</b>	<b>235</b>	<b>1 889</b>
% par département	9,4%	5,6%	9,7%	14,1%	19,3%	22,2%	7,3%	12,4%	100%
Evol./12 mois	-1,1%	-1,9%	18,1%	-6,6%	-0,6%	-6,0%	14,2%	-8,9%	-1,5%
% des sorties de chômage	7,0%	6,1%	6,9%	4,9%	7,1%	5,6%	6,5%	8,0%	6,3%

Source : ANPE, DES Persee au 31/12 de l'année (catégories 1, 2 et 3) - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

##### Les entrées en formation enregistrées par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre de personnes accueillies	964	818	1018	2 426	1 633	2 215	846	1164	11 084
Nombre de projets prévus	170	110	300	440	420	660	200	350	2 650
Objectif d'entrées en formation	136	88	240	352	336	528	160	280	2 120
Nombre de projets validés	255	134	299	512	476	942	235	388	3 241
<b>Nbre d'entrées en formation réalisées</b>	<b>184</b>	<b>101</b>	<b>283</b>	<b>383</b>	<b>357</b>	<b>614</b>	<b>232</b>	<b>296</b>	<b>2 450</b>
% par département	7,5%	4,1%	11,6%	15,6%	14,6%	25,1%	9,5%	12,1%	100%
Evol./12 mois	62,8%	98,0%	38,0%	-14,1%	-4,0%	-1,4%	103,5%	60,0%	16,2%

Source : Agefiph - Tableau de bord Formation Professionnelle en 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### La formation

#### Les entrées en formation (suite)

##### Les entrées en formation saisies par le Schéma régional de la formation en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Entrées org. labellisés (1)</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>99</b>	<b>129</b>	<b>223</b>	<b>364</b>	<b>34</b>	<b>76</b>	<b>1 058</b>
% par département	5,9%	6,7%	9,4%	12,2%	21,1%	34,4%	3,2%	7,2%	100%
Evol./12 mois	-46,1%	-7,8%	-10,0%	-38,0%	10,9%	-14,8%	-37,0%	-30,3%	-18,7%

Source : CRDI Rhône-Alpes - année 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(1) Champ : Nombre de dossiers par département d'origine du stagiaire

#### Les préparations à l'emploi

##### Les préparations à l'emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation aidés par l'Agefiph (1) et (*)</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>79</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>369</b>
% par département	8,9%	2,7%	6,8%	21,4%	28,5%	22,8%	3,8%	5,1%	100%
Evol./12 mois	-8,3%	-16,7%	31,6%	68,1%	75,0%	31,3%	-12,5%	35,7%	37,7%
dont contrats en groupes homogènes (2) et (**)	0	0	0	29	72	19	0	0	120
% par département	0,0%	0,0%	0,0%	24,2%	60,0%	15,8%	0,0%	0,0%	100%
Evol./12 mois				45,0%	111,8%	5,6%			66,7%
<b>Actions de formation qualifiantes ou pré-qualifiantes co-financées par l'Agefiph (1) et (*)</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>146</b>	<b>209</b>	<b>163</b>	<b>336</b>	<b>110</b>	<b>125</b>	<b>1 264</b>
% par département	4,0%	3,4%	11,6%	16,5%	12,9%	26,6%	8,7%	9,9%	94%
Evol./12 mois	-54,5%	-30,6%	-4,6%	-24,0%	-19,3%	-21,7%	12,2%	-36,5%	-17,3%
<b>Nombre de personne handicapées entrées dans les dispositifs régionaux de formation qualifiante et CARED (3)(***)</b>	<b>40</b>	<b>28</b>	<b>61</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>109</b>	<b>30</b>	<b>142</b>	<b>629</b>
% par département	6,4%	4,5%	9,7%	18,1%	16,7%	17,3%	4,8%	22,6%	100%
dont Action Orientation Formation	20	2	28	71	35	43	9	92	300
dont Formation Qualifiantes conventionnées	11	22	31	41	54	61	15	42	277
dont Contrat d'Aide et de retour à l'Emploi Durable (CARED)	9	4	2	2	16	5	6	8	52

(1) Source : Agefiph Rhône-Alpes - Répartition du nombre d'interventions bénéficiant aux personnes handicapées en 2007 en Rhône-Alpes.

(2) Source : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Schéma régional

(3) Source : Conseil Régional Rhône-Alpes, DEFC, année 2007.

(\*) En nombre de bénéficiaires handicapés uniquement et hors actions concourant au développement de cette mesure.

(\*\*) Section dédiée, avec modalités pédagogiques adaptées, accueillant des apprentis bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 dont le handicap rend difficile une intégration individuelle.

(\*\*\*) Répartition des stagiaires selon le département de résidence.

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### La formation

#### La formation professionnelle en CRP - ERP

##### La formation professionnelle dans les CRP et ERP rhônalpins en 2006 (\*)

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Pré orientation	7	11	5	10	137	108	9	10	323
% par département	2,2%	3,4%	1,5%	3,1%	42,4%	33,4%	2,8%	3,1%	92,0%
Evol./12 mois	0,0%	22,2%		-50,0%	41,2%	5,9%	-47,1%	-23,1%	11,0%
Préparation et formation	68	21	28	29	124	266	32	108	975
% par département	7,0%	2,2%	2,9%	3,0%	12,7%	27,3%	3,3%	11,1%	69,3%
Evol./12 mois	-2,9%	133,3%	75,0%	-19,4%	24,0%	59,3%	0,0%	-7,7%	18,8%

Source : FAGERH - CRP et ERP de la région Rhône-Alpes, année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

Champs : Formation professionnelle uniquement, UEROS et établissements de formation initiale ne sont pas inclus.

(\*) par origine géographique du stagiaire

Remarque : Les entrées en formation dans les établissements de la région sont ventilées par département en tenant compte du département d'origine du stagiaire; le total régional inclut également les entrées de stagiaires non rhônalpins dont le nombre n'est pas négligeable.

### L'insertion professionnelle

Pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées, diverses mesures spécifiques ou « tous publics » ont été utilisés. On compte notamment en Rhône Alpes durant l'année 2007 :

- 14% des entrées en contrat aidés ayant bénéficié à des travailleurs handicapés,  
Les 2 576 entrées en contrat aidés ayant bénéficié à des personnes handicapées sont réparties comme suit : 1 230 entrées en CAE, 637 entrées en CAV, 541 entrées en CIE et 168 entrées en CIRMA.
- 2 512 primes à l'insertion versées par l'Agefiph (soit une diminution de -6,4% par rapport à l'année 2006),
- 251 contrats primés par l'Agefiph en faveur des personnes handicapées en grande difficulté (PIE),
- 3 249 aides spécifiques ont été mobilisées en 2007 (soit un niveau équivalent à 2006),  
Outre des actions d'insertion, de maintien dans l'emploi et de formation, l'Agefiph finance des aides spécifiques qui sont le plus souvent des appuis par opérateurs spécifiques (65,1%), des aides humaines, techniques et à la mobilité (17,6%), des aides à l'accessibilité des situations de travail (9,3%) et des aides au rapprochement entre milieux de travail ordinaire et protégé (7,9%). On constate en 2007 un accroissement conséquent du nombre des aides humaines, techniques et à la mobilité.  
La mobilisation de ces aides est très variable d'un département à l'autre avec notamment des diminutions annuelles dans la Drôme (-30,2%), dans l'Isère (-19,8%), dans la Loire (-15,5%) et dans l'Ardèche (-7,8%).
- 1 005 aides à l'emploi des travailleurs handicapés;  
Le quart de ces aides est distribué dans le département de la Loire.  
Le nombre d'aides à l'emploi a fortement diminué cette année (-32,7%); cette diminution est observable dans les huit départements bien que plus faibles en Isère (-13,7%).

### Les aides publiques à l'emploi

#### Les aides publiques à l'emploi pour les personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Les entrées en CAE</b>									
Travailleurs handicapés									1 230
<i>Evol./12 mois</i>									-6,9%
Tous publics (TP)	La répartition départementale n'est pas disponible à ce jour								10 298
Part TH/TP									11,9%
<b>Les entrées en CIRMA</b>									
Travailleurs handicapés									168
Tous publics	La répartition départementale n'est pas disponible à ce jour								652
Part TH/TP									25,8%
<b>Les entrées en CAV</b>									
Travailleurs handicapés (TH)									637
Tous publics (TP)	La répartition départementale n'est pas disponible à ce jour								5 009
Part TH/TP									12,7%
<b>Les entrées en CIE</b>									
Travailleurs handicapés									541
<i>Evol./12 mois</i>									-49,3%
Tous publics	La répartition départementale n'est pas disponible à ce jour								2 501
Part TH/TP									21,6%

Source : CNASEA - Chiffres transmis par l'Agefiph, Nombre de conventions initialement passées en 2007 en Rhône-Alpes

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## L'insertion professionnelle

### Les primes à l'insertion

#### Les contrats primés par l'Agefiph auprès des entreprises en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardè-	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Les contrats primés par l'Agefiph</b>	<b>211</b>	<b>144</b>	<b>214</b>	<b>470</b>	<b>432</b>	<b>637</b>	<b>151</b>	<b>253</b>	<b>2 512</b>
% par département	8,4%	5,7%	8,5%	18,7%	17,2%	25,4%	6,0%	10,1%	100%
Evol./12 mois	-5,8%	7,5%	-7,4%	-5,4%	0,9%	-9,0%	-16,1%	-13,1%	-6,4%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Les aides à l'emploi pour la lourdeur du handicap

#### Les aides spécifiques de l'Agefiph en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Rhône - Savoie	Alpes
Aides humaines, techniques, à la mobilité	26	15	35	68	26	302	35	66	573
Appuis par opérateurs spécifiques	250	55	99	389	208	636	169	309	2 115
Accessibilité des situations de travail	15	13	23	69	62	64	26	31	303
Rapprochement milieu ordinaire / milieu protégé	0	0	0	108	3	47	0	100	258
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>83</b>	<b>157</b>	<b>634</b>	<b>299</b>	<b>1 049</b>	<b>230</b>	<b>506</b>	<b>3 249</b>
% par département	9,0%	2,6%	4,8%	19,5%	9,2%	32,3%	7,1%	15,6%	100%
Evol./un an	-0,3%	-7,8%	-30,2%	-19,8%	-15,5%	22,3%	6,5%	17,9%	-0,2%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés

#### L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre d'AETH</b>	<b>82</b>	<b>55</b>	<b>64</b>	<b>164</b>	<b>242</b>	<b>193</b>	<b>55</b>	<b>150</b>	<b>1 005</b>
% par département	8,2%	5,5%	6,4%	16,3%	24,1%	19,2%	5,5%	14,9%	100%
Evol./12 mois	-35,4%	-33,7%	-35,4%	-13,7%	-33,7%	-33,2%	-42,1%	-38,8%	-32,7%

Source : Agefiph Rhône-Alpes, données 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## A savoir

#### Les modifications du dispositif de rémunération des travailleurs handicapés suite à la Loi du 11 février 2005 :

- en établissement d'aide par le travail  
Une rémunération globale est versée au travailleur handicapé par l'établissement d'aide par le travail et son montant varie selon que le travailleur handicapé est à temps plein ou à temps partiel. Une aide au poste financée par l'État est versée à l'établissement d'aide par le travail.
- en entreprise adaptée  
Dans le cadre de la nouvelle loi, les ateliers protégés deviennent des entreprises adaptées. La loi précise que, désormais, le statut des salariés handicapés en entreprise adaptée est aligné sur celui des salariés de droit commun. Pour compléter la rémunération, une aide au poste forfaitaire est versée par l'État.
- en milieu ordinaire du travail  
La loi supprime les abattements de salaire dans les entreprises ordinaires et la GRTH est remplacée par une rémunération globale. Une aide au poste accordée par l'Agefiph est versée en complément à l'employeur. Cette mesure est applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 mais un dispositif transitoire existe pour les entreprises employant des salariés handicapés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Source : OCIRP

## L'insertion professionnelle

### Les sorties de chômage

La région Rhône-Alpes a compté 30 000 sorties de chômage en 2007 concernant les personnes handicapées (catégories 1, 2 et 3), soit une diminution de -0,6% par rapport à 2006.

Les raisons de ces sorties sont :

- une absence au contrôle (34,6%),
- une reprise d'emploi (23,7%),
- un arrêt total des recherches (20,0%),
- une radiation (7,5%),
- une entrée en formation (6,3%).

### Moins de sorties de chômage pour reprise d'emploi et entrées en stage

En Rhône-Alpes, un peu moins du quart des sorties de chômage de personnes handicapées correspond à des reprises d'emploi (7 100 sorties enregistrées en 2007). Par rapport à 2006, les sorties pour reprise d'emploi ont diminué de -13,3% pour les personnes handicapées (contre -3,0% pour les non handicapées).

La proportion des entrées en stage à l'origine des flux de sorties de chômage apparaît plus forte chez les personnes handicapées (6,3%) que chez les non handicapées (4,4%). Cependant l'année 2007 voit une diminution de ces flux de sorties de chômage vers la formation pour le public handicapé (-1,5%) et pour le public non handicapé (-1,1%).

### Une sortie sur 5 reste un abandon des recherches d'emploi.

Contraintes de la maladie, difficultés d'une reconversion devenue nécessaire, bénéfice d'un retour à l'emploi jugé trop faible au regard des efforts consentis ou manque d'opportunité sur les marchés de l'emploi, les sorties pour arrêts des recherches restent proportionnellement deux fois plus nombreuses chez les personnes handicapées (20,0% contre 10,0%) en Rhône-Alpes.

### Les flux de sorties du chômage (cat. 1, 2 et 3) selon le motif en région Rhône-Alpes en 2007

	Handicapés			Non handicapés		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Reprise d'emploi	7 100	23,7%	-13,3%	163 606	31,8%	-3,0%
Entrée en stage	1 889	6,3%	-1,5%	22 771	4,4%	-1,1%
Arrêts de recherche (*)	5 994	20,0%	-11,2%	51 340	10,0%	0,8%
Changement ALE	521	1,7%	-15,8%	12 646	2,5%	-8,0%
Absence au contrôle	10 387	34,6%	-1,2%	185 638	36,1%	0,8%
Radiation	2 248	7,5%	-4,1%	46 800	9,1%	-0,1%
Autres cas	1 861	6,2%	-11,2%	32 107	6,2%	5,5%
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>100%</b>	<b>-7,5%</b>	<b>514 908</b>	<b>100%</b>	<b>-0,6%</b>

Source : ANPE, DES Persée au 31/12 de l'année - catégories 1, 2 et 3 de la demande d'emploi - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

(\*) Arrêt maladie, retraite, dispense et autres arrêts

### L'insertion professionnelle

#### Les sorties de chômage (suite)

Des spécificités départementales apparaissent.

Ainsi, les sorties pour reprises d'emploi sont proportionnellement plus importantes en Savoie (29,1%) en Haute-Savoie (27,7%), dans l'Ain (26,8%) et en Ardèche (25,3%).

Les sorties de la liste des demandeurs d'emploi de l'ANPE pour une entrée en formation sont proportionnellement plus importantes en Haute-Savoie (8,0%), dans la Loire (7,1%) et dans l'Ain (7,0%).

Les abandons de recherche sont relativement plus nombreux dans la Drôme (23,2%), l'Ardèche (22,8%); départements connaissant les plus forts taux de chômage de la région.

#### Les flux de sorties de chômage (cat. 1, 2 et 3) des personnes handicapées selon le motif en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Reprise d'emploi	683	437	620	1 280	1 089	1 558	615	818	7 100
% du flux total	26,8%	25,3%	23,5%	23,5%	21,3%	20,9%	29,1%	27,7%	23,7%
% par département	9,6%	6,2%	8,7%	18,0%	15,3%	21,9%	8,7%	11,5%	100%
Entrée en formation	178	105	183	267	364	420	137	235	1 889
% du flux total	7,0%	6,1%	6,9%	4,9%	7,1%	5,6%	6,5%	8,0%	6,3%
% par département	9,4%	5,6%	9,7%	14,1%	19,3%	22,2%	7,3%	12,4%	100%
Total arrêt de recherche	535	393	612	1 007	1 190	1 266	440	551	5 994
% du flux total	21,0%	22,8%	23,2%	18,5%	23,3%	17,0%	20,8%	18,7%	20,0%
% par département	8,9%	6,6%	10,2%	16,8%	19,9%	21,1%	7,3%	9,2%	100%
Changement ALE	55	28	58	103	52	123	34	68	521
% du flux total	2,2%	1,6%	2,2%	1,9%	1,0%	1,6%	1,6%	2,3%	1,7%
% par département	10,6%	5,4%	11,1%	19,8%	10,0%	23,6%	6,5%	13,1%	100%
Absence au contrôle	775	578	857	2 115	1 552	2 915	674	921	10 387
% du flux total	30,4%	33,5%	32,5%	38,8%	30,4%	39,0%	31,9%	31,2%	34,6%
% par département	7,5%	5,6%	8,3%	20,4%	14,9%	28,1%	6,5%	8,9%	100%
Radiation	174	104	171	396	490	599	120	194	2 248
% du flux total	6,8%	6,0%	6,5%	7,3%	9,6%	8,0%	5,7%	6,6%	7,5%
% par département	7,7%	4,6%	7,6%	17,6%	21,8%	26,6%	5,3%	8,6%	100%
Autres cas	153	79	135	280	372	584	92	166	1 861
% du flux total	6,0%	4,6%	5,1%	5,1%	7,3%	7,8%	4,4%	5,6%	6,2%
% par département	8,2%	4,2%	7,3%	15,0%	20,0%	31,4%	4,9%	8,9%	100%
<b>Total</b>	<b>2 553</b>	<b>1 724</b>	<b>2 636</b>	<b>5 448</b>	<b>5 109</b>	<b>7 465</b>	<b>2 112</b>	<b>2 953</b>	<b>30 000</b>
% du flux total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
% par département	8,5%	5,7%	8,8%	18,2%	17,0%	24,9%	7,0%	9,8%	100%

Source : ANPE, DES Persée au 31/12 de l'année - catégories 1, 2 et 3 de la demande d'emploi - Tous bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## L'insertion professionnelle

### Les placements réalisés par les Cap Emploi

Les Cap emploi de la région ont permis d'insérer 5 032 personnes en 2007, principalement dans le Rhône (24,5%), l'Isère (20,8%) et la Loire (16,3%). La part des autres départements varie entre 4,9% en Ardèche et 8,9% en Haute-Savoie.

En 2007, le nombre de personnes placées par les Cap emploi a augmenté dans tous les départements (soit +7,4% globalement); la Drôme (+14,0%), le Rhône (+10,3%) et de la Loire (+9,6%) ayant connu les plus fortes augmentations.

6 348 contrats de travail ont permis ces insertions professionnelles; soit une augmentation annuelle régionale de +14,2%.

Les différences d'évolution entre nombre de personnes placées et nombre de contrats s'expliquent notamment par une moindre proportion des CDI et CDD de plus de 12 mois. Ce constat est particulièrement marqué dans les départements de l'Ain et de la Loire.

### A Savoir

#### L'activité des Cap emploi en France en 2007

**53 803 recrutements de travailleurs handicapés, tous types de contrats confondus, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année 2006.**

La forte croissance observée en 2007 provient pour l'essentiel d'un dernier trimestre particulièrement dynamique, du fait notamment du démarrage de la prime initiative emploi. Le nombre d'entreprises ayant recruté des personnes handicapées s'élève à 35 240, soit une moyenne de 1,53 recrutement par entreprise.

**Le nombre d'insertions durables (27 477 CDI ou CDD > 12 mois) augmente de 4%.**

Toutefois, la progression globale du nombre de recrutements s'explique en premier lieu par la forte croissance du nombre de CDD de courte durée, notamment des CDD de moins de trois mois (+46%). Le nombre de recrutements « au sens de la convention » (recrutements de plus de trois mois) s'élève à près de 44 000 et enregistre une augmentation (+5%) par rapport à l'année 2006. Les missions d'intérim (4 227 en 2007) représentent 7,9% des recrutements de personnes handicapées.

**Une baisse du nombre de contrats aidés, notamment dans le secteur marchand**

Les contrats signés grâce à l'intervention du réseau Cap Emploi sont dans **34%** des cas des **contrats aidés** par l'Etat, contre 42% en 2006. La diminution du nombre et du pourcentage de contrats aidés est essentiellement imputable au secteur marchand avec la forte baisse du CIE et la faible mobilisation du contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Les contrats aidés du secteur non marchand sont en diminution, la hausse des contrats d'avenir ne compensant pas la baisse des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Néanmoins, plus de 10 700 contrats aidés ont été signés au bénéfice des personnes handicapées dans le secteur non marchand, soit 20% de l'ensemble des contrats. En outre, les Cap Emploi déclarent avoir contribué à près de 7 800 recrutements auprès d'employeurs publics (soit 14% de l'ensemble des contrats).

Source : Agefiph, Cap emploi activité 2007.

### L'insertion par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de personnes insérées par le réseau Cap emploi</b>	<b>433</b>	<b>249</b>	<b>366</b>	<b>1 046</b>	<b>820</b>	<b>1 233</b>	<b>439</b>	<b>446</b>	<b>5 032</b>
% par département	8,6%	4,9%	7,3%	20,8%	16,3%	24,5%	8,7%	8,9%	100%
Evol./12 mois	0,9%	1,6%	14,0%	6,4%	9,6%	10,3%	5,5%	4,4%	7,4%
<b>Nombre de contrats de travail correspondants</b>	<b>736</b>	<b>324</b>	<b>412</b>	<b>1 227</b>	<b>1 033</b>	<b>1 493</b>	<b>556</b>	<b>567</b>	<b>6 348</b>
% par département	11,6%	5,1%	6,5%	19,3%	16,3%	23,5%	8,8%	8,9%	100%
Evol./12 mois	30,5%	2,5%	24,8%	8,6%	27,5%	11,9%	5,1%	4,0%	14,2%
% de CDI	23,6%	21,6%	38,1%	38,4%	27,9%	41,4%	21,6%	33,9%	32,9%
% de CDD de plus de 12 mois	6,5%	29,9%	16,3%	18,0%	20,1%	17,1%	15,1%	16,6%	16,9%
% de contrats aidés	16,7%	37,0%	24,3%	38,5%	31,3%	24,4%	23,2%	39,9%	29,3%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Rapports d'activité des CAP Emploi - Année 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## L'insertion professionnelle

### La création d'activité

#### Les chiffres clés

##### France

En matière de création d'entreprises, l'année 2007 a battu tous les records avec 321 478 nouvelles entités recensées.

Les activités de ces entreprises sont majoritairement de type *commerce et services* (39%). Plus de la moitié des créations relève de trois secteurs d'activité : *services aux entreprises* (21%), *construction* (17%) et *commerce de détail* (15%).

Source : APCE, « La création d'entreprises en 2007 en France, Quelles caractéristiques ? Quelles évolutions ? », mars 2008.

Une subvention d'aide à la création d'activité peut être accordée par l'Agefiph aux personnes handicapées en recherche d'emploi et souhaitant créer leur entreprise. Le demandeur doit être dirigeant de la société et détenir au moins 50% de son capital, seul ou en famille, avec plus de 30% à titre personnel.

D'une manière générale, la région Rhône-Alpes compte parmi les plus dynamiques en matière de créations d'entreprise durant l'année 2007. Concernant plus spécifiquement les personnes handicapées, 342 subventions à la création d'activité ont été versées dans la région en 2007; soit une augmentation annuelle de 4,9% sur un an.

La moitié de ces subventions relève du Rhône et de l'Isère (respectivement 24,6%). Toutefois, la Drôme (14,3%) et l'Ain (10,5%) favorisent également de telles créations d'entreprise; on note dans ces deux départements de fortes croissances annuelles (respectivement +19,5% et +28,6%).

### Les créations d'activité par les personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Rhône - Savoie	Rhône - Alpes
<b>Subventions à la création d'activité versées à des personnes handicapées</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	<b>49</b>	<b>84</b>	<b>37</b>	<b>84</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>342</b>
% par département	10,5%	5,6%	14,3%	24,6%	10,8%	24,6%	2,3%	7,3%	100%
Evol./12 mois	28,6%	11,8%	19,5%	20,0%	-9,8%	-18,4%	-33,3%	78,6%	4,9%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

### Le maintien dans l'emploi

Grâce aux actions des coordinations de maintien dans l'emploi et notamment des SAMETH, 1 726 maintiens ont été réalisés en 2007 dans la région Rhône-Alpes.

La région enregistre une progression annuelle de 19,9% du nombre des maintiens réalisés. Cette progression est observable dans 6 des 8 départements et reste très hétérogène.

183 primes maintien ont été versées; soit une évolution annuelle de +6,4% dans la région. Ces primes sont principalement versées dans les départements du Rhône (25,7%), de l'Isère (21,3%) et de la Loire (14,2%). Les évolutions annuelles restent très contrastées selon les départements.

297 aménagements de poste ont été financés par l'Agefiph; soit une évolution annuelle de +3,8% dans la région. De même, les évolutions du nombre d'aménagements financés varient considérablement d'un département à l'autre; progressant en Ardèche, dans la Loire, en Savoie et en Haute-Savoie et diminuant dans les autres départements.

#### A savoir

##### Concernant les dossiers ouverts en 2007 en Rhône-Alpes

La situation des personnes au moment du signalement relève :

- de l'arrêt de travail (soit 6 personnes sur 10),
- de l'aménagement provisoire du poste de travail (7%).

Un tiers des personnes est en poste ou, pour une minorité, en reprise de travail. Moins de 1% est en situation de préavis de licenciement.

Les maladies autres que professionnelles sont à l'origine de plus de la moitié de ces signalements. Les accidents du travail représentent un dossier sur 4 (auxquels s'ajoutent 4% pour cause d'accident du trajet); les maladies professionnelles 1 sur 10.

L'avis du médecin du travail au moment du signalement relève de trois types qui sont :

- un avis d'aptitude avec restriction (un peu moins de la moitié des cas),
- un avis d'inaptitude (un peu moins du tiers des cas),
- un avis simple (un cas sur 5).

Source : Bilans d'activité du dispositif de maintien dans l'emploi 2007.

#### Les maintiens réalisés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Maintiens réalisés par les dispositifs dédiés (1)</b>	<b>131</b>	<b>188</b>	<b>150</b>	<b>312</b>	<b>241</b>	<b>272</b>	<b>187</b>	<b>245</b>	<b>1 726</b>
% par département	7,6%	10,9%	8,7%	18,1%	14,0%	15,8%	10,8%	14,2%	100%
Evol./12 mois	19,1%	5,6%	10,3%	121,3%	22,3%	-2,2%	-6,5%	23,1%	19,9%
<b>dont réalisés par les SAMETH (2)(*)</b>	<b>72</b>	<b>111</b>	<b>92</b>	<b>201</b>	<b>159</b>	<b>255</b>	<b>107</b>	<b>186</b>	<b>1 293</b>
% par département	5,6%	8,6%	7,1%	15,5%	12,3%	19,7%	8,3%	14,4%	91%
Evol./12 mois	56,5%	11,0%	53,3%	54,6%	0,6%	-6,9%	20,2%	3,9%	16,8%

Sources : (1) Agefiph Rhône-Alpes - Répartition du nombre d'interventions bénéficiant aux personnes handicapées en Rhône-Alpes, 2007

(2) Agefiph Rhône-Alpes - Activité du dispositif de maintien dans l'emploi 2007

(\*) Le total régional inclut Handibat

Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

#### Les primes maintien et les aménagements de poste en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Primes maintien</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>26</b>	<b>47</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>183</b>
% par département	6,0%	3,3%	9,3%	21,3%	14,2%	25,7%	11,5%	8,7%	100%
Evol./12 mois	37,5%	-50,0%	70,0%	44,4%	-3,7%	-13,0%	5,0%	14,3%	6,4%
<b>Aménagements de postes</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>67</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>297</b>
% par département	4,7%	5,1%	7,4%	22,6%	20,9%	21,2%	8,1%	10,1%	100%
Evol./12 mois	-22,2%	87,5%	-24,1%	-1,5%	24,0%	-17,1%	84,6%	25,0%	3,8%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Observatoire

## Index des tableaux et graphiques

Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et évolution sur un an en France	p 3
La région Rhône-Alpes et ses départements	p 3
Répartition de la population rhônalpine par tranche d'âge au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	p 4
Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 en Rhône-Alpes, par département, sexe et classe d'âge	p 4
Estimation du nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2006 et évolution sur un an en France	p 5
Estimation du nombre d'emplois non salariés au 31 décembre 2006 et évolution sur un an en France	p 5
Taux de chômage tous publics au sens du BIT en France métropolitaine au 31/12/2007	p 6
Évolution du taux de chômage tous publics au sens du BIT en Rhône-Alpes de 2005 à 2007	p 6
Demande d'emploi des travailleurs handicapés (catégorie 1, 2 et 3) et part dans la demande tous publics au 31/12/2007 en France	p 7
Estimation de la population dépendante au sens de Colvez, vivant à domicile en Rhône-Alpes	p 9
Estimation de la population handicapée de 20 à 59 ans par département en 2004	p 10
Estimation de la population handicapée de 20 à 59 ans par type de déficience en 2004	p 11
La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en Rhône-Alpes de 2004 à 2006	p 13
Les demandes de reconnaissance de handicap enregistrées en Rhône-Alpes en 2006	p 14
Les demandes d'orientation professionnelle enregistrées en Rhône-Alpes en 2006	p 14
Les décisions prononcées en matière de reconnaissance de handicap en Rhône-Alpes en 2006	p 14
Les reconnaissances de handicap accordées en Rhône-Alpes en 2006	p 14
Les décisions prononcées en matière d'orientation professionnelle en Rhône-Alpes en 2006	p 15
Les orientations professionnelles accordées en Rhône-Alpes en 2006	p 15
Les allocations adulte handicapé en Rhône-Alpes en 2006	p 16
Les bénéficiaires d'AAH en Rhône-Alpes au 31 décembre 2007	p 16
Les compléments de ressources des allocataires de l'AAH en Rhône-Alpes en 2006	p 17
Les cartes d'invalidité en Rhône-Alpes en 2006	p 17
Les allocations compensatrices en Rhône-Alpes en 2006	p 18
Les accidents du travail, du trajet et les maladies professionnelles en France en 2007	p 19
Les accidents du travail, du trajet et les maladies professionnelles en Rhône-Alpes en 2007	p 19
Les pensions d'invalidité de 1 <sup>ère</sup> catégorie en Rhône-Alpes, données 2006 et 2007	p 20
Les nouvelles rentes AT/MP attribuées en Rhône-Alpes en 2007	p 20
L'implantation des établissements du secteur socio-éducatif rhônalpins et leur capacité d'accueil au 12 juin 2008	p 21
Les jeunes en établissement du secteur médico éducatif en Rhône-Alpes au 12 juin 2008	p 22
L'implantation des CRP ERP en Rhône-Alpes au 12/06/2008	p 23
Les CRP ERP en Rhône-Alpes au 12/06/2008	p 23
L'implantation des ESAT en Rhône-Alpes au 12/06/2008	p 24
Les ESAT en Rhône-Alpes au 12/06/2008	p 24
Scolarisation des élèves handicapés dans les classes ordinaires des établissements publics et privés du premier et du second degrés en Rhône-Alpes en 2006-2007	p 25
Les enfants porteurs de handicap accueillis dans les écoles publiques et privées du 1 <sup>er</sup> degré en Rhône-Alpes, Année scolaire 2006-2007	p 26
Les étudiants handicapés par grand type de handicap en France - Rentrée universitaire 2006-2007	p 27
Élargissement de la définition du « Travailleur handicapé »	p 28
Estimation de population - contexte démographique et économique	p 28

## Index des tableaux et graphiques (suite)

Les salariés bénéficiaires dans les établissements assujettis à la loi de 2005 en Rhône-Alpes - données 2006	p 29
Les licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes de 2003 à 2007	p 30
Nombre de licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes en 2007	p 30
Évolutions comparées des demandes d'emploi de catégories 1 et 2 en région Rhône-Alpes depuis 1998	p 31
Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie d'inscription en région Rhône-Alpes au 31 décembre 2007	p 31
Les demandeurs d'emploi handicapés en Rhône-Alpes au 31 décembre 2007	p 32
Répartition des demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en Rhône-Alpes au 31 décembre 2007 selon le métier recherché	p 33
Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi (cat. 1, 2 et 3) en région Rhône-Alpes au 31 décembre 2007	p 34
Répartition des demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en région Rhône-Alpes au 31 décembre 2007 selon la reconnaissance du handicap	p 35
Stocks et flux de demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en région Rhône-Alpes en 2007	p 36
Les demandes d'emploi et les flux d'entrées et de sorties de chômage des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007	p 36
Répartition des établissements par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2007	p 38
Les établissements de la région Rhône-Alpes en 2007	p 38
Les effectifs salariés en Rhône-Alpes fin 2007	p 39
Évolution trimestrielle des effectifs salariés en Rhône-Alpes depuis 2000	p 39
Répartition des effectifs salariés par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2007	p 39
La réponse à l'obligation d'emploi dans les établissements privés assujettis à la loi de 2005 en Rhône-Alpes, données 2006	p 40
L'absence de salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis à la loi de 2005 en Rhône-Alpes - Données 2006	p 41
L'implantation des entreprises adaptées en Rhône-Alpes au 12/06/2008	p 42
Les entreprises adaptées en Rhône-Alpes au 12/06/2008	p 42
Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE en région Rhône-Alpes en 2007 selon la taille de l'établissement et le niveau de qualification demandé	p 43
Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE en Rhône-Alpes en 2007	p 43
Part des offres durables parmi les offres enregistrées à l'ANPE en Rhône-Alpes de 2005 à 2007	p 43
Les familles professionnelles les plus demandées par les travailleurs handicapés (cat. 1, 2 et 3) en Rhône-Alpes et les tensions sur le marché du travail	p 44
Les métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement pour 2008 en région Rhône-Alpes	p 45
L'implantation des structures Cap emploi et de leurs antennes en Rhône-Alpes en 2007	p 47
Le réseau rhônalpin des Cap emploi en 2007	p 47
Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 48
Le Schéma régional de la formation professionnelle des personnes handicapées au 12 décembre 2007	p 50
Les actions des Cap emploi auprès des entreprises en Rhône-Alpes en 2007	p 52
Répartition des entreprises visitées par taille et répartition des offres d'emploi TH proposées selon la taille de l'entreprise en région Rhône-Alpes en 2007	p 52
Les flux d'entrées au chômage (cat. 1, 2 et 3) selon le motif d'inscription en région Rhône-Alpes en 2007	p 53
Les flux d'entrées au chômage (cat. 1, 2 et 3) des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007	p 54

## Index des tableaux et graphiques *(suite)*

Les personnes accueillies dans les Cap emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 54
L'activité des dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 54
L'activité des dispositifs d'appui pour le maintien dans l'emploi (SAMETH) en Rhône-Alpes en 2007	p 55
Les décisions d'orientation professionnelle prononcées par les MDPH en 2006	p 56
Les bilans de compétence et les actions d'orientation des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007	p 57
Les flux de sorties du chômage pour entrée en stage repérées par l'ANPE en Rhône-Alpes en 2007	p 59
Les entrées en formation enregistrées par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 59
Les entrées en formation saisies par le Schéma régional de la formation en 2007	p 60
Les préparations à l'emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 60
La formation professionnelle dans les CRP et ERP rhônalpins en 2006	p 61
Les aides publiques à l'emploi pour les personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007	p 62
Les contrats primés par l'Agefiph auprès des entreprises en Rhône-Alpes en 2007	p 63
Les aides spécifiques de l'Agefiph en Rhône-Alpes en 2007	p 63
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés en Rhône-Alpes en 2007	p 63
Les flux de sorties du chômage (cat. 1, 2 et 3) selon le motif en région Rhône-Alpes en 2007	p 64
Les flux de sorties de chômage (cat. 1, 2 et 3) des personnes handicapées selon le motif en Rhône-Alpes en 2007	p 65
L'insertion par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 66
Les créations d'activité par les personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2007	p 67
Les maintiens réalisés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2007	p 68
Les primes maintien et les aménagements de poste en Rhône-Alpes en 2007	p 68

## Glossaire

<b>ANPE</b>	Agence Nationale Pour l'Emploi
<b>CAE</b>	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>CAMSP</b>	Centre d'Action Médico Social Précoce
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à Durée Indéterminée
<b>CES</b>	Contrat Emploi Solidarité
<b>CFA</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>CIE</b>	Contrat d'Initiative Emploi
<b>CIF</b>	Congé Individuel de Formation
<b>CLD</b>	Chômeur de Longue Durée
<b>CLIS</b>	CLasse d'Intégration Scolaire
<b>CMPP</b>	Centre Médico Psycho Pédagogique
<b>CNASEA</b>	Centre National pour l'Aménagement des Structures, Exploitations Agricoles
<b>CNE</b>	Contrat Nouvelle Embauche
<b>CTNERHI</b>	Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicap et les inadaptations
<b>COTOREP</b>	COmmission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel
<b>CRDI</b>	Centre de Ressources, de Développement et d'Information Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées
<b>CRP</b>	Centre de Rééducation Professionnelle
<b>DEFM</b>	Demande d'Emploi de Fin de Mois
<b>DETH</b>	Demande d'Emploi des Travailleurs Handicapés
<b>DOETH</b>	Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés, des mutilés de guerre et assimilés
<b>DRTEFP</b>	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>EA</b>	Entreprise Adaptée
<b>EGPA</b>	Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés
<b>EREA</b>	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
<b>ERP</b>	École de Rééducation Professionnelle
<b>ESAT</b>	Établissement et Service d'Aide par le Travail
<b>FAGERH</b>	Fédération des Associations Gestionnaires pour Handicapés
<b>FAP</b>	FAMille Professionnelle
<b>FNE</b>	Fonds National de l'Emploi
<b>GRTH</b>	Garantie de Ressources Travailleurs Handicapés
<b>IEM</b>	Institut d'Éducation Motrice
<b>IME</b>	Institut Médico - Éducatif
<b>IMPRO</b>	Institut Médico - PROfessionnel
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistiques et des Études Économiques
<b>ITEP</b>	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique

## Glossaire *(suite)*

<b>OQ</b>	Ouvriers Qualifiés
<b>PDITH</b>	Plans départementaux d'insertion des travailleurs handicapés
<b>PPS</b>	Projet Personnalisé de Scolarisation
<b>SAMETH</b>	Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
<b>SEGPA</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée
<b>SESSAD</b>	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
<b>TAM</b>	Technicien, Agent de Maîtrise
<b>TP</b>	Tous Publics
<b>UEROS</b>	Unité d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale
<b>UNEDIC</b>	Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
<b>UPI</b>	Unité Pédagogique d'Intégration

# Bilan annuel 2007

**CRDI Rhône-Alpes**  
**Observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées**

35, rue Georges Bonnet  
26000 Valence

Tél. : 04 75 78 38 11

Fax : 04 75 78 36 33

Site Internet : [www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)

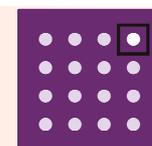
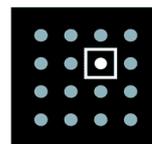
Tel : 04 75 78 34 57 (ligne directe de l'Observatoire)

E-mail : [observatoire@handiplace.org](mailto:observatoire@handiplace.org)

**Centre de  
Ressources, de  
Développement  
et d'Informations**

**Rhône-Alpes**

pour l'emploi  
des personnes  
handicapées



**Observatoire**